



RAPPORT ANNUEL

2023 DÉCHETS

www.paysvoironnais.com

 Pays Voironnais - Officiel


Communauté du Pays Voironnais

Rappel du cadre réglementaire
et précision des objectifs
de ce rapport annuel

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante, **un rapport annuel sur le prix et la qualité des services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères. Le décret n° 2015-1827, pris pour application de la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), est venu modifier le contenu du rapport**, soit les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par le Pays Voironnais dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également **un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets**. Il est mis en ligne sur le site internet du Pays Voironnais :

www.paysvoironnais.com

Chers amis et usagers,

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan 2023 du Service Gestion et Valorisation des déchets du Pays Voironnais. Les effets de la réorganisation de la collecte, la simplification du geste de tri depuis 2020 et bien sûr vos efforts répétés contribuent à une réduction régulière de nos déchets. Le volume global de nos déchets est encore une fois en baisse. Après une réduction de 7 % en 2022, nos déchets reculent de 2,7 % à 51 000 tonnes. Hors gravats, cela représente 482 kg/hab, en baisse de 3,7 %.

Une baisse significative de nos déchets

Tous nos indicateurs de flux de déchets sont au vert, à l'exception des déchets verts très liés à la conjoncture météo.

Les déchets résiduels, la poubelle grise, baissent de près de 400 tonnes à 14 902 tonnes (- 2,3 %). Cette nouvelle réduction confirme une fois encore la trajectoire de réduction des déchets du Pays Voironnais avec des baisses régulières de 400 tonnes chaque année depuis 4 ans.

Le tri multimatériaux est en baisse de près de 200 tonnes, à 5 341 tonnes.

Les déchets alimentaires affichent eux aussi une légère baisse de près de 8 % en 2023, à 1 647 tonnes.

Les volumes en déchèteries hors gravats baissent de 2,6 %, à 17 420 tonnes. Avec les 5 000 tonnes de gravats, les tonnages en déchèteries représentent toujours près de la moitié des déchets collectés sur le territoire du Pays Voironnais.

C'est pourquoi, le schéma directeur déchèteries est tant attendu par nos usagers, particuliers et professionnels, et les collectivités. Cette étude vise à qualifier et définir les besoins en matière de déchèteries pour :

- > **Les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur**, notamment sur le volet ICPE, et anticiper les évolutions réglementaires à venir (filières REP, réemploi...).
- > **S'assurer qu'elles répondent aux besoins des habitants du territoire**, en termes de services et d'usages.
- > **Améliorer la sécurité et la sûreté en agissant sur des actions préventives et correctives**. L'image renvoyée par les sites doit être améliorée. En effet, les retours d'expérience de collectivités ayant rénové leurs déchèteries montrent une baisse significative, voire un arrêt complet des dégradations.
- > **Repenser l'organisation des flux sur site pour en optimiser l'exploitation** : la tendance nationale lors de la rénovation des déchèteries est de sortir du schéma classique haut de quai / bas de quai des années 90 pour aller vers un modèle de déchèteries « à plat » ou un mix quai / dépose à plat. Cette organisation permet une plus grande modularité, mais également un meilleur fonctionnement du site, avec la séparation des aires d'exploitation de celles de dépôts par les usagers.
- > **Les rendre éco-exemplaires**, en donnant une place privilégiée au réemploi et dans la continuité des engagements pris par le Pays Voironnais dans son PCAET, veiller à améliorer la gestion des bâtiments et voiries (meilleure isolation des bâtiments, utilisation de matériaux biosourcés, gestion intégrée des eaux pluviales...).
- > **Transformer les déchèteries en des lieux polyvalents** afin notamment d'optimiser l'utilisation de ces espaces publics.

ÉDITO

La question des horaires sera également au programme de ce schéma directeur. En effet, en 2023, pour prendre en compte la dégradation des conditions de passage des usagers et de travail des agents pendant les périodes de canicule, nous avons décidé d'inverser les horaires d'ouverture de l'après-midi à la matinée entre début juillet et fin août. Nous avons également simplifié les horaires d'ouverture de 13h30 à 17h30 en semaine et de 8h30 à 17h30 les samedis en supprimant les glissements liés à l'heure d'été.

Les études ont démarré début 2024 et une démarche inclusive a été mise en place pour recueillir l'avis de toutes nos catégories d'usagers, ainsi que des agents, et bien sûr des élus du territoire.

Les différentes instances devraient arriver à une stratégie proposée au conseil communautaire d'ici le dernier trimestre 2024 pour un démarrage des travaux en 2025.

Un autre point attendu est la montée en puissance du déploiement des points d'apport volontaire sur le territoire. Cette méthode de collecte permet de pallier, à la demande des communes, un manque de foncier dans les centres bourgs pour accueillir tous les bacs nécessaires à une collecte et un tri de qualité. Ils permettent également de desservir plus facilement des hameaux peu accessibles à nos camions de collecte. Un travail est actuellement mené conjointement par les services et les communes pour améliorer la propreté aux abords de ces PAV et gérer plus rapidement les dépôts sauvages.

Enfin du côté prévention et sensibilisation, notre dynamique Service ARD (Animation et Réduction Des déchets) multiplie les rendez-vous et animations pour ancrer les esprits et forger les habitudes sur les gestes de tri, le recyclage et le réemploi. Nous attendons notamment, cette année, une labellisation de la CAPV au référentiel économie circulaire, et un travail a été engagé avec nos partenaires du Grésivaudan et de la Métro, dans la suite du pacte économique local, à la mise en place d'une politique d'écologie industrielle à l'échelle de la grande Région Urbaine Grenobloise.

Chaque année, le Service Valorisation des déchets s'engage dans une coopération décentralisée dans un pays en développement sur la thématique « déchets ». Cette fois, c'est à un projet de gestion des déchets solides dans un camp de Sittwe en Birmanie qu'ont été alloués nos 50 k€. En conclusion, je tenais à vous adresser mes remerciements pour ces efforts collectifs et individuels qui permettent à notre territoire de rester sur la trajectoire zéro déchet.

Moins de déchets, plus de recyclage et de réemploi, c'est moins d'énergie consommée, moins de pollution et plus de ressources investies localement pour notre territoire.



Antoine CLOPPET
Vice-Président du Pays Voironnais
en charge de la prévention
et de la valorisation des déchets
et des énergies renouvelables

SOMMAIRE

1	IDENTITÉ DU TERRITOIRE	6
2	LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	12
3	ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RÉDUCTION DES DÉCHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS	23
4	COLLECTE / DÉCHÈTERIES	58
5	TRI / TRANSFERT / TRANSIT	64
6	GESTION DES DÉCHETS DES TIERS	66
7	TRAITEMENT	71
8	SYNTHÈSE	80
9	BILAN FINANCIER	84
10	LES PERSPECTIVES 2024	88
	ANNEXES	93
	GLOSSAIRE	95

1

IDENTITÉ DU TERRITOIRE

A

COMPÉTENCES STATUTAIRE, JURIDIQUE ET TECHNIQUE



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais (SMAV), créé en 1974, s'est engagé très tôt dans la gestion des déchets ménagers. Il est à l'origine de la création de la première unité de compostage de l'Isère, en 1980. Cette création marqua le démarrage effectif de la politique de gestion des déchets ménagers sur le Pays Voironnais. Puis, à partir de cette date, les événements vont s'enchaîner jusqu'à la constitution d'un dispositif complet de collecte et de traitement des déchets. Le SMAV, devenu Communauté de communes du Pays Voironnais en 1994, puis Communauté d'agglomération du Pays Voironnais au 1^{er} janvier 2000, **exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire.**

RAPPEL SUR LA COMPÉTENCE DES COLLECTIVITÉS EN TERMES DE GESTION DES DÉCHETS

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (*d'origine artisanale et commerciale*) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est devenue **une compétence obligatoire** de toutes les communautés de communes et de toutes les communautés d'agglomération. Cette compétence étant déjà mise en œuvre par le Pays Voironnais, cette disposition de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) n'a pas impacté l'organisation du territoire. Depuis le 6 octobre 2018, **le pouvoir de police spéciale « réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés » est porté par le Président du Pays Voironnais.** Auparavant, il était exercé par les maires des communes.

Par renvoi des articles L2224-16 et R2224-23 et suivants du CGCT, la police spéciale des déchets ménagers et assimilés comprend :

- > la réglementation de la représentation et des conditions de remise des déchets,
- > la périodicité de la collecte des déchets (art. R2224-23 à R2223-25),
- > la réglementation de la collecte des déchets volumineux des ménages (art. R2223-26),
- > la fixation des conditions dans lesquelles il faut procéder à l'élimination des déchets ménagers qui ne peuvent être éliminés dans les conditions ordinaires sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement (art. R2224-28 du CGCT).

Ainsi, le Pays Voironnais, qui élabore les modalités de collecte et d'utilisation des déchèteries par le biais **des Règlements de collecte et de déchèterie** (revus respectivement en 2020 et en 2023), doit dorénavant exercer son pouvoir de police en cas de non-respect desdits Règlements, et ce en lien avec les pouvoirs de police du maire. À ce titre et selon la politique de développement des points d'apport volontaire (voir Partie 2-C du présent document), **une brigade d'intervention ou « brigade verte »** a été constituée en 2018 afin d'assurer une partie des missions liées au pouvoir de police spéciale déchets via la récupération des dépôts sauvages et le nettoyage aux abords des points d'apport volontaire et des déchèteries.



PÉRIMÈTRE DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS EN 2023

Malgré le départ de La Bâtie-Divisin vers la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné le 1^{er} juin 2016, les habitants de la commune déléguée ont toujours accès à la déchèterie de Montferrat.

Cette prestation est encadrée par une convention et facturée au SYCLUM, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Morestel qui porte, pour le compte des Vals du Dauphiné, la compétence collecte et traitement. Les quantités de déchets concernées ne pouvant être sorties de la production globale, **les tonnages annoncés dans ce rapport annuel incluent la production de déchets des habitants de La Bâtie-Divisin, alors même que la population de cette commune a bien été soustraite de la population totale du territoire.**

En outre, pour des raisons de cohérence géographique, depuis 2010, les services du Pays Voironnais collectent les déchets ménagers de quelques foyers de la commune de Saint-Quentin-sur-Isère, situés sur la rive droite de l'Isère. Cette prestation est encadrée par une convention et facturée à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) qui porte les compétences collecte et traitement. **Ces tonnages sont également inclus dans ce rapport, alors même que cette population n'est pas prise en compte.**

Aujourd'hui, la compétence déchets dans sa globalité est mise en œuvre par **le Service Gestion des déchets (en régie)** selon des activités étroitement liées :

- > La collecte des déchets ménagers (49 personnes),
- > Les déchèteries (20 personnes),
- > Les relations usagers (2 personnes),
- > Les animations, la prévention des déchets et la communication (9 personnes),
- > Le traitement des déchets (12 personnes),
- > La direction du service, la gestion des projets transverses et le pilotage des domaines QSE (Qualité Sécurité Environnement) (11 personnes).

Depuis le 16 juillet 2020, **Antoine Cloppet** est le Vice-Président en charge de la réduction et de la valorisation des déchets et des énergies renouvelables du Pays Voironnais. Il est adjoint au maire de Coublevie.

CHIFFRES CLÉS DU PAYS VOIRONNAIS

- > **31** communes adhérentes
- > **95 590** habitants (+ 1,15 % depuis 2022) (INSEE, population municipale)
- > **20 %** d'habitat vertical
- > **103** emplois inhérents au service public des déchets (hors garage)



Unité de compostage de déchets
verts et déchets alimentaires

Centre de transit /
quai de transfert

Déchèterie

La mise en place progressive du secteur déchets s'inscrit dans un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers. Adopté à l'unanimité en décembre 1990, ce programme fixe l'objectif de « **trier pour recycler et limiter les volumes mis en décharge ou incinérés** ».

2 axes stratégiques ont été poursuivis :

- > **Renforcer le tri à la source**, moyen le plus efficace pour augmenter les quantités recyclées.
- > **Regrouper sur un même site un ensemble complet et intégré d'activités de tri et de valorisation pour les déchets ménagers** : il s'agit du Site écologique de La Buisse (*Installation Classée pour la Protection de l'Environnement [ICPE]*) qui regroupe 2 plateformes de compostage (*déchets verts et déchets alimentaires*), une zone de transit (*cartons bruns, papiers, verre, emballages*) et un quai de transfert (*ordures ménagères résiduelles*).

En 2004, un troisième axe est apparu :

- > **Agir sur la prévention des déchets**, c'est-à-dire réduire les déchets à la source, en quantité et en nocivité.

Cet axe se développe particulièrement depuis 2011 avec le Programme Local de Prévention des déchets (PLP) du Pays Voironnais, en partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), qui s'est achevé en 2015 et qui a structuré la politique de prévention du Pays Voironnais. Le programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG), initié en 2016, et le « Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire » (CODEC), dont la candidature a été validée en 2019, renforcent cette démarche et la concrétisent au fil des années. L'année 2020 marque l'engagement du Pays Voironnais dans un Référentiel Économie Circulaire initié par le Centre International Ressources et Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD). Et en 2022, le Pays Voironnais a souhaité maintenir et continuer son engagement en effectuant une demande de Labellisation Économie Circulaire auprès de l'ADEME.

Dans le mandat précédent, une Feuille de route spécifique à la gestion des déchets avait été élaborée afin de tirer des orientations thématiques sur le mandat. Son but principal était de poursuivre la rationalisation de la politique déchets afin de stabiliser le coût du service tout en :

- > assurant des conditions de travail et de sécurité propices à la motivation des agents,
- > maintenant le niveau de satisfaction des usagers,
- > continuant d'améliorer les performances environnementales.

Les élus communautaires ont choisi au début du mandat couvrant la période de 2020 à 2026 de doter la Communauté du Pays Voironnais de 3 grands documents stratégiques :

- > une Feuille de route couvrant la période 2020-2026,
- > un nouveau Pacte Financier et Fiscal,
- > un premier Pacte de gouvernance.

Une des orientations de la Feuille de route concerne la mobilisation des ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique. Le territoire du Pays Voironnais a été précurseur notamment en matière de gestion des déchets. La nécessité de poursuivre l'ensemble des politiques environnementales « historiques », comme la prévention de la production des déchets, a été réaffirmée par le Pays Voironnais. Il doit continuer les efforts de rationalisation et optimiser ces grandes politiques permettant de stabiliser voire de diminuer l'allocation de ressources sans compromettre les performances environnementales ni dégrader le service perçu par les usagers.

Dans ce cadre, un groupe de travail politique dédié à la thématique « déchets » a été créé fin 2020. Il est composé de 14 élus volontaires, issus de la Commission Transition Écologique. Afin de disposer d'une représentativité de l'ensemble du territoire, chaque bassin de vie dispose a minima d'un membre dans le groupe de travail. Sur l'année 2023, les élus du Pays Voironnais ont travaillé de manière plus collégiale sur :

- > la prise en compte des fortes chaleurs dans le secteur des déchets en particulier au sein des déchèteries,
- > un projet d'expérimentation d'enlèvements des dépôts sauvages dans les déchèteries.

Ces réflexions ont donné lieu aux trois projets suivants :

- **Projet 01** : Les changements des horaires de déchèteries lors des périodes estivales.
- **Projet 02** : La mise en place d'une expérimentation de nettoyage des dépôts sauvages au pied des PAV.
- **Projet 03** : Départ de la construction du Schéma Directeur Déchèteries.

Celui-ci reprendra les enjeux listés ci-après.

Évaluation environnementale de notre politique de gestion des déchets : analyser et réajuster de manière continue l'impact environnemental de la stratégie de la gestion des déchets sur le territoire.

Qualité du service et relations avec les usagers : maintenir un bon niveau de service (*amélioration continue*) et de réponse aux usagers, mieux connaître leurs profils, développer la communication proactive individualisée.

Impact environnemental et réglementation : saisir les opportunités et anticiper toutes les contraintes (*réduction, déchets alimentaires, TGAP, filières REP, TVA...*) avec l'application de la Loi TECV, et de la Loi AGECE, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (*voir page 11 du présent document*) pour continuer les actions de réduction des déchets et développer le réemploi.

Modernisation et innovation du service : adapter nos outils aux nouveaux usages (*inscription en ligne*), rester un territoire innovant dans la gestion des déchets.

Conditions de travail : réduire les accidents et l'usure physique des agents par une prévention continue sur le terrain et grâce à de nouveaux dispositifs et moyens matériels.

Aménagement du territoire : développer les liens avec les communes, construire une stratégie territoriale de déploiement des modes de collecte (*PAV / PAP, biodéchets : compostage/broyage...*) et de gestion des dépôts sauvages, développer et encourager toutes les initiatives pour le réemploi sur l'ensemble du territoire.

Financier : réfléchir en coût global, maîtriser les coûts, ajuster la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Transversalité et synergies : mutualiser les besoins, ainsi que les compétences à l'échelle du bassin de vie de la Coopération Sud-Isère et de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable, développer les partenariats gagnant-gagnant en interne et en externe (*réseaux*).

LES PARTENARIATS LOCAUX

■ La CSA3D

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2011, le Pays Voironnais a adhéré à la CSA3D.

Cette charte s'appuie sur la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, celle-ci ayant introduit dans le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** de nouvelles dispositions autorisant les collectivités territoriales et leurs groupements à conclure, sans mise en concurrence, **des conventions ayant pour objet la réalisation de prestations de services communs d'intérêt général ou relatives à l'exercice en commun d'une compétence reconnue par la loi ou qui leur a été transférée.**

17 collectivités territoriales sont actuellement adhérentes à la charte CSA3D représentant une population de plus de 3,2 millions d'habitants répartis sur plus de 1 400 communes du Sillon Alpin (voir carte page suivante). La coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable - Déchets a changé de gouvernance le 27 janvier 2021. Alain Gallu, Président du Syndicat des Portes de Provence, en est le nouveau Président.

La coopération ainsi mise en place entre les collectivités signataires a permis de renforcer leur démarche de partenariat dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets :

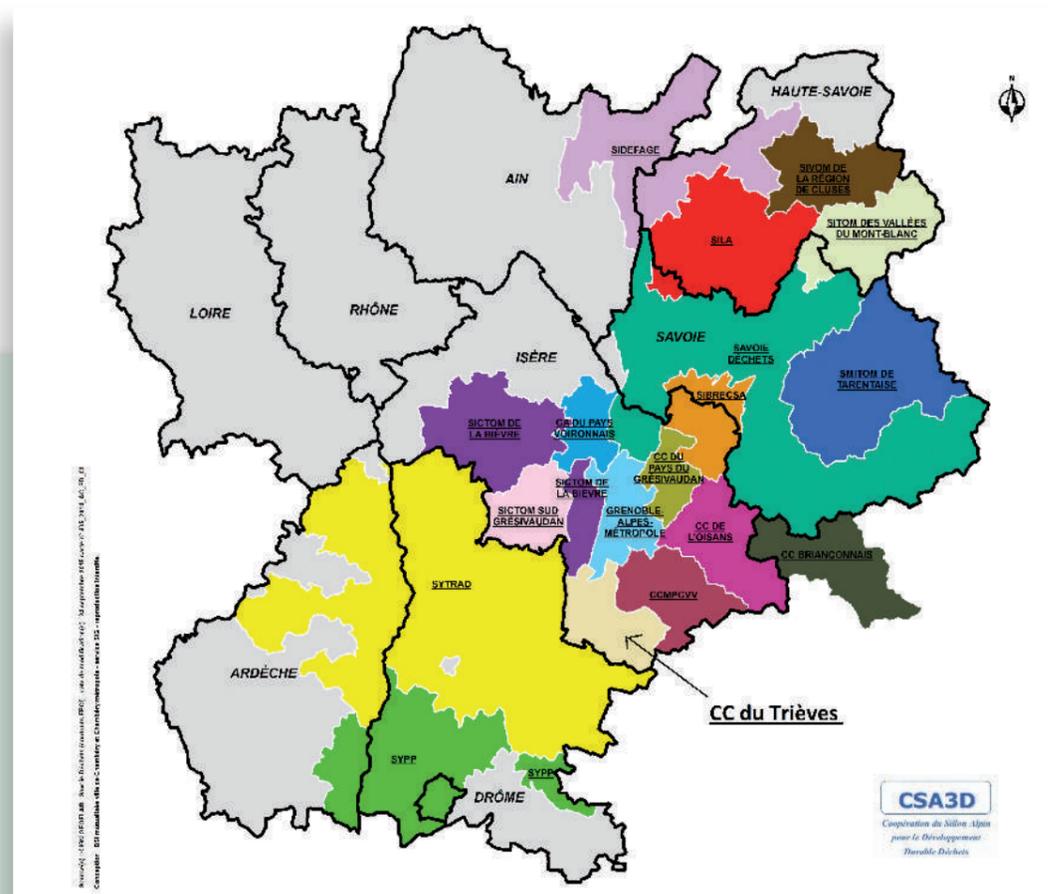
- > 1/ **Constituer un réseau d'échanges techniques et politiques,**
- > 2/ **Mutualiser les équipements** (exemple : convention existante entre le Pays Voironnais et Grenoble-Alpes Métropole - voir Focus page 74 du présent document),
- > 3/ **Développer une stratégie globale.**

Cette charte permet ainsi aux adhérents de s'assurer de la pertinence de leurs choix technologiques, stratégiques et financiers.

En 2011 pour le Barème E 2012-2017 et en 2017 pour le Barème F 2018-2022 puis en 2023 pour le Barème G 2024-2029 de Citeo (*Responsabilité Élargie des Producteurs des filières emballages ménagers et papiers graphiques*), la CSA3D a lancé **un marché de reprise des matières recyclables issues de la collecte sélective** afin de :

- > Regrouper les matières recyclables et les proposer sur le marché afin d'optimiser les recettes ;
- > Mutualiser le suivi de la reprise des matières (*prix de rachat, décotes...*) ;
- > Faciliter le suivi de contrats aux membres du groupement, avec la création d'un extranet ;
- > Garantir en toutes circonstances un enlèvement des matières ;
- > Favoriser la proximité des filières de valorisation.

Le Pays Voironnais a saisi cette opportunité et a ainsi bénéficié de conditions de reprise avantageuses.



■ La Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la planification

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (**NOTRe**) a modifié profondément les articles L. 541-12 à 15 du Code de l'Environnement relatifs à la planification des déchets dont **les 13 nouvelles Régions ont dorénavant la charge.**

L'article L541-13 prévoit que le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** comprenne notamment :

- > Un état des lieux,
- > Une prospective à 6 et 12 ans,
- > Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs.

De plus, un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire doit être inclus.

Concernant le cas précis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le PRPGD a été adopté le 19 décembre 2019 en assemblée plénière. Ses trois grands axes prioritaires sont :

- > **Réduire la production de déchets ménagers de 12% d'ici à 2031 (soit -50 kg par an et par habitant) ;**
- > **Atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65% en 2025 et de 70% d'ici à 2031 ;**
- > **Réduire l'enfouissement de 50% dès 2025.**

Le PRPGD porte dorénavant le nom de « volet déchets - économie circulaire » du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).**

■ L'ADEME pour la prévention

Après le PLP terminé en 2015 et le programme TZDZG achevé en 2019, l'ADEME a accompagné le Pays Voironnais dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (**CODEC, 2020-2022**). Elle est aussi partie prenante de la démarche de Référentiel Économie Circulaire portée par le CIRIDD (voir Partie 3 du présent document).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Les élus du Pays Voironnais poursuivent les politiques volontaristes élaborées par leurs prédécesseurs pour la préservation de l'environnement en favorisant la réduction des déchets (*via des actions et des sensibilisations*) et en optimisant la gestion des déchets. Ils ont souhaité un projet d'envergure via le schéma directeur des déchèteries du Pays Voironnais. Fortement plébiscitées, les déchèteries du territoire ont été conçues dans les années 90 et sont des vitrines de la valorisation des déchets.

Les outils industriels de traitement sont en cours de changement, tant pour le traitement des déchets verts que pour le tri des emballages et le traitement des déchets résiduels.

Le site écologique de La Buisse continue ses missions

de transformation des déchets verts du Pays Voironnais et la moitié de Grenoble-Alpes-Métropole, soit 22 000 tonnes de déchets verts par an. Ces déchets verts sont transformés en compost. Les équipements pour parvenir à l'industrialisation de ce process ont été remplacés en 2023 : chargeuses et broyeur (*représentant 1,7 million d'euros*).

Le centre de tri, outil collectif entre 7 EPCI, a été terminé fin 2023 pour une mise en service début 2024, tandis que le projet de remplacement de l'usine d'incinération continue en 2023, avec le lancement de la consultation pour les outils process (éléments primordiaux pour le nouvel UIVE).

Le Pays Voironnais poursuit par ailleurs une démarche de certification économie circulaire.



A

LANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHÈTERIES

Le projet de construction d'un schéma directeur des déchèteries a été validé début 2020. Le calendrier initial prévoyait une élaboration sur l'année 2020, mais l'actualité sanitaire a décalé ce projet sur 2022-2023.

Entre 2020 et 2022, un constat a été dressé sur les caractéristiques et points d'amélioration à apporter concernant les 8 déchèteries du Pays Voironnais, parmi lesquels on peut citer :

- > Un maillage plutôt dense.
- > Une forte fréquentation.
- > Des dépôts sauvages assez fréquents aux abords des sites.
- > Des horaires d'ouverture qui tiennent compte de la saisonnalité des apports, mais restant à optimiser.
- > La présence d'un seul gardien sur 7 des 8 sites.
- > Une mise à niveau nécessaire relative à la réglementation ICPE.
- > Des obligations visant à maximiser le réemploi et le recyclage (*notamment via le développement des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs*) nécessitent des évolutions en termes d'aménagement et de logistique.
- > Une nécessaire mise à niveau des moyens dédiés à la sécurité des agents et des usagers, et à la sûreté des équipements et des installations.
- > Une adaptation au changement climatique, les sites constituant des îlots de chaleur.
- > Une signalétique (*consignes de tri...*) à améliorer, car souvent mal comprise par les usagers.

Face à ces constats, l'objectif du schéma directeur déchèteries est de repenser les déchèteries du territoire pour :

> **Les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur**, notamment sur le volet ICPE, et anticiper les évolutions réglementaires à venir (*filières REP, réemploi...*).

> **S'assurer qu'elles répondent aux besoins des habitants du territoire**, en termes de services et d'usages.

> **Améliorer la sécurité et la sûreté en agissant sur des actions préventives et correctives.** L'image renvoyée par les sites doit être améliorée. En effet, les retours d'expérience de collectivités ayant rénové leurs déchèteries montrent une baisse significative, voire un arrêt complet des dégradations.

> **Repenser l'organisation des flux sur site pour en optimiser l'exploitation** : la tendance nationale lors de la rénovation des déchèteries est de sortir du schéma classique haut de quai / bas de quai des années 90 pour aller vers un modèle de déchèteries « à plat » ou un mix quai / dépose à plat. Cette organisation permet une plus grande modularité, mais également un meilleur fonctionnement du site, avec la séparation des aires d'exploitation de celles de dépôts par les usagers.

> **Les rendre éco-exemplaires**, en donnant une place privilégiée au réemploi et dans la continuité des engagements pris par le Pays Voironnais dans son PCAET, tout en veillant à améliorer la gestion des bâtiments et voiries (*meilleure isolation, utilisation de matériaux biosourcés, gestion intégrée des eaux pluviales...*).

> **Transformer les déchèteries en des lieux polyvalents** afin notamment d'optimiser l'utilisation de ces espaces publics.

La méthode engagée se veut collaborative et inclusive :

- > Constitution d'un groupe de travail interne composé d'agents de déchèteries, d'encadrants du Service Gestion des Déchets et d'agents de services supports de la collectivité (*foncier, informatique, environnement, ressources humaines...*).
- > Sollicitation des usagers dans la réflexion à travers un sondage et des ateliers de concertation.
- > Sollicitation des élus à travers le Comité de Pilotage.
- > Capitalisation de retours d'expérience d'autres collectivités.
- > Sollicitation d'un bureau d'études en aide à la définition des besoins et l'identification de solutions pertinentes.

Les premières étapes ont été engagées en 2023 :

Le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été remporté en co-traitance par des bureaux d'études (*VERDICITE et BURGEAP*) dont la complémentarité est un atout indéniable pour répondre au besoin global de la collectivité sur ce projet.

PLANNING PRÉVISIONNEL

- PHASE 1**
État des lieux (octobre 2023 à fin mars 2024)
- PHASE 2**
Définition des grandes orientations (avril 2024 - fin juin 2024)
- PHASE 3**
Choix et mise en place du scénario retenu (juillet 2024 - octobre 2024)

Grâce au diagnostic, et à une co-construction avec toutes les parties prenantes (de l'habitant aux agents, jusqu'aux élus communautaires et communaux), il sera établi un scénario de schéma directeur.

B

ÉVOLUTION DES FILIÈRES EN DÉCHÈTERIES

Mise en place de nouvelles filières :

La Loi AGEC de février 2020 prévoyait la création de nouvelles filières REP. À ce titre, l'éco-organisme Ecologic a été agréé par les pouvoirs publics en janvier 2022 pour la reprise des articles de sport et de loisirs (ASL) et en février 2022 pour les articles de bricolage et jardinage thermiques (ABJ Th). L'éco-organisme Eco-mobilier a été agréé en avril 2022 pour la filière ABJ non thermiques et la filière Jeux et Jouets (JJ).

Ces nouvelles filières ont été déployées fin 2023 sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

La REP ASL couvre les articles de sport et loisirs tels que les cycles, le matériel de loisirs nautiques, le matériel de sports de glisse, les équipements de loisirs extérieurs, le matériel d'équitation, les articles de sports de balles, ballons et raquettes, les EPI et le matériel de fitness et musculation. Le gisement estimé sur la collectivité est de 186 tonnes par an.

La REP ABJ Th encadre le tri pour réemploi et le recyclage des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques, leurs accessoires, pièces détachées et consommables. Le gisement estimé sur la collectivité est de 28 tonnes par an.



La REP ABJ non thermiques concerne le matériel de bricolage dont l'outillage à main, autre que les outils du peintre et les machines ou appareils motorisés thermiques, ainsi que les produits et matériels destinés à l'entretien et à l'aménagement du jardin. Le gisement estimé sur la collectivité est de 140 tonnes par an.

La REP JJ couvre les jouets, les jeux de plein air, jeux de société et les jouets cadeaux. Le gisement estimé sur la collectivité est de 56 tonnes par an.



Arrêt de la collecte des DASRI :

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) ne sont plus collectés en déchèteries depuis 2023. Ils doivent être collectés dans un conditionnement spécifique (collecteurs jaunes), remis gratuitement par les pharmaciens aux patients en auto-traitement. Une fois pleins, ils doivent être impérativement rapportés en pharmacie.



C

ADAPTATION DES HORAIRES D'ÉTÉ EN DÉCHÈTERIES



Les 8 sites des déchèteries du Pays Voironnais sont entièrement bitumés et non ombragés, ce qui rend les conditions de travail en période estivale physiquement difficiles, tant pour les agents des déchèteries que pour les usagers qui les fréquentent.

Le Code du Travail couplé à la nécessaire adaptation au changement climatique (avec des périodes de canicule de plus en plus longues et précoces) ont conduit le Pays Voironnais à repenser le mode d'organisation des déchèteries en période estivale.

La réflexion a donc été engagée en 2022 pour proposer un plan de gestion du travail par forte chaleur aligné avec les obligations réglementaires, tout en garantissant la meilleure qualité de service pour les usagers.

Cette réflexion a abouti à la mise en œuvre de nouveaux horaires estivaux depuis juillet 2023, privilégiant l'ouverture des déchèteries les matins en semaine pour les mois de juillet et d'août pour les 7 déchèteries ouvertes en demi-journée.

Toutes les déchèteries sont restées ouvertes en journée les samedis. Ces nouveaux horaires estivaux seront reconduits pour l'été 2024.

D

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SOUTIEN D'UN PROJET DE GESTION PÉRENNE DES DÉCHETS SOLIDES À SITTWE (ÉTAT DE RAKHINE, MYANMAR) EN BIRMANIE

Ce mécanisme de financement « 1 % déchets » permet aux collectivités de sécuriser et de renforcer leurs actions de coopération dans le secteur des déchets. En effet, suite au vote de la Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale, les collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages ont désormais la possibilité d'affecter jusqu'à 1 % des ressources du budget de ces services sur des actions de coopération internationale (Article L 1115-2 CGCT).

Depuis 2020, le Pays Voironnais a décidé de s'investir dans le dispositif et d'allouer 50 000 € par an à un projet porté par un acteur spécialisé.

Ainsi, la collectivité a choisi, depuis le début, de travailler avec Solidarités International sur des projets concernant la mise en place de systèmes pérennes de gestion des déchets solides.

Après la réussite du projet 2020 dans le camp de déplacés internes d'Aburoc au Sud-Soudan, et du

second projet qui s'est déroulé sur 2021-2022 pour accompagner la population hôte du village de Tunaydbah, au Soudan, un 3^e projet a été engagé en 2023 pour accompagner Solidarités International dans ses actions auprès des habitants des camps de Sittwe (État de Rakhine, Myanmar) en Birmanie.

Dans ce projet, le Pays Voironnais soutient financièrement Solidarités International pour améliorer la gestion des déchets solides afin de garantir un environnement sain à la population de 11 camps de déplacés.



Flux de déchets

Mode de collecte

Tri / Transfert / Transit

Traitement

VERRE



DÉCHETS RÉSIDUELS



MULTIMATÉRIAUX (emballages + papiers)



DÉCHETS ALIMENTAIRES



CARTONS



DÉCHETS VERTS



GRAVATS



BOIS



ENCOMBRANTS



PLÂTRE



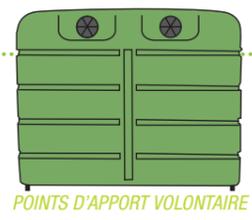
FERRAILLE



DEA



DEEE

2021: 3 412 tonnes
2022: 3 450 tonnes
2023: 3 230 tonnes

Transit Site écologique de La Buisse ou déchèterie Montferrat

2021: 15 612 tonnes
2022: 15 255 tonnes
2023: 14 902 tonnes

Quai de transfert Site écologique de La Buisse

2021: 5 502 tonnes
2022: 5 509 tonnes
2023: 5 341 tonnes

Centre de tri Athanor - DALKIA La Tronche (38)

Transit - Site écologique de La Buisse

2021: 571 tonnes / 2022: 543 tonnes / 2023: 509 tonnes
Transit et conditionnement Onyx Veolia - Voreppe (38)

2021: 714 tonnes / 2022: 675 tonnes / 2023: 652 tonnes
Transit et conditionnement Onyx Veolia - Voreppe (38)

Recyclage - OI MANUFACTURING Villeurbanne (69)

Incinération avec valorisation énergétique Unité de Valorisation Énergétique Athanor - Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise La Tronche (38)

Recyclage
- NORSKE SKOG (papiers) Golbey (88)
- EPR (cartonnettes) Saint-Denis (93)
- PAPREC (plastiques) Varcès (38)
- ARCELOR MITTAL (acier) Saint-Denis (93)
- AFFIMET REGEAL (aluminium) Paris (75)
- REVIPAC LUCART (briques alimentaires) Paris (75)

2021: 1 882 tonnes / 2022: 1 787 tonnes / 2023: 1 647 tonnes

Compostage - Site écologique de La Buisse

Recyclage EPR Saint-Denis (93)

Compostage Site écologique de La Buisse
2021: 7 024 tonnes / 2022: 6 215 tonnes / 2023: 6 540 tonnes
1 881 tonnes / 2022: 2 173 tonnes / 2023: 2 183 tonnes

Réemploi BUDILLON RABATEL - LELY Fontaine (38)

Broyage - SUEZ RV Centre-Est La Motte-Servolex (73)
3 039 tonnes / 2022: 2 636 tonnes / 2023: 2 500 tonnes

Valorisation énergétique Unité de valorisation énergétique TREDI Salaise-sur-Sanne (38)
SITOM Bourgoin-Jallieu (38)
LELY Fontaine (38)

2021: 4 811 tonnes / 2022: 4 017 tonnes / 2023: 3 446 tonnes

Recyclage - PAPREC Varcès (38)
2021: 585 tonnes / 2022: 499 tonnes / 2023: 538 tonnes

Recyclage GDE Apprieu (38)
SRPM Le Fontanil-Cornillon (38)
SO VEC Moirans (38)

2021: 1 219 tonnes / 2022: 910 tonnes / 2023: 815 tonnes

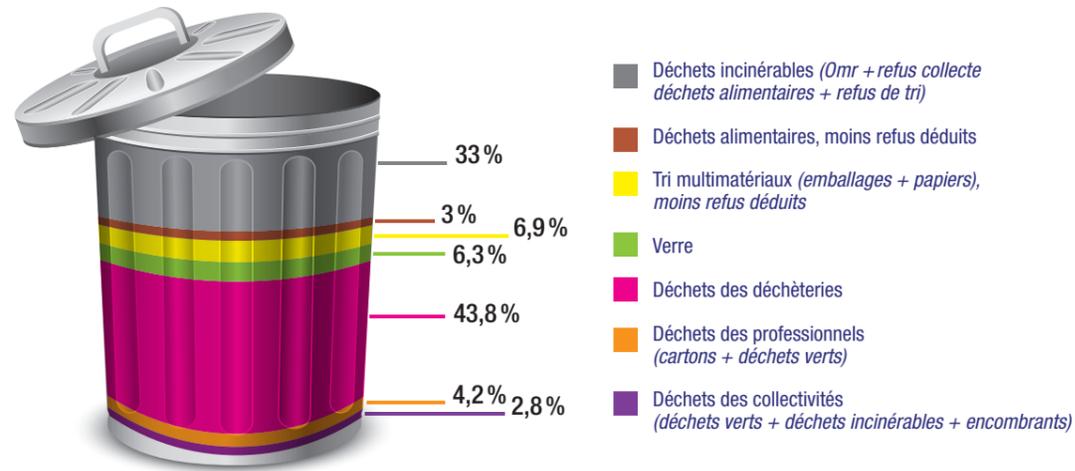
Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
2023: 718 tonnes

Recyclage - ÉCO MOBILIER Paris (75)
2021: 1 512 tonnes / 2022: 1 556 tonnes / 2023: 1 602 tonnes

Contrat (Code des Marchés Publics)
Convention
Régie
Partenariat

L'ANNÉE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES...

■ Poubelle moyenne du Pays Voironnais en 2023 en %



CHIFFRES CLÉS

> -2,71% de production totale de déchets (51 073 t), restant en dessous du seuil de 60 000 t/an pour la onzième année consécutive (auparavant, cela n'était plus arrivé depuis 2006)

> 534 kg de production de déchets par habitant (-3,8%)

> -22,48% de production de DMA entre 2010 et 2023

■ OBJECTIF DE LA LOI TECV ATTEINT :
- 10% de DMA entre 2010 et 2020

■ OBJECTIF DE LA LOI AGECE DÉJÀ ATTEINT :
- 15% de DMA entre 2010 et 2030

> 58,3% de valorisation matière dont 38,2% en recyclage et 20,1% en compostage

> 53,8% de valorisation matière sans les déchets inertes

■ OBJECTIF DE LA LOI TECV NON ATTEINT POUR LES DNDNI* :
55% en 2020
65% en 2025

> 37,5% de valorisation énergétique

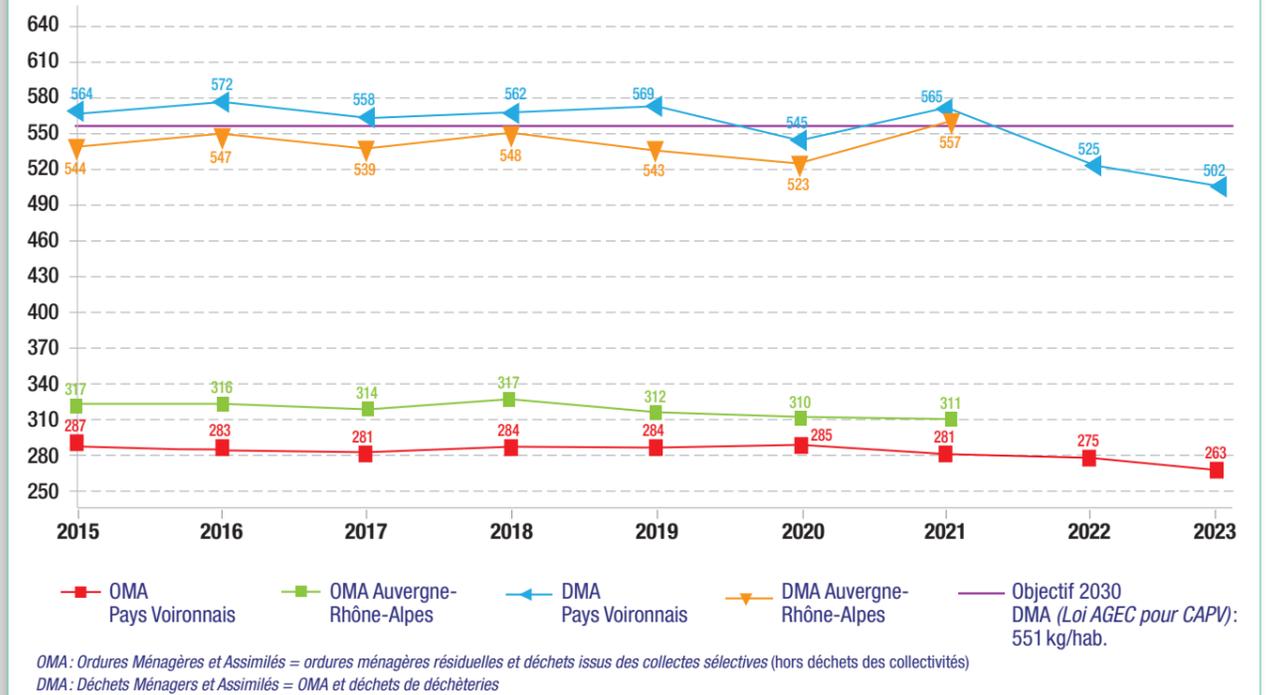
> 4,2% d'enfouissement en 2023

> -48,3% de DNDNI en enfouissement entre 2010 et 2023

■ OBJECTIF DE LA LOI TECV DÉJÀ ATTEINT :
- 30% entre 2010 et 2020
- 50% entre 2010 et 2025

*Déchets Non Dangereux Non Inertes.

■ Bilan sur les quantités de déchets au regard des objectifs de la Loi TECV (en kg/hab. INSEE)



■ La production de DMA au regard des objectifs à court et moyen termes

Année	RÉSULTATS	OBJECTIFS
2020 :	545 kg/hab.	> Loi TECV : 583 kg/hab.
2022 :		> CODEC Pays Voironnais : 543 kg/hab.
2030 :		> Loi AGECE : 551 kg/hab.
2031 :		> SRADDET Région AuRA : 514 kg/hab.

Lois nationales
Plan régional
Programme Pays Voironnais

Les données Auvergne-Rhône-Alpes compilées par l'observatoire régional des déchets (Sindra) sont communiquées avec deux ans de décalage.

Le ratio d'OMA reste à un niveau bien inférieur à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le ratio de DMA a bien atteint l'objectif fixé par la Loi TECV (-15,9% contre -10% entre 2010 et 2020) ainsi que celui fixé par la Loi AGECE (-15% entre 2010 et 2030 soit 551 kg/hab). En DMA, le Pays Voironnais était historiquement au-dessus des moyennes régionales ce qui montre que ce sont les quantités de déchets de déchèteries qui alourdissent la valeur kg/hab. En 2023, avec la poursuite de la baisse de ces tonnages déchèteries (-2,8%), le Pays Voironnais est désormais inférieur aux ratios DMA AuRA. Enfin, les objectifs fixés dans le cadre du CODEC (543 kg/hab. d'ici 2022), bien qu'étant plus ambitieux que ceux inscrits dans les Lois TECV et AGECE, sont atteints avec 502 kg/hab. cette année.

LES OBJECTIFS DE LA LOI TECV DU 17 AOÛT 2015
EN TERMES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

■ Prévention & Économie circulaire

OBJECTIF: - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 → Un outil réglementaire, le PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

- > Promotion de l'Écologie Industrielle et Territoriale au sein des entreprises, sur les zones d'activités économiques. Interdiction de l'obsolescence programmée.
- > Actions sur la politique d'achats au service de l'économie circulaire via la commande publique.
- > D'ici le 01/07/2016 : fin des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique.
- > D'ici le 01/09/2016 : démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration collective de la fonction publique.
- > D'ici 2017, 25 % d'approvisionnement en papiers recyclés pour les collectivités, puis 40 % en 2025.
- > D'ici le 01/01/2017 : fin de tous les sacs en matières plastiques à usage unique et des emballages pour l'envoi de la presse et de la publicité.
- > D'ici le 01/01/2020 : fin des assiettes et gobelets jetables en matières plastiques.

■ Gestion des déchets

OBJECTIF: augmenter le taux de valorisation matière (notamment organique) des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) pour atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025 et diminuer la quantité de DNDNI mis en décharge de 30 % à l'horizon 2020 et de 50 % à l'horizon 2025.

- > Respect du principe de proximité pour la gestion des déchets.
- > Développement de la tarification incitative: 15 millions d'habitants concernés en France en 2020 et 25 millions en 2025.
- > D'ici 2020 : recycler 70 % des déchets du BTP → création d'un réseau de déchèteries professionnelles d'ici le 01/01/2017, en instaurant la reprise par les distributeurs de matériaux dans les sites de vente (ou à proximité).
- > D'ici 2022 : extension du tri à tous les emballages plastiques → réflexion sur la massification des centres de tri des territoires.
- > D'ici 2025 : obligation de collecte sélective des biodéchets et/ou compostage de proximité, au choix des collectivités et harmonisation des consignes de tri des emballages et papiers.

LA LOI AGECE DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la charte de l'environnement de 2004. Elle s'articule autour de plusieurs grandes orientations :

■ La réduction des déchets, la fin du plastique jetable d'ici 2040

De nouveaux objectifs de réduction des déchets sont fixés d'ici 2030 : **- 15 % de déchets ménagers par habitant et - 5 % de déchets d'activités économiques.**

La loi pose également un objectif de **100 % de plastique recyclé d'ici 2025** ainsi que **la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040**. Des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage de ces emballages sont fixés par décret pour la période 2021-2025, puis tous les cinq ans jusqu'en 2040. Parallèlement, plusieurs mesures pour réduire le plastique à usage unique sont instaurées :

- > en 2021, interdiction des pailles / couverts jetables / touillettes, des boîtes en polystyrène expansé dans la restauration rapide (type boîte kebab), de la distribution gratuite des bouteilles plastiques dans les entreprises... ;
- > en 2022, interdiction des emballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5kg, obligation d'avoir des fontaines à eau dans les établissements recevant du public... ;
- > en 2023, interdiction de la vaisselle jetable dans la restauration rapide pour les repas servis sur place...

La loi prévoit, en outre, de mieux collecter les déchets plastiques grâce au déploiement de nouveaux dispositifs de collecte, complémentaires à ceux qui existent déjà, **en développant par exemple la consigne. La consigne pour recyclage des bouteilles plastiques** pourra être mise en place si les collectivités locales ne parviennent pas à améliorer la collecte de ces bouteilles d'ici fin 2022. Dès juin 2020, l'ADEME doit publier la mesure du taux de collecte des collectivités locales et évaluer leur capacité à atteindre, sans recours à la consigne, les objectifs européens de 77 % de bouteilles plastiques collectées en 2025 et 90 % en 2029. L'ADEME doit produire une évaluation chaque année et c'est sur le fondement de l'évaluation réalisée en 2023 sur les pratiques 2022 qu'une décision sera prise.

■ L'information du consommateur

L'information des consommateurs sur **les caractéristiques environnementales des produits** proposés à la vente (incorporation de matière recyclée, durabilité...) est harmonisée à compter de 2022. Il est notamment interdit de faire figurer sur un produit ou un emballage les mentions « biodégradable », « respectueux de l'environnement » ou toute autre mention équivalente.

Un dispositif d'**affichage environnemental ou social volontaire** est institué au profit de toutes les entreprises de biens ou de services. Une méthodologie obligatoire d'affichage environnemental doit être expérimentée pendant 18 mois, en premier lieu avec le secteur de l'habillement. Cette méthodologie permettra de **donner une note environnementale à chaque vêtement**. D'autres secteurs suivront. À terme, cet affichage sera rendu obligatoire.

Afin d'agir contre l'obsolescence programmée, certains équipements électriques et électroniques (comme les machines à laver ou les aspirateurs) doivent comporter, à partir de 2021, un **indice de réparabilité** (une note sur 10). Un **indice de durabilité** (fiabilité, robustesse du produit...) sera également mis en place en 2024.

L'information sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées permettant de réparer des équipements électriques et électroniques (téléphones mobiles, télévisions...) et des meubles devient obligatoire en 2021. Le réparateur doit aussi proposer des pièces de rechange d'occasion.

Dans le secteur informatique, à partir de 2021, les acheteurs d'ordinateurs ou de téléphones mobiles doivent être informés de la durée pendant laquelle leurs appareils supportent **les mises à jour logicielles successives**. Ces mises à jour peuvent ralentir ou rendre obsolètes les appareils.

L'information sur la **garantie légale de conformité** de certains biens est renforcée. De plus, la garantie légale de conformité est allongée de six mois si le produit vendu fait l'objet d'une réparation dans le cadre de cette garantie.



Le texte complète le dispositif actuel d'**information des consommateurs sur le geste de tri**. L'indication du logo Triman, accompagné d'une information sur le geste de tri, devient obligatoire à partir de 2021 sur les produits ménagers, leurs emballages ou les documents fournis avec ces produits. Il est prévu, par ailleurs, que la couleur des poubelles de tri soit harmonisée sur tout le territoire au plus tard d'ici fin 2022.

■ La lutte contre le gaspillage, la priorité au réemploi solidaire

Les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire sont renforcées (objectifs de réduction du gaspillage alimentaire fixés d'ici 2025 et 2030, durcissement des sanctions...).

La destruction (incinération et mise en décharge) des invendus non alimentaires neufs, comme les vêtements, les chaussures, les produits de beauté, les livres ou l'électroménager, **est interdite par principe**. Les entreprises doivent, sauf exceptions, donner ou recycler leurs produits au plus tard fin 2021 ou fin 2023 selon les secteurs.

Pour éviter que des médicaments ne soient jetés à la poubelle, la **vente à l'unité de médicaments** est autorisée d'ici le 1^{er} janvier 2022 au plus tard. De la même façon, pour limiter la consommation de papier thermique, **l'interdiction de l'impression et de la distribution systématiques de tickets de caisse et de tickets de carte bancaire est actée**, sauf demande contraire du client. Cette interdiction est applicable au 1^{er} janvier 2023.

Des **fonds de réemploi solidaire** sont créés afin de soutenir les ressourceries et l'ensemble des acteurs associatifs intervenant dans ce domaine.

La vente en vrac est encouragée. Au 1^{er} janvier 2021, il devient possible d'apporter ses propres contenants dans les commerces. Les vendeurs de boissons à emporter devront proposer un tarif plus bas lorsque le consommateur présente son propre récipient.

Le dispositif actuel de diagnostic « déchets » dans le cadre d'une opération de démolition de bâtiments est revu. Il s'agit de favoriser le réemploi ou la valorisation de ces déchets.

Les administrations sont soumises à de nouvelles obligations « vertes », comme l'inclusion dans les achats publics à partir de 2021 de clauses relatives à l'économie circulaire.

■ La responsabilité des producteurs, la lutte contre les dépôts sauvages

Le principe du pollueur-payeur (REP), qui rend responsable le fabricant ou le distributeur d'un produit du financement de sa fin de vie, est renforcé. **9 nouvelles filières sont créées et le champ de filières REP déjà existantes est élargi**.

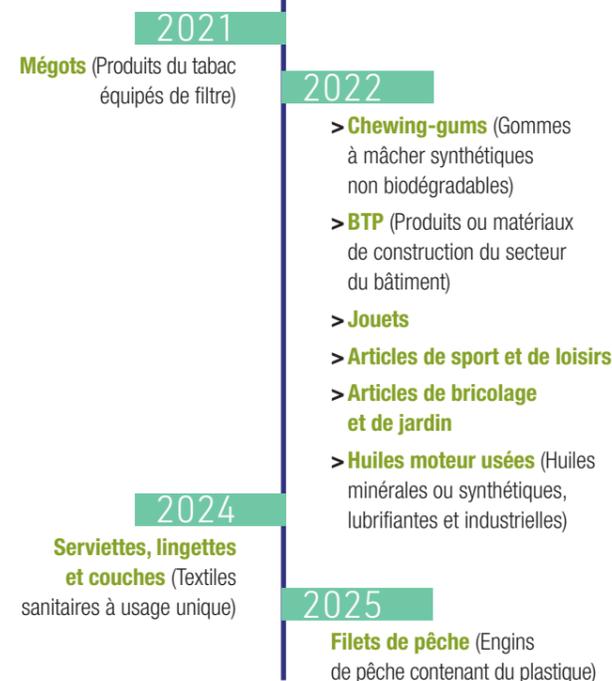
Les producteurs soumis aux filières pollueur-payeur doivent élaborer des plans quinquennaux d'action d'éco-conception pour que leurs produits soient plus recyclables.

Le périmètre de la REP est étendu **de la fin de vie à la conception du produit**. Les fabricants concevant leurs produits de manière écologique bénéficient d'un bonus sur la contribution qu'ils versent pour la gestion et le traitement de la fin de vie de leurs produits. A contrario, les fabricants n'intégrant pas l'éco-conception dans leur production voient cette contribution augmenter avec un malus.

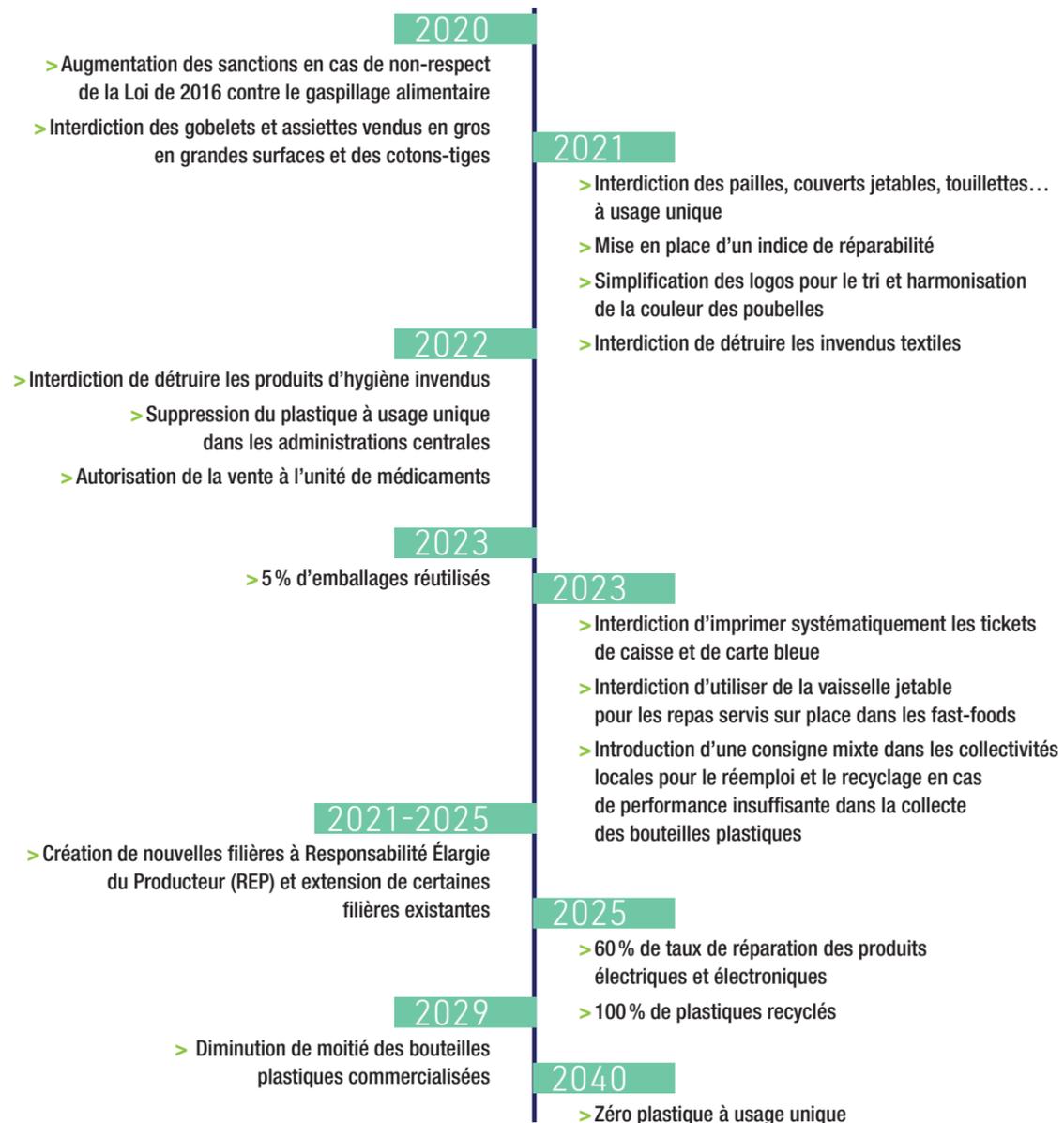
Pour améliorer la gestion des déchets du bâtiment et éviter les dépôts sauvages, une reprise gratuite de certains déchets préalablement triés (ferraille, gravats, bois...) devient possible en déchèteries.

D'autres mesures sont instaurées **contre les dépôts sauvages** : amende pouvant atteindre 15 000 euros, mise en fourrière du véhicule ayant servi à commettre l'infraction, renforcement des pouvoirs de police spéciale des maires...

LA CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES REP



Voici les mesures phares et les principaux objectifs de la Loi en termes de réduction des déchets à la source et de gestion de la fin de vie des produits :



3

ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RÉDUCTION DES DÉCHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS

Le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) du Pays Voironnais, qui faisait l'objet d'une convention entre le Pays Voironnais et l'ADEME, pour une durée de 3 ans, s'est terminé fin 2022. Le premier semestre de l'année 2023 a donc en partie été dédié à la réalisation et l'analyse du bilan de ce programme d'actions. Le bilan du CODEC a été présenté aux partenaires de la collectivité et à l'ADEME lors du comité de suivi du 16 mai 2023 (voir page 34 du document).

Les actions menées sur les thématiques de réduction des déchets et promotion de l'économie circulaire se sont bien sûr poursuivies malgré la fin du CODEC. En effet, l'ensemble du programme d'actions du CODEC recroise celui du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la collectivité, qui est engagé pour la période 2019 à 2024.**

Le PLPDMA du Pays Voironnais est constitué de quatorze fiches actions, qui sont regroupées au sein de neuf axes stratégiques :

- 1/ Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- 2/ Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- 3/ Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- 4/ Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 5/ Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- 6/ Augmenter la durée de vie des produits
- 7/ Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- 8/ Réduire les déchets des entreprises
- 9/ Réduire les déchets du BTP

Par ailleurs, dans la continuité de l'action DREC (Déploiement du Référentiel Économie Circulaire) proposée de 2020 à 2022 par l'ADEME et la Région Auvergne Rhône-Alpes, **la collectivité a participé en 2023 au programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) proposé par l'ADEME à l'échelle nationale.** Le programme TETE est un outil de planification écologique mis à disposition des collectivités territoriales afin d'accompagner les territoires dans leur transition écologique. L'outil rassemble les deux référentiels d'action Climat Air Énergie et Économie Circulaire et propose aux collectivités de candidater à la labellisation sur ces référentiels.

Le Pays Voironnais s'est engagé dans le remplissage du référentiel économie circulaire depuis 2021 et a déposé sa candidature à la labellisation niveau 3 en 2022. Le premier semestre 2023 a été consacré à l'audit de la candidature, puis la Commission Nationale du Label (CNL) a étudié le dossier du Pays Voironnais en juin 2023. Après étude de la candidature, il a été demandé au Pays Voironnais de fournir des éléments complémentaires afin de pouvoir être labellisé. La candidature de la collectivité à la labellisation économie circulaire sera à nouveau étudiée en 2024 après transmission de ces éléments.





L'ANNÉE 2023 DE LA PRÉVENTION ET DU TRI EN QUELQUES CHIFFRES...

- > 44 événements et 4 976 personnes sensibilisées au tri et à la réduction des déchets.
- > 58 prêts de la poubelle de tri mobile « Trinomad » (contre 53 en 2022).
- > 3 772 élèves sensibilisés lors des animations scolaires et des visites du Site écologique de La Buisse (centre de tri, plateformes de compostage, Ressourcerie).
- > 14 nouveaux référents de site de compostage formés.
- > 988 sessions de jeu à Game of tri.
- > 503 mises à disposition de composteurs individuels
- > 8 123 appels au N° Vert.
- > 118 participants aux ateliers de découverte du compostage.
- > 80 065 gobelets du Pack Éco-événement prêts (contre 71 250 en 2022).
- > 51 participants aux séances d'initiation au lombricompostage, dont 35 qui se sont équipés en lombricomposteur.
- > 71 particuliers et 136 professionnels ou étudiants sensibilisés aux changes lavables.
- > 640 t d'objets réemployés via la Ressourcerie.
- > 29% d'équipement atteint en autocollants Stop pub (23,2% en 2022).
- > 68 établissements ou structures professionnels sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.



A ANIMER, SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU TRI ET À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1 SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Stands/ateliers de sensibilisation et visites tout public

> 23 stands ont été animés par les ambassadeurs du tri et de la prévention sur diverses thématiques (*hors stand sur le compostage et déchets verts, voir partie dédiée du présent document*), ce qui représente au total 1 266 personnes sensibilisées.

Ces stands ont eu lieu sur les marchés réguliers des communes de Voiron, Voreppe et Moirans, mais également sur des événements annuels comme les *Journées de l'environnement* à Coublevie, ou le *Festival Émotions de rue* organisé à Voiron par la Maison des Jeunes et de la Culture.

En 2023, le service déchets a participé pour la première fois à l'événement *Autour du fil* organisé sur la commune de Charavines. Cet événement dédié à la thématique de la couture et des textiles est l'occasion de sensibiliser le grand public au tri, recyclage et réemploi des textiles, linges et chaussures (TLC).

En 2023, les ambassadrices du tri ont sensibilisé 111 personnes sur cet événement, auquel elles ont à nouveau participé en 2024.



Une nouvelle thématique de stand a également été développée en 2023 par l'équipe des ambassadeurs. Il s'agit d'un stand consacré aux *déchèteries*, et qui permet notamment de répondre aux interrogations suivantes : quelles sont les différentes filières de tri présentes en déchèteries ? Quel pourcentage des déchets jetés en déchèteries est recyclé ? Cette nouvelle thématique a été présentée sur les marchés de Voiron, Voreppe et Moirans entre mai et juillet 2023.

Une nouvelle thématique d'atelier a été créée par les ambassadrices du tri et de la prévention en 2023 : il s'agit d'un atelier dédié à « l'upcycling » ou « surcyclage » des textiles. Dans cet atelier, l'animateur présente les enjeux liés à la surconsommation de textiles, notamment pour l'habillement, et les différentes astuces existantes pour réduire les achats de textiles neufs



et favoriser le réemploi ou la réutilisation des produits existants. Des techniques d'upcycling sont ensuite proposées aux participants : fabriquer une bobine de traphilo à partir d'un grand tee-shirt inutilisé, ou encore fabriquer un sac en tissu à partir d'un vieux tee-shirt ou débardeur. Ces techniques simples sont accessibles à tous, car sans couture, et permettent aux participants de repartir avec leur réalisation, qu'ils pourront reproduire à la maison. Cet atelier a été réalisé 7 fois en 2023.

Au-delà des ateliers zéro déchet proposés dans les ressourceries et médiathèques du Pays Voironnais, le service répond également aux sollicitations des structures du territoire qui souhaitent proposer des ateliers sur leur commune, ou à leurs adhérents lorsqu'il s'agit d'associations. Ainsi, en 2023, le Service Gestion des déchets a par exemple sensibilisé 20 personnes lors d'un atelier « Noël en récup » organisé avec l'association l'Écho du partage, un système d'échange local (SEL) qui rayonne notamment sur les communes de Réaumont, Charnècles, Saint-Cassien, Rives et Saint-Blaise du Buis.

LES ATELIERS ZÉRO DÉCHET

10 ateliers zéro déchet ont été organisés en 2023, ils ont eu lieu à la Ressourcerie de La Buisse, à Passiflore à Tullins et, nouveauté de l'année, dans 4 médiathèques du territoire. 125 personnes ont pu s'initier à différentes techniques permettant de fabriquer soi-même produits ménagers, éponges écologiques ou encore produits cosmétiques. L'intégration de matériaux et objets usagés (textiles, papiers...) dans le processus de fabrication d'un nouvel objet permet de transformer un « déchet » en une « matière première ». Des idées et techniques permettant d'éviter le gaspillage alimentaire, de créer sa déco de Noël en récup ou de confectionner ses produits cosmétiques ont ainsi été proposées.



Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

La SERD a eu lieu du 18 au 26 novembre 2023, et a mobilisé plus de 200 personnes.

Pour cette SERD 2023, le Pays Voironnais s'est engagé dans la thématique phare proposée au niveau national : la **réduction des emballages**. Les animations proposées autour de cette thématique ont rencontré un franc succès : ateliers couture de protections menstruelles lavables, stand confection de sacs à vrac et sacs à pain dans un magasin bio du territoire, mais également des ateliers pour fabriquer soi-même ses produits ménagers et cosmétiques.

Un spectacle était également proposé à la MJC de Voiron : « Étonnant Jardin » écrit et présenté par Jérôme Doulat, le Pêcheur d'oiseaux. Malheureusement seule une dizaine de personnes étaient présentes à cette représentation.

Afin de sensibiliser aux enjeux liés à la réduction et au recyclage des emballages, la CAPV a par ailleurs proposé une **visite du centre de tri Athanor**, situé à La Tronche. Cette visite très instructive a permis à la trentaine de participants de mesurer les quantités impressionnantes d'emballages gérés par le centre de tri, et découvrir comment ceux-ci sont triés et redirigés vers les différentes filières de recyclage.

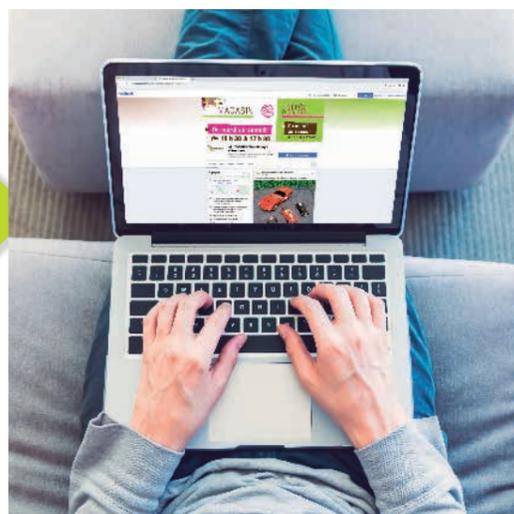
Comme en 2022, la SERD a été mise en avant dans la **vitrine de l'office de tourisme du Pays Voironnais** situé à Voiron. Du 14 au 28 novembre, les passants ont pu découvrir via la vitrine la diversité du programme proposé pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets et trouver de l'inspiration pour réduire leurs emballages.

Relations aux usagers et dotation des bacs

- > 2 551 logements ont été visités en porte-à-porte, soit **1 579 personnes sensibilisées (contre 1 057 en 2022)**.
- > Le Service Gestion des déchets dispose d'une ligne spécifique, le N° Vert au 0 800 508 892, ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h. **Ce numéro a reçu 8 125 appels en 2023 (contre 9 933 en 2022)**.
- > **2 095 particuliers se sont présentés physiquement à l'accueil du Centre technique**, contre 5 358 en 2022. La fréquentation de 2022 avait été particulièrement élevée du fait de la mise en place du nouveau contrôle d'accès en déchèterie.
- > **1 177 bacs de collecte sélective (contre 1 250 en 2022) ont été livrés à domicile**.

Communication visuelle aux usagers

- > **Campagnes de communication sur les abribus**
Comme chaque année, plusieurs campagnes de communication ont été déployées sur l'ensemble des abribus du territoire afin de sensibiliser les habitants via de grands supports visuels.
En 2023, les thématiques ont été les suivantes : Fonds économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, Ressourcerie, Stop Pub, dépôts sauvages et modification des horaires de déchèterie (*horaires d'été*).
- > **Page Facebook de la Ressourcerie**
Sensibilisation au réemploi, ateliers, tutos, emploi en insertion, objets disponibles, services proposés par la Ressourcerie... La page Facebook Ressourcerie du Pays Voironnais compte un peu plus de 5 000 abonnés. La page reçoit régulièrement des témoignages bienveillants (*remerciements, encouragements...*) liés à l'activité et au travail du personnel.



2 SENSIBILISATION DES SCOLAIRES ET DU PUBLIC JEUNE

Interventions en classe ou en visite, à la demande des enseignants (via le site internet du Pays Voironnais / rubrique déchets / Animations scolaires)

En 2023, **3 262 élèves ont été sensibilisés en classe aux thématiques du gaspillage alimentaire, du tri, du compostage/lombricompostage et de la prévention des déchets, soit 131 classes sensibilisées et 262 animations réalisées.**

Les animations ont lieu du niveau CP au niveau CM2. La plupart des animations se déroulent en deux séances distinctes, hormis l'animation sur la thématique du gaspillage alimentaire qui est réalisée en une seule séance.



D'autre part, **573 élèves et leurs accompagnateurs** ont bénéficié des visites commentées du site écologique de La Buisse, soit 20 visites réalisées pour le public scolaire dans l'année. Cette visite en deux temps permet aux élèves de découvrir les plateformes de compostage et la Ressourcerie.

Dans une logique d'amélioration continue, le contenu présenté pendant les animations et les supports pédagogiques utilisés sont régulièrement mis à jour par l'équipe des ambassadeurs du tri et de la prévention. Ce travail de modernisation est réalisé chaque année durant la période estivale, lors de l'interruption entre les deux années scolaires. À l'été 2023, c'est l'animation « Les déchets de A à Z » pour le niveau CE1-CE2 qui a notamment été retravaillée :

- > Renouvellement des photos utilisées pour le jeu des filières de recyclage.
- > Création d'un jeu de plateau « Dans les traces du colibri ».

Jeux pédagogiques

- > **« Game of tri » : jeu de sensibilisation sur tablette**
Quoi de mieux que d'apprendre à mieux trier ses déchets en s'amusant ? Depuis 2017, la collectivité propose aux habitants et aux scolaires de jouer à « Game of tri », un jeu vidéo pédagogique. En 2023, on dénombre 988 sessions de jeu pour 161 pseudonymes distincts. Le taux d'erreur de tri moyen des joueurs est de 29,8 %.

En classe, le jeu « Game of tri » est utilisé dans le niveau de classe CE1 / CE2, avec 4 autres jeux en alternance.



CRÉATION D'UN PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

Un partenariat important a été établi avec la **Mission locale de la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan en 2023**. La mission locale a pour vocation d'accompagner vers l'emploi les jeunes de 16 à 25 ans. La volonté de la mission locale de proposer aux jeunes accompagnés des séances de sensibilisation à la réduction des déchets s'inscrit dans la continuité du projet A'VENIR porté par la Maison de l'Emploi et six structures partenaires du territoire jusqu'en 2022, dont l'objectif est de permettre à des jeunes sans situation professionnelle de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins. Cet accompagnement spécifique passe par des ateliers de « remobilisation » variés (ateliers numériques, ateliers de faire soi-même, travail sur l'image de soi et la gestion du stress...) dans lesquels viennent s'inscrire les ateliers proposés par le service gestion des déchets.

Ainsi, **treize ateliers ont été organisés dans ce cadre en 2023, sur plusieurs thématiques : fabrication de bee wrap, cosmétiques naturels, surcyclage et batch cooking**. Ces ateliers ont bénéficié à 4 sessions différentes de jeunes, et chaque atelier comptait environ 8 participants.

Le bilan de cette action est positif. Les ateliers proposés peuvent permettre aux jeunes accompagnés de se doter de nouveaux repères et astuces à utiliser au quotidien afin de réduire leurs déchets et réaliser des économies. De plus, les interventions permettent aux jeunes de découvrir le métier d'ambassadeur du tri. Une jeune femme ayant bénéficié des ateliers a par exemple ensuite été accueillie en stage de découverte pendant deux semaines au sein de l'unité Animation Réduction des Déchets.
Cette action est reconduite en 2024, avec six ateliers programmés sur l'année à destination des jeunes de la mission locale.

Sensibilisation du public jeune

Le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais souhaite davantage sensibiliser le public jeune (adolescents et jeunes adultes), une tranche d'âge qui est pour l'instant peu concernée par les actions mises en place. Dans ce cadre-là, nous pouvons noter plusieurs actions qui ont eu lieu en 2023 et sont décrites ci-dessous. Cet axe de travail va être approfondi à partir de 2024.

> INTERVENTIONS EN COLLÈGES ET LYCÉES

> Une intervention au lycée des Portes de Chartreuse à Voreppe

Dans le cadre de la création d'un comité formé d'« éco-délégués » et de la candidature au label « Éco-École », l'établissement a sollicité le Service Gestion des déchets pour une présentation de l'unité Animation Réduction des Déchets et des différentes actions proposées sur le territoire. La collecte des déchets, le réseau de déchèteries, les gestes et consignes de tri, la gestion des biodéchets, le réemploi et l'économie circulaire, toutes ces thématiques ont été abordées à cette occasion. Les élèves éco-délégués et l'enseignant ont été très réceptifs et participatifs et ont demandé à visiter le centre de tri de La Buisse afin de parfaire leurs connaissances en la matière.

> **Stands et ateliers au lycée Édouard Herriot à Voiron**
Plusieurs actions ont été organisées au lycée Édouard Herriot en 2023 afin de sensibiliser les élèves. Au premier trimestre, des ateliers ont été proposés aux élèves logés à l'internat du lycée. **Un atelier de fabrication de cosmétiques et un atelier « surcyclage » ont eu lieu**, rassemblant respectivement 9 et 4 participantes. Un troisième atelier dédié au sujet des textiles sanitaires lavables était prévu mais a été annulé par manque d'inscrits.

Par la suite, **le service déchets a tenu deux stands au lycée au mois de septembre 2023**, afin de sensibiliser les élèves à l'occasion de la nouvelle année scolaire et leur donner envie de créer un club sur les thématiques du développement durable. Malheureusement ces stands n'ont pas permis de sensibiliser beaucoup d'élèves et le club n'a pas été créé au sein de l'établissement.

> Ateliers à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Coublevie

La MFR de Coublevie a souhaité organiser des animations de sensibilisation à la réduction des déchets en 2023 au profit de ses élèves. Ainsi, trois ateliers ont eu lieu aux mois de mars et avril :

- > Couture de lingettes lavables : 10 participants
- > Fabrication de cosmétiques naturels : 12 participantes
- > Couture de serviettes hygiéniques lavables : 8 participantes

3

SENSIBILISATION

DES PROFESSIONNELS

Accompagnement individuel aux entreprises

Depuis 2021, un poste d'ambassadeur du tri est dédié à 50 % à l'accompagnement des professionnels du territoire. Les structures qui peuvent être accompagnées sont variées : commerces, entreprises de toute taille, communes, écoles, bailleurs sociaux, associations...

Plusieurs types d'accompagnement existent et ont été réalisés en 2023 :

- > pour la mise en place effective du tri dans les locaux,
- > pour l'optimisation du tri,
- > pour la mise en place des sacs compostables,
- > pour des états des lieux, contrôle, et sensibilisation du personnel et des salariés.

L'objectif est d'accompagner au mieux les structures en fonction de leur problématique. L'ambassadeur du tri occupant ce poste travaille en lien étroit avec la chargée de mission et l'assistante du service dédiées à l'accompagnement des professionnels dans la gestion de leurs déchets.

En 2023, le service a pu constater une hausse des demandes reçues pour l'organisation de sessions de sensibilisation au tri dans les entreprises. Ainsi, le service a par exemple assuré une session de sensibilisation pour l'entreprise de travaux publics SOBECA, basée à Tullins, en juillet 2023. Pour l'occasion, ce sont 78 salariés qui ont été sensibilisés au tri et au recyclage des déchets spécifiques à leur métier, via l'utilisation d'outils pédagogiques développés par le service.

En octobre 2023, ce sont 110 salariés de l'entreprise Hutchinson, basée à Moirans, qui ont bénéficié d'une sensibilisation au tri des déchets.



Participation à la journée pour l'environnement organisée par l'entreprise Chartreuse

L'entreprise Chartreuse a organisé une journée dédiée à la protection de l'environnement le 14 mars 2023 et a invité le service gestion des déchets à participer à ce temps fort, aux côtés de nombreuses entreprises partenaires conviées par les collaborateurs de Chartreuse. Après un temps de discours et de conférence durant lequel le service gestion des déchets a eu l'occasion de se présenter, une « Clean Walk » a été organisée dans les rues de Voiron en partenariat avec l'association Mountain Riders. Le service gestion des déchets a également aidé à l'organisation de cette Clean Walk via le prêt de pinces à déchets et la mise à disposition de bacs spécifiques.

Après la Clean Walk, un temps était dédié à la caractérisation des déchets ramassés : temps durant lequel le service gestion des déchets tenait un stand de sensibilisation et présentation de ses actions.

Partenariat avec l'association des entreprises de Centr'Alp

Centr'Alp est le deuxième espace économique de la région grenobloise, réparti sur 4 communes du bassin sud du territoire et regroupant 300 entreprises, près de 6 000 emplois et 1 500 étudiants. L'Association des Entreprises de Centr'Alp (AEC) a été créée en 1968 par des chefs d'entreprise pour fédérer ses adhérents autour de projets communs de développement local. Depuis 2016, Centr'Alp (250 entreprises et 6 000 emplois) et le Pays Voironnais coopèrent sur la thématique environnementale :

- > Suivi et valorisation des actions d'Écologie Industrielle et Territoriale,
- > Services à l'entreprise (audit des besoins en termes de conteneurs tri),
- > Ateliers salariés et temps fort,
- > Aide à l'organisation d'éco-événements,
- > Accompagnement des entreprises sur la thématique du zéro phytosanitaire et des déchets verts.

Dans le cadre du PLPDMA du Pays Voironnais et du Plan Climat Air Énergie Territorial, plusieurs objectifs partagés ont été définis :

- > Renforcer la coopération entre nos deux structures afin d'amplifier la dynamique auprès des acteurs économiques.
- > Mobiliser les salariés du parc sur les thématiques de l'économie circulaire, de la prévention des déchets et de la performance/sobriété énergétique.

LE RÉSEAU DES ÉCO-SALARIÉS

Le réseau des éco-salariés veut créer un cadre collectif et collaboratif permettant de légitimer les salariés à agir dans leur entreprise et valoriser ces derniers auprès de leurs dirigeants et de leurs collègues. Tout cela en s'appuyant sur des émotions positives : donner du sens, agir en cohérence et prendre du plaisir.

En 2023, l'association des entreprises de Centr'Alp a créé le réseau des éco-salariés avec un appui de l'ADEME, et en partenariat avec le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais. Un groupe de 18 salariés représentant 13 entreprises différentes a été créé, sur la base d'un appel à volontaires après une première réunion de lancement ayant rassemblé 35 personnes en janvier 2023. Une fois constitué, le groupe d'éco-salariés a défini les thèmes sur lesquels il souhaitait travailler en priorité : la mobilité, la gestion des déchets, l'énergie et la biodiversité.

Par la suite, une série d'ateliers a été organisée, principalement sur les temps de pause déjeuner entre 12h et 14h. Parmi ces ateliers, deux ont été animés par le Service Gestion des déchets, sur la thématique de la gestion des déchets en entreprise. Il est intéressant de voir que ces interventions ont ensuite débouché sur des sollicitations de la part de plusieurs entreprises, qui ont fait appel au Service Gestion des déchets afin de mettre en place le tri dans leur entreprise, réaliser des temps de sensibilisation au tri auprès de leurs salariés, et parfois animer des ateliers sur la réduction des déchets (compostage, upcycling...).

Au-delà de la thématique des déchets, le réseau des éco-salariés a également bénéficié d'autres temps d'accompagnement ou sensibilisation :

une fresque du numérique a été proposée par l'association Convergence, en octobre a eu lieu un atelier autour de l'énergie animé par l'AGEDEN, et en novembre et décembre un échange sur l'accompagnement au changement suivi d'un webinaire « agir en entreprise » proposé par le réseau FEVE. Cette dynamique très enrichissante se poursuit en 2024. Elle permet une montée en compétences des éco-salariés grâce aux échanges de bonnes pratiques et d'expérience et à l'apport méthodologique des experts.

Par ailleurs, le réseau des éco-salariés a permis à des boucles d'économie circulaire de se former ou de se développer. C'est le cas de la collecte de canettes aluminium sur Centr'Alp en vue de leur recyclage directement dans le process de fabrication de l'entreprise Constellium (voir page 37), mais également d'une synergie créée entre l'entreprise Paraboot (fabricant de chaussures) et une association locale de la Valdaine qui récupère des chutes de cuir de l'entreprise Paraboot afin de les intégrer dans ses ateliers de confection d'objets à partir de matériaux de récupération.



Voici les actions qui ont été amorcées ou poursuivies en 2023 à destination des entreprises et de leurs salariés :

> INTERVENTION LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CENTR'ALP

Il est important de rappeler aux entreprises qu'elles ont des interlocuteurs au niveau de la gestion de leurs déchets au Pays Voironnais, avec notamment deux postes dédiés à l'accompagnement des professionnels au sein du service : une ambassadrice du tri et de la prévention et une chargée de mission déchets professionnels. Aussi l'Assemblée Générale annuelle de l'association de Centr'Alp est une excellente occasion de toucher de nombreuses entreprises locales et de diffuser l'information. Une présentation du service des déchets professionnels a donc été effectuée, produisant des échanges fructueux et constructifs lors du moment convivial proposé en fin de réunion.



> CO-ORGANISATION DE LA CLEAN WALK SUR CENTR'ALP

La seconde édition de cette opération de nettoyage collectif s'est tenue le 21 mars 2023. La mobilisation de 86 salariés volontaires a permis la collecte de nombreux déchets sur des zones identifiées au préalable. L'engagement des participants permet de lutter contre les déchets sauvages et d'améliorer la qualité de son environnement. Initiative à reproduire sans modération !



> UN STAND ZÉRO DÉCHET SUR LE MARCHÉ DE NOËL DE CENTR'ALP

En 2023, le Service Gestion des déchets a participé pour la première fois au marché de Noël de Centr'Alp, avec le prêt de « trinomad » qui ont permis de bien mettre en place le tri des déchets sur la manifestation, ainsi que l'organisation d'un stand zéro déchet animé par deux ambassadrices du tri et de la prévention.

Au programme : démonstration de furoshiki (technique d'emballage des cadeaux avec du tissu) et présentation d'idées pour un Noël zéro déchet. 45 personnes ont été sensibilisées durant cet événement.

4 ÉCO-EXEMPLARITÉ AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Tendre vers l'éco-exemplarité est un préalable pour mener des actions d'accompagnement et de sensibilisation. Découvrez les faits marquants de la politique d'éco-exemplarité menée en interne (*Pays Voironnais*) et en externe (*communes, associations...*) en 2023 :

Zone de gratuité dans les locaux du Service Gestion des déchets

Cinquième année de vie pour la zone de gratuité au Centre technique du Pays Voironnais ! La grande étagère dédiée permet aux agents de déposer des objets qu'ils n'utilisent plus... et d'en trouver d'autres qui leur seront utiles ! Il est aussi possible d'échanger des services (*prêt de matériel, bricolage, garde d'enfants...*). **En bref, allonger la durée de vie des produits, éviter l'achat systématique du neuf, favoriser l'emprunt et l'échange, et créer des liens entre les agents, tels sont les objectifs de la zone de gratuité !**

En 2023, l'espace a été régulièrement utilisé et de nombreux objets déposés et prélevés.



Prêt de matériel pour les éco-événements : Pack Éco-événement

Ce service gratuit, mené conjointement avec le Conseil départemental de l'Isère sur les éco-gobelets, est apprécié des organisateurs de manifestations diverses par sa praticité (*réservation en ligne*) et la prestation incluse de lavage des contenants.

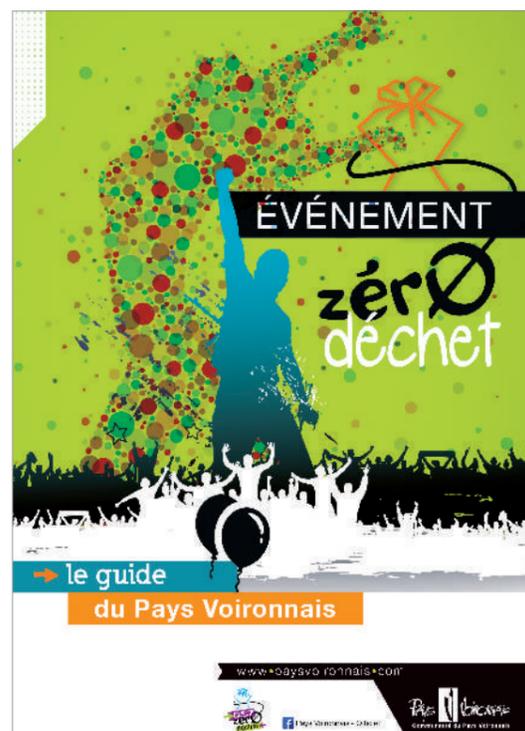
Événements de sensibilisation internes à la collectivité

Au mois de juin 2023, le Service Gestion des déchets a eu l'occasion de sensibiliser une partie des agents du Pays Voironnais à l'occasion de la Halte festive.

Cet événement convivial annuel est organisé par le service administration générale du Pays Voironnais, et permet aux agents de se retrouver au-delà de leurs services respectifs afin de féliciter les agents médaillés de l'année et partager un temps convivial. En 2023, l'administration générale a mobilisé les services Gestion des déchets, Agriculture et Éducation, Jeunesse, Prévention, Santé afin de proposer des animations ludiques aux agents du Pays Voironnais autour de la thématique Santé-Environnement, en combinant activités sportives et découverte de producteurs locaux ou ateliers de faire soi-même.

Dans ce cadre, le service gestion des déchets a proposé un atelier de découverte de la lactofermentation, et un stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets. Ces deux actions ont permis de sensibiliser une cinquantaine d'agents de la collectivité.

Au mois de septembre, c'est un atelier « Upcycling » qui a été proposé en interne au service gestion des déchets, afin de faire découvrir aux agents du service volontaires cette nouvelle thématique. Une dizaine de collègues ont participé à cet atelier.



PRÊT DE CONTENEURS DE TRI MOBILE « TRINOMAD » ET D'ORIFLAMMES

Pour faciliter le tri des déchets sur les événements, le Pays Voironnais prête aux organisateurs jusqu'à **11 contenants de pré-collecte pliables et transportables et 10 oriflammes pour rendre ces points de tri visibles à distance**. Ce matériel est à disposition des communes et des associations pour les manifestations qu'elles organisent, de la même façon que le Pack Éco-événement mentionné ci-après.

En 2023, les modules de tri « Trinomad » et les oriflammes ont été prêtés à 58 reprises (contre 53 en 2022), représentant 65 jours d'utilisation, ce qui montre l'organisation d'événements de plus en plus écoresponsables !



PRÊT DE VAISSELLE RÉUTILISABLE

> Le Site écologique de La Buisse propose depuis 2015 le **prêt de gobelets et de carafes réutilisables** dans le cadre du Pack Éco-événement géré par le Département de l'Isère.

En 2023, le Pack Éco-événement a été prêté 112 fois (contre 119 fois en 2022) par le Site écologique, ce qui représente la mise à disposition de 80 065 gobelets (contre 68 000 en 2022) et de 1 900 carafes (contre 1 342 en 2022).



ACCUEIL DE L'EXPOSITION « LA MISE EN IMAGE DU REBUT » PAR LA MAIRIE DE VOUREY

Le Service Gestion des déchets propose le prêt de cette exposition réalisée par le Collectif Sociétés Urbaines et Déchets (SUD) aux structures du territoire (communes, entreprises, associations) qui souhaitent l'accueillir et proposer des temps de sensibilisation autour de cet outil. En effet, l'exposition, précédemment exposée à Voiron pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2022, est un très bon support afin d'amorcer une sensibilisation à la gestion des déchets.

Visible sur les murs de la salle du Conseil de Vourey du 26 septembre au 13 octobre 2023, cette exposition a été proposée par la commune à l'occasion de la Semaine Bleue, événement dédié aux aînés de la commune. Le vernissage a rassemblé une vingtaine de personnes qui ont bénéficié d'un commentaire éclairant sur le contexte de ce travail de recherche mené par le collectif SUD. Dans le cadre de la Semaine Bleue, la commune a également organisé deux ateliers zéro déchet (fabrication de produits ménagers et fabrication de cosmétiques maison), qui ont été animés par les ambassadeurs du Pays Voironnais et ont rencontré un franc succès.

La commune a par ailleurs organisé la visite de l'exposition par deux classes de l'école primaire (niveaux CM1 et CM2) : chaque classe a bénéficié d'une visite d'une heure commentée par les agents du Service Gestion des déchets. Une action réussie qui a permis de sensibiliser 52 élèves !

L'exposition « La mise en image du rebut » a également été prêtée à la communauté de communes du Grésivaudan qui l'a exposée durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2023 à l'occasion de la Journée de la Récup organisée au Touvet le 25 novembre 2023.

Communes, associations, entreprises du territoire : vous souhaitez accueillir l'exposition dans vos locaux ? N'hésitez pas à contacter le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais !

B

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

1

CRÉER UNE DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

AVEC LES PARTIES PRENANTES DU TERRITOIRE

Comité de suivi du CODEC

Le troisième et dernier comité de suivi du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) du Pays Voironnais a eu lieu le mardi 16 mai 2023 de 14 h à 16 h 30 en présentiel au siège de la CAPV. Il a été animé par l'unité Animation Réduction des Déchets du Service Gestion des déchets et a rassemblé **33 personnes** : élus, entreprises, associations, citoyens et salariés de la Communauté d'agglomération. L'ADEME (Agence de la transition écologique), avec laquelle le CODEC a été contractualisé, était représentée lors de cette réunion.

Le 13^e Vice-Président du Pays Voironnais, Antoine Cloppet, a débuté cette réunion avec un mot d'introduction, puis durant le tour de table chaque participant était invité à indiquer par trois mots maximum ce que lui évoque l'économie circulaire.

Les agents de l'unité ARD ont présenté le bilan des actions menées au cours de l'année 2022 et du programme en général ainsi que les 3 objectifs à atteindre dans le cadre du CODEC. Pour chacun de ces objectifs, plusieurs acteurs ont témoigné d'actions mises en place sur leur commune ou structure en partenariat avec le Pays Voironnais.



La collectivité conclut sa présentation en indiquant que le programme d'actions du CODEC a été maintenu malgré la crise sanitaire importante ayant impacté la France pendant les trois années du contrat, et les mouvements de personnel au sein de l'équipe projet du CODEC.

Fort d'un historique solide en matière de prévention des déchets, le Pays Voironnais a su tout au long des trois années du CODEC développer le panel des actions mises en place, touchant ainsi des publics variés (établissements scolaires, grand public, communes, entreprises, associations...) et abordant des thématiques très diverses. La collectivité a témoigné pendant ces 3 années de sa capacité à innover et à s'adapter aux besoins du territoire, en proposant de nouvelles actions telles que la création du Fonds économie circulaire, la mise en place du service de prêt de broyeurs aux communes ou encore le développement d'un réseau d'éco-salariés en partenariat avec l'association des entreprises de la zone d'activités de Centr'Alp.

La collectivité a également rencontré certaines difficultés dans la mise en place du programme d'actions. Ces difficultés se situent principalement dans la mobilisation du public professionnel et l'investigation des piliers de l'économie circulaire en lien avec l'offre des acteurs économiques : écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, écoconception... L'éco-exemplarité de la collectivité est également un champ qui n'a pas pu être beaucoup approfondi pendant la période du CODEC, et qui sera à développer dans les prochaines années, en parallèle d'une structuration de la démarche d'achats durables.

Cette dynamique ne s'arrête pas avec la fin du CODEC et les axes de progression repérés vont pouvoir être explorés à travers les prochains plans d'actions de la collectivité.

Cette réunion assurait également le rôle de réunion de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA, les deux programmes venant se superposer de 2020 à 2022.

Groupe de travail Santé-Environnement

Le Service Gestion des déchets participe depuis le début de l'année 2020 au Groupe de travail Santé-Environnement, un groupe de travail transversal rassemblant 5 services du Pays Voironnais (Mobilités, Environnement, Agriculture, Gestion des déchets et Enfance Jeunesse Prévention Santé) et coordonné par le Service Enfance Jeunesse Prévention Santé.

L'objectif de ce groupe de travail transversal est d'articuler les politiques portées par chaque service et de formaliser dans différents plans et programmes (Plan Climat Air Énergie Territorial, Contrat Local de Santé, PLPDMA et CODEC, PAiT) ayant un impact sur l'environnement des habitants du Pays Voironnais et donc sur leur santé. En effet, il s'agit de réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie, en travaillant à réduire à la fois la concentration et l'exposition des déterminants défavorables à la santé, notamment des populations les plus vulnérables.

En 2023, le Groupe de travail « Santé-Environnement » a de nouveau pu mettre en place des actions sur le territoire grâce au soutien financier alloué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur les actions d'éducation et de promotion en Santé-Environnement :

> Une action d'accompagnement proposée par le Service Agriculture pour la mise en place de goûters « produits locaux » et l'intervention d'une diététicienne. La visite d'une ferme était envisagée mais n'a pas eu lieu. Les MJC ont utilisé leur fonds pour l'organisation des goûters. La MJC de La Buisse a mis en place l'intervention d'une diététicienne.

> Une conférence sur les enjeux santé et précarité alimentaire a été programmée, animée par les Greniers d'Abondance. Cette conférence a permis de présenter le système alimentaire actuel et l'accès à une alimentation saine, durable, de qualité et en quantité suffisante pour tous en France. Le Rigodon et l'Épicerie Solidaire Amandine ont ensuite présenté leurs projets en lien avec l'accès à l'alimentation, s'en est suivi un buffet. Une trentaine de personnes ont participé à cet événement proposé pendant le mois de la transition alimentaire.



> Mise en place du programme « 1 000 jours qui comptent » porté par la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes. La MFRA AURA a sollicité le Pays Voironnais pour une mise en œuvre de leur projet sur le territoire dans le cadre du programme « 1 000 jours qui comptent ». Ce programme vise à la formation des professionnels de la petite enfance aux questions de Santé-Environnement, et rejoint en ce sens les actions portées par le Service Gestion des déchets autour des changes lavables. Le Service Gestion des déchets a donc participé au comité technique réuni pour la mise en place de cette action, afin de faire le lien avec les actions portées par le service. L'accompagnement des professionnels de la petite enfance s'est déroulé en deux temps :

- > un temps d'impulsion, au mois d'octobre 2023, à travers une conférence de présentation sur la Santé-Environnement et sa prise en compte dans le cadre des 1 000 jours, qui a réuni une quarantaine de personnes,
- > deux journées d'approfondissement destinées aux professionnels de la petite enfance, auxquelles 17 personnes ont participé.

> Concours des écoles éco-mobiles
21 écoles du Pays Voironnais ont participé au 2^e concours des écoles éco-mobiles. Le concours était ouvert aux écoles maternelles et élémentaires du Pays Voironnais. Les élèves des écoles inscrites étaient incités à venir à l'école à vélo, draineuse ou trottinette. Une réception à destination des enseignants a été organisée pour remettre les plaques du challenge mobilité aux écoles.

> Jardin partagé à la Résidence Plein Soleil
Un jardin partagé a été mis en place pour les personnes âgées à la résidence Plein Soleil située à Montferriat. Ce projet a été accompagné par Émilie Giroud, éducatrice nature et guide composteur sur le territoire du Pays Voironnais.



> Sensibilisation aux textiles sanitaires lavables

Le Service Gestion des déchets a proposé de sensibiliser les animateurs jeunesse du territoire au sujet des textiles sanitaires lavables via les actions du Groupe de travail Santé-Environnement.

Une présentation et une proposition ont été faites au réseau des animateurs jeunesse du Pays Voironnais. Seulement quelques structures se sont montrées intéressées pour l'instant :

- > La MJC de Tullins, qui bénéficiera d'ateliers en 2024,
- > La commune de Voreppe, qui souhaite travailler sur la réduction des déchets de manière plus générale. Elle est accompagnée en ce sens par le service depuis la fin de l'année 2023.

> Sensibilisation sur le thème de l'ambrosie

Une campagne de communication massive en interne et externe au Pays Voironnais a été organisée afin de sensibiliser à l'importance de la lutte contre l'ambrosie et la nécessaire mobilisation de tous sur ce sujet.

En interne, une petite exposition itinérante de 3 panneaux a été installée dans les halls d'accueil des principaux sites du territoire. De plus, le Groupe de travail Santé-Environnement a bénéficié d'une intervention sur le sujet par la FREDON.

Fonds Économie Circulaire

Afin de promouvoir les initiatives locales d'économie circulaire, le Pays Voironnais favorise l'émergence de projets locaux sur l'ensemble des 31 communes du territoire. Ainsi en 2022, un fonds spécifique a été créé à destination des collectifs citoyens, des associations et des structures publiques qui souhaitent mettre en place une action. Sur le modèle du dispositif des fonds de participation des habitants, le Service Gestion des déchets a créé ce Fonds Économie Circulaire qui se concrétise par une aide financière souple et rapide apportée à chaque projet lauréat d'un montant maximum de 500 €.

Les projets déposés, via un formulaire dédié, doivent entrer dans l'une ou plusieurs des catégories ci-dessous :

- > Sensibiliser & encourager
- > Favoriser la consommation de proximité et des achats durables
- > Mutualiser des équipements utiles
- > Allonger la durée de vie des objets
- > Valoriser sur place les biodéchets

8 projets ont été financés en 2023, et déposés par 7 associations et un collectif d'habitants. Les actions développées rayonnent sur 11 communes du territoire. Le Service Gestion des déchets délègue la gestion administrative et opérationnelle du fonds à une association d'éducation à l'environnement du territoire, le Pic Vert. En 2023, les projets suivants ont par exemple été soutenus : la création d'un Système d'Échange Local (SEL) sur plusieurs communes, l'ouverture d'une épicerie citoyenne, la création d'une cabane de gratuité, l'organisation d'ateliers de réparation de vélos et de potagers partagés, l'organisation d'une marche verte de ramassage de déchets... Les projets sont donc variés pour cette seconde édition du Fonds Économie Circulaire, qui est de fait reconduit en 2024 !



LE CLUB COUREURS DU MONDE EN ISÈRE ENGAGÉ DANS LE RAMASSAGE DES DÉCHETS



Le CMI s'engage dans la préservation de l'environnement en organisant dans le cadre de son activité (course à pied, marche nordique et athlétisme) des marches vertes destinées à nettoyer la nature.

Plusieurs volontaires partent à pied sur des boucles de plusieurs km. En bord de routes, sur les chemins et dans les fossés, les déchets sont malheureusement fréquents. Les collectes représentent des volumes de parfois plus de 400 litres.

Au cours de la saison 2023, le groupe de Marche verte a voulu démarrer très fort pour attirer l'attention sur le problème récurrent des déchets jetés dans la nature. Ainsi en 2023, 4450 litres de déchets divers ont été collectés en 44 sorties par tous les temps sur près d'une trentaine de communes ; certaines nécessitant plusieurs passages. Les déchets sont ensuite triés par catégories (verre, papier, alu, plastique, ferraille, mégots, autres...).

Le groupe a été lauréat en 2023 du Fonds Économie Circulaire du Pays Voironnais. La subvention de 500 € obtenue a permis au club de s'équiper en maillots haute visibilité siglés au logo du club, en casquettes et bandeaux. Il reste à acquérir du matériel supplémentaire, dont des pinces à déchets et épuisettes, pour parfaire les ramassages.

Boucles d'économie circulaire - actions collectives : mises en relation pour de nouvelles synergies

BOUCLES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CENTR'ALP

Entre 2016 et 2018, un programme « Écologie Industrielle et Territoriale » (EIT), soutenu par l'ADEME, a été porté par l'Association des Entreprises de Centr'Alp en partenariat avec le Pays Voironnais. Des synergies de services entre acteurs économiques ont émergé de ce programme, et vivent encore aujourd'hui.

> La collecte mutualisée des DEEE, via un partenariat avec l'entreprise adaptée AFB, a été reconduite en 2023 par les entreprises de Centr'Alp. Les 3 tournées ont permis de collecter 16 équipements informatiques dont 50 % ont été remis en circulation et 50 % ont été recyclés.

> Mise en place d'une collecte de canettes en aluminium par l'entreprise Constellium : une synergie autour des canettes en aluminium prend forme sur Centr'Alp avec l'installation de 10 conteneurs sur SITEC (site de Constellium et Rio Tinto) depuis novembre 2023. Une communication a été faite aux salariés et le sujet a été abordé par l'Association de Centr'Alp lors d'une réunion des dirigeants en décembre, car l'objectif du projet est d'ouvrir le dispositif à toutes les entreprises volontaires de Centr'Alp ainsi qu'aux professionnels de la restauration. Plusieurs collecteurs seront commandés par l'intermédiaire de la structure « Chaque canette compte » et un calendrier de collecte sera établi. Cette collecte pourrait aussi concerner l'aluminium de la maison. Une fois collectées, les canettes rejoindront le process de fabrication de l'entreprise Constellium pour refabriquer des canettes.

> La collecte mutualisée des palettes : l'association Passiflore développe une activité de collecte et de recyclage de palettes. En 2023, 19 068 palettes ont été collectées dans les entreprises du territoire (SITPM, Registres Le Dauphin, Renault Rives, Raydiall, Carbonero, Guiraud et 60 autres) soit un poids total de 783 tonnes. Entre la fabrication de nouvelles palettes, la confection de caisses de transport à destination des entreprises pour l'expédition de marchandises, et la vente de filets de bois pour allumer le feu, 80 % du bois est réemployé, le reste étant recyclé en combustible pour le chauffage urbain. Par ailleurs, de nouvelles synergies se sont créées en 2023 et ont été accélérées par le développement du réseau des éco-salariés (voir page 31).

ACTION COLLECTIVE DE GESTION DES DÉCHETS SUR LE QUARTIER DE VOLOUISE À VOREPPE

Le bailleur social Alpes Isère Habitat a mené une opération de débarrasage des caves en amont du démarrage d'une tranche de travaux, sur le quartier de Volouise à Voreppe, en mars 2023. La volonté d'y associer une action de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets s'est très vite concrétisée par l'organisation d'un stand avec les ambassadeurs du tri et de la prévention. Cette opération s'est adossée à une action de récupération d'objets réemployables en bon état avec la participation de l'association Passiflore. La collecte et la valorisation des autres déchets ont été effectuées par l'association intermédiaire Synergie Chantiers Éducatifs, à l'aide de 2 bennes entreposées sur place par l'entreprise Lely Environnement. Un état des lieux des locaux à débarrasser a été effectué en amont ainsi qu'une communication auprès des résidents à propos de l'organisation de cette action et de sa préparation.



ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJET ET D'ENTREPRENEURS

> Partenariat avec RONALPIA

Incubateur de la région AURA pour accompagner des entrepreneurs solidaires, cette structure permet l'émergence d'initiatives notamment dans le domaine de l'économie circulaire. En 2023, l'unité Animation et Réduction des Déchets a été associée aux temps forts de la structure en participant à la session d'envol des projets retenus suite au comité de sélection des candidats. La soirée d'envol de décembre a été l'occasion de découvrir la promotion 2024 comportant 6 projets accompagnés dont 4 rejoignent des thématiques de l'économie circulaire :

- > Le projet « mon Ravito, un kit pique-nique zéro déchet et ultra-light pour le sport de montagne,
- > Un projet de réemploi des pales d'éoliennes en mobilier urbain,
- > Un projet de lieu dédié à l'enfance en milieu rural, avec des consultations de puériculture et de nutrition, un magasin d'habits, livres et jeux pour enfants de seconde main, et des goûters équilibrés tout prêts,
- > Un projet de décorations murales en bois et mélaminé recyclé pour les entreprises et établissements hôteliers.

Ces liens permettent de repérer les nouvelles initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire intégrant des dimensions d'économie circulaire pour encore plus de maillage territorial et de réseau.

> Accueil d'une stagiaire en immersion professionnelle

L'unité Animation Réduction des Déchets a organisé en avril 2023 une période d'immersion professionnelle d'une durée de 2 semaines pour une personne en réorientation professionnelle. Cela a été l'occasion pour elle de travailler autour du réemploi en déchèterie et de suivre nos activités et actions zéro déchet pour un bilan enrichissant et une belle découverte métier !



Économie de la fonctionnalité et de la coopération : utiliser et mutualiser plutôt que posséder

AIDE À L'ACHAT MUTUALISÉ DE BROyeurs ET MISE À DISPOSITION D'UN BROYEUR MUTUALISÉ ENTRE COMMUNES

Ces services (voir page 44) permettent de mettre en relation les habitants par le groupement d'achat, mais également les communes par le partage de l'utilisation du matériel.



COLLECTE DE VÉLOS USAGÉS AVEC CYCLES & GO



Cycles & Go est une association agréée en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) basée à Fontaine qui permet à 13 personnes d'avancer professionnellement via le réemploi et la réparation de vélos. **Le Service Gestion des déchets a signé une convention de partenariat avec cette structure pour organiser une collecte annuelle de vélos usagés dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais.**

Les objectifs de l'opération sont de participer à la réduction des déchets en favorisant le réemploi des vélos, de contribuer à un chantier d'insertion local en renforçant un partenariat existant, de réaliser des opérations grand public en déchèterie et de favoriser la mobilité douce.

En 2023, les deux journées de collecte ont permis de récolter **172 vélos, soit 1,9 tonne détournée vers le réemploi. 60%** de ces vélos retrouveront une nouvelle vie via la réparation et la vente, le reste sera démonté pour pièces ou recyclé.

2 RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Actions de sensibilisation des publics

SCOLAIRES : VIA DES SÉANCES DE SENSIBILISATION EN CLASSE

En 2023, **301 élèves** ont été sensibilisés à la thématique du gaspillage alimentaire grâce à l'intervention d'un animateur en classe de primaire (séances de 2 heures). Cette animation s'adresse aux élèves de cycle 3, c'est-à-dire les niveaux CM1/CM2. Elle peut aussi être réalisée dans les classes de collège et lycée.

PARTICULIERS : VIA DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DES ANIMATIONS

Les particuliers sont régulièrement sensibilisés au gaspillage alimentaire, notamment grâce aux messages et aux documents diffusés sur les stands lors de marchés ou d'événements locaux, et plus particulièrement durant le Mois de la Transition Alimentaire.



LE MOIS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE (MTA)

La 4^e édition du Mois de la Transition Alimentaire, s'est tenue du 29 septembre au 29 octobre 2023. À cette occasion, le Service Gestion des Déchets s'est mobilisé aux côtés du Service Agriculture du Pays Voironnais pour proposer une diversité d'initiatives aux habitants du territoire.

Ainsi, une quinzaine d'événements ont été proposés sur le territoire du Pays Voironnais : ateliers, disco soupe, conférences, portes ouvertes dans les fermes...

Le Service Gestion des déchets a notamment proposé un atelier de découverte de la lactofermentation, un atelier batch cooking, ainsi qu'un atelier anti-gaspi spécial fruits et légumes pour découvrir des astuces permettant de conserver ses fruits et légumes plus longtemps.

Les actions organisées par le Service Gestion des déchets pendant le Mois de la Transition Alimentaire ont touché une trentaine de personnes.



Accompagnement de la restauration collective

L'accompagnement SARG (Santé Alimentation Réduction des Gaspillages) conduit en partenariat avec le Service Agriculture s'est poursuivi en 2023. Cet accompagnement s'adresse aux communes du Pays Voironnais qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques en matière de restauration collective, plus particulièrement scolaire. Après un accompagnement important en 2021 et 2022, l'action s'est poursuivie en 2023 à travers les formations proposées à l'échelle du **Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise**.

En effet, les collectivités partenaires du PAiT ont associé leurs moyens afin de proposer un programme de formation commun ouvert à toutes les communes à l'échelle du PAiT en 2022 et 2023. **En conséquence, 11 sessions de formation ont été proposées à l'échelle du PAiT en 2023, dont 3 sur le territoire du Pays Voironnais.** Les formations proposées sont variées et portent sur les différents aspects d'un projet de restauration collective : la rédaction d'un marché dans le cas d'une gestion concédée, l'étude d'un passage en gestion directe, l'accompagnement des convives, la réduction des plastiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Trois communes du territoire du Pays Voironnais (Tullins, Saint-Cassien et La Murette) ont participé à la session d'approfondissement pour lutter contre le gaspillage alimentaire organisée le 5 avril 2023 à Tullins. Durant cette journée de formation, les participants ont plus spécifiquement appris à réaliser des pesées et les analyser.

La commune de Coublevie, quant à elle, a participé à la session de formation initiale dédiée à la thématique du gaspillage alimentaire organisée à l'automne 2023. Dans ce cadre, le restaurant scolaire a organisé une campagne de pesée de ses déchets alimentaires au mois de novembre, étape indispensable avant la mise en place d'actions concrètes pour la réduction de ces déchets. Le Service Gestion des déchets a participé à la mise en place de cette campagne de pesées en aidant les agents du restaurant à planifier la campagne et à s'organiser de manière opérationnelle, mais aussi en leur mettant à disposition des pesons.



3

RÉDUIRE LES BIODÉCHETS EN GESTION DE PROXIMITÉ : DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DÉCHETS VERTS

Promotion du lombricompostage et du compostage

La Loi TECV a fixé un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs à l'horizon 2025, lui-même avancé au 31 décembre 2023 par la Loi AGEV (voir Focus page 20). Ainsi, les collectivités doivent définir des solutions de compostage de proximité (individuel et partagé) et/ou de collecte séparée (en porte-à-porte ou points d'apport volontaire) des biodéchets à un rythme de déploiement adapté à leur territoire. Pour cela, le Pays Voironnais met des moyens techniques et humains pour réduire la quantité des biodéchets collectés sur le territoire.

AUPRÈS DES PARTICULIERS

> Mise à disposition de composteurs individuels de jardin

Depuis 2006, **6 415 composteurs individuels** ont été mis à disposition des habitants du Pays Voironnais (au prix de 15 € ou 20 € TTC) dont **503 en 2023**.

Il faut noter que le compostage est également pratiqué en tas dans les jardins ou avec d'autres composteurs achetés en magasin ou fabriqués maison ; le taux réel d'équipement est donc probablement supérieur.

> Installation et suivi de sites de compostage collectif

Depuis 2011, **37 sites de compostage sont actifs** sur le territoire. **Un site** a été installé en 2023 :

> Site de compostage autonome en établissement à l'IME /IMEP La Gâchetière de Voreppe.



265 suivis de sites de compostage ont été effectués par les techniciens spécialisés du Service Gestion des déchets. On estime à **19 tonnes la quantité de déchets alimentaires valorisés** grâce aux composteurs collectifs en 2023.

UN ATELIER ET UN TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Début 2021, afin de poursuivre la sensibilisation des habitants, des ateliers d'initiation au compostage domestique d'une durée d'1 h30 ont été instaurés. À l'issue de l'atelier, les participants peuvent bénéficier de la mise à disposition d'un composteur au tarif de 15€. Ce nouveau concept a permis à 118 personnes en 2023 d'en apprendre davantage et d'échanger sur les techniques de compostage avec un Maître composteur tout en bénéficiant du tarif préférentiel.



SITES DE COMPOSTAGE : COMMUNES ÉQUIPÉES ET TYPES DE SITES DE COMPOSTAGE

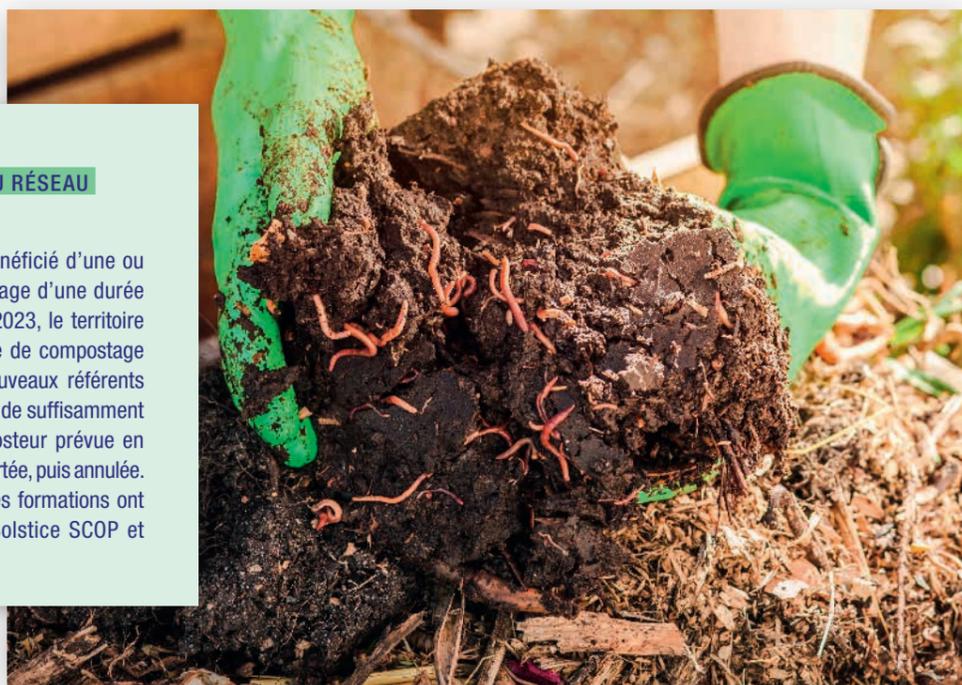
Sur les 31 communes, 15 d'entre elles sont équipées d'au moins un site de compostage. La plus équipée est Voiron avec 13 sites au total, suivie de Voreppe avec 6 sites.

Le territoire compte 7 types de sites de compostage différents : 19 sites en établissement scolaire dont 1 site mixte entre compostage en établissement scolaire et compostage de quartier (école Les Platanes à VLP), 10 sites partagés de quartier, 3 sites partagés de pied d'immeuble, 2 sites en milieu hospitalier, 1 site en EPHAD, 1 site au sein d'un restaurant, 1 site en établissement touristique (camping).



FORMATIONS AU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ ET ANIMATION DU RÉSEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Depuis 2012, 144 personnes ont bénéficié d'une ou de plusieurs formations au compostage d'une durée d'une demi-journée à 2,5 jours. En 2023, le territoire compte 6 nouveaux référents de site de compostage autonome en établissement et 8 nouveaux référents de site de compostage partagé. Faute de suffisamment d'inscrits, la formation Guide composteur prévue en 2023 a été dans un premier temps reportée, puis annulée. Elle sera reprogrammée en 2024. Ces formations ont été réalisées par les organismes Solstice SCOP et Les Épipées.



> Mise à disposition de lombricomposteurs

Depuis 2013, **480 lombricomposteurs** ont été installés au bénéfice des habitants (*au prix de 25 € TTC*). Des sessions de formation sont dispensées gratuitement par un technicien du Pays Voironnais et sont obligatoires pour retirer un lombricomposteur. **En 2023, 51 personnes ont participé aux séances d'initiation et 35 personnes se sont équipées.**

> Ateliers / stands sur le compostage et la gestion de proximité des biodéchets et le jardinage au naturel

Lors de ces ateliers, des explications et des conseils sont donnés sur le fonctionnement du compostage sous toutes ses formes, l'utilisation du produit, le broyage, le paillage dans les espaces verts, ainsi que le jardinage au naturel. En 2023, 5 stands sur le compostage, les déchets verts et le jardinage au naturel ont été animés lors d'événements organisés sur le territoire (670 personnes sensibilisées) : la Journée de l'environnement à Coulevie, la Fête des Plantes et le Festival de l'arbre à Réaumont, la Journée de nettoyage de la planète à Voiron et lors d'un marché à Voreppe.

Par ailleurs, un troc de plantes a été organisé par une membre du réseau des Guides composteurs du territoire, le 29 avril 2023 à Charavines.

Au total, en 2023, 1 069 personnes (hors animations scolaires) ont été sensibilisées à la gestion de proximité des biodéchets sur le Pays Voironnais. Ce chiffre a encore nettement augmenté par rapport à l'année passée (806 personnes en 2022).

LES STANDS EN DÉCHÈTERIES ET JARDINERIES



Afin de toucher un nouveau public, des stands ont été réalisés au printemps et à l'automne dans des jardineries du territoire et chez un motoculteur. L'objectif de cette nouvelle action, mise en place en 2023, est de sensibiliser les habitants à une gestion optimale de leurs biodéchets et de leur jardin. **Au total, 81 personnes ont été sensibilisées en 6 stands.** Au programme, des échanges avec des habitants du territoire sur le compostage, lombricompostage, broyage, paillage, mais aussi plus largement sur le jardinage au naturel.

À la demande des magasins ayant accueilli ces stands, ces animations seront de nouveau proposées en 2024, en espérant sensibiliser toujours plus d'habitants ! Ce sera l'occasion d'améliorer encore les contenus, notamment sur le volet jardinage au naturel. Aussi, en 2023, un stand a été réalisé dans chacune des déchèteries du territoire : 4 au printemps et 4 en début d'automne. Ce sont 193 habitants qui ont été sensibilisés via ces stands.

COMMUNICATION ET RÉSEAU AUTOUR DU COMPOSTAGE / LOMBRICOMPOSTAGE

- Édition de 2 lettres d'infos (hiver et été), envoyées à l'ensemble des personnes ayant participé à un atelier ou une formation compostage.
- Communication via le réseau des donneurs de lombrics avec la cartographie interactive : plus2vers.com
- Sollicitation régulière du réseau des guides composteurs, composé de 57 personnes, pour participer à des événements ou relayer de l'information : un troc de plantes réalisé par une Guide composteur et une réunion de réseau des Guides composteurs ont été organisés en 2023.



AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Depuis le début du programme, en parallèle du dispositif pour les particuliers, les établissements scolaires bénéficient d'animations sur les thématiques du compostage, du lombricompostage et du gaspillage alimentaire. **En 2023, 793 élèves ont été sensibilisés sur le lombricompostage et le compostage et 301 sur le gaspillage alimentaire.**

Les enseignants sont accompagnés pour mettre en place des lombricomposteurs et pour en découvrir le fonctionnement. **Depuis 2012, 37 établissements scolaires se sont équipés en lombricomposteurs.**

Promotion du broyage et des techniques alternatives de gestion des déchets verts

SENSIBILISATION DES COMMUNES : CHARTE +NATURE*

*Charte d'entretien +NATURE en partenariat avec la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)



En 2019, une charte d'entretien des espaces publics/privés sur les thématiques de réduction des déchets verts, de gestion durable de l'eau et de préservation de la biodiversité a été élaborée. Elle vise un engagement dans une gestion écologique et durable de l'ensemble des espaces extérieurs, pour aller plus loin que la seule problématique des produits phytosanitaires. Après un travail d'émergence réalisé avec le Pays Voironnais en 2019/2020, la charte +NATURE est désormais déployée sur l'ensemble du territoire national. En octobre 2020, un événement de lancement de la Charte + NATURE, organisé en partenariat avec l'Association des entreprises de Centr'alp, a rassemblé 37 personnes, dont environ 20 entreprises et 5 élus du territoire, au lycée Pierre Béghin (Moirans). Dans la continuité, le Pays Voironnais a financé l'audit préalable à la labellisation pour sept entreprises volontaires

de Centr'Alp (2019/2020). Cinq d'entre elles ont été labellisées dont une au niveau 2.

Après ce premier déploiement auprès des entreprises, la Charte + NATURE a été présentée aux élus de la Commission Transition écologique, puis un temps de sensibilisation à destination de l'ensemble des 31 communes a été organisé en 2021.

À la suite, le Pays Voironnais a cofinancé un accompagnement pour le respect des critères de la Charte + NATURE dans 5 communes (Vourey, Saint-Jean de Moirans, Charnècles, La Murette et La Buisse). La commune de La Buisse a été labellisée niveau 2 en 2023.

De nouvelles entreprises ont fait part de leur intérêt pour cette charte en 2023. De nouveaux accompagnements émergeront donc peut-être en 2024.

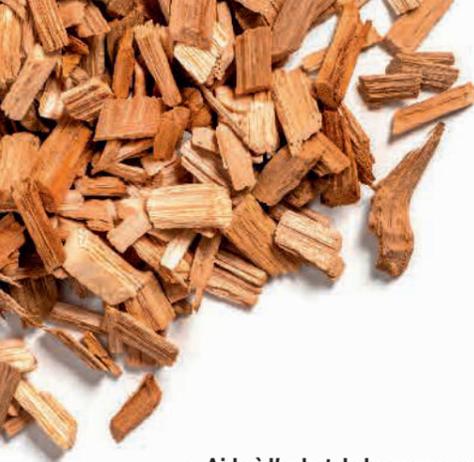


SERVICES DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Les enjeux de développer les services de broyage sont multiples :

- > Sensibiliser les habitants aux techniques alternatives,
- > Limiter le brûlage de déchets verts malgré l'interdiction de brûlage à l'air libre,
- > Diminuer les apports de déchets verts en déchèteries tout en répondant aux besoins en broyat des sites de compostage partagé, de plus en plus nombreux sur le territoire.

Pour rappel, gérer 100 % de ses déchets verts chez soi représente 75 à 110 kg/habitant/an d'apports en moins en déchèteries (source : ADEME 2015).



MUTUALISATION DE BROYEURS PROFESSIONNELS

> Aide à l'achat de broyeurs mutualisés à usage domestique

Depuis 2020, la collectivité propose une aide à l'achat de broyeurs de végétaux à usage domestique. Pour percevoir l'aide, le matériel doit être mutualisé entre deux foyers au minimum résidant sur le territoire. Le montant de l'aide augmente avec le nombre de foyers du groupement : de 25 % du prix d'achat TTC pour 2 foyers à 40 % pour 5 foyers et plus, avec un plafond à 500 € par broyeur.

En 2023, 14 groupements ont ainsi bénéficié d'une aide, soit 44 foyers au total répartis sur 17 communes. Les groupements sont composés de 2 à 6 foyers, avec 3,1 foyers par groupement en moyenne. Les broyeurs acquis sont électriques (6) ou thermiques (8) et ont coûté de 242 € à 3 300 € TTC, avec un prix moyen de 1 240 € TTC et une aide moyenne de 330 € par broyeur. Depuis 2020, 229 foyers ont bénéficié de cette aide et sont maintenant équipés. On estime à 114,5 tonnes la quantité de déchets verts broyés et évités en déchèterie en 2023.

Deux broyeurs thermiques sur remorque sont toujours mis à la disposition de 9 communes depuis 2022 : Charancieu, Montferrat, Billieu, Villages du Lac de Paladru, Charavines, Chirens, Saint-Nicolas-de-Macherin, Merlas et Massieu.

Grâce à cette action, les services techniques communaux et certains particuliers ont pu broyer les tailles d'élagage pour les valoriser sur place. En 2023, ce sont 237 tonnes de branches qui ont été broyées (142 tonnes en 2022), soit l'équivalent de 97 bennes de déchèterie. L'objectif de broyer 100 tonnes de végétaux par broyeur et par an est largement dépassé pour le premier groupe mis en place (158 tonnes). On s'en approche pour le deuxième groupe avec des tonnages presque doublés par rapport à 2022, mais il reste encore une marge de progression (79 tonnes). Même si l'objectif n'est atteint que pour l'un des deux groupes, au global, l'opération est satisfaisante.

Par la suite, l'opération doit s'étendre à de nouvelles communes pour la création de nouveaux groupes. Nous disposons de deux nouveaux broyeurs acquis en 2023, prêts à être mis en service. Les communes partagent l'utilisation de ce type de matériel entre leurs services techniques et leurs habitants grâce à une solution de réservation en ligne pour les habitants. La création d'un planning annuel permet à chaque mairie d'organiser ses chantiers à l'avance pour une utilisation optimisée du matériel. Le but de ce dispositif, qui s'inscrit dans l'économie circulaire, est d'apporter une solution de broyage (matériel adapté, disponibilité, accessibilité financière...) au plus près des utilisateurs : services techniques communaux et particuliers ayant de gros volumes de branches à gérer et leur permettre de valoriser un maximum de déchets verts sur place.

5 RÉDUIRE LES TEXTILES SANITAIRES

Promotion des couches lavables auprès des particuliers

ATELIERS DE DÉCOUVERTE DES CHANGES LAVABLES

En 2023, 5 ateliers de sensibilisation aux couches lavables à destination des parents ont eu lieu sur le territoire du Pays Voironnais. Ils ont été organisés en présentiel dans 3 lieux différents : le centre social Charles Béraudier à Voiron, l'espace Rosa Parks à Voreppe et la maternité de l'hôpital de Voiron, les deux autres ateliers ont été réalisés en visioconférence. Ces ateliers de 2 heures, principalement destinés aux (futurs) parents, sont animés par la structure Tera Terre, spécialiste des thématiques zéro déchet. Les intérêts environnementaux, économiques et sanitaires des couches lavables, les conditions d'utilisation, d'entretien et les différents modèles existants sont présentés, permettant de lever les idées reçues. Un test d'absorption ludique est également effectué pour répondre aux craintes sur les fuites. Face à de futurs parents motivés mais inquiets, l'objectif est de les rassurer sur les aspects organisationnels de ce type de changes et de leur donner les bases pour faire un choix éclairé au moment de s'équiper.

29 personnes ont été sensibilisées au cours de ces ateliers en 2023, un chiffre toujours en baisse par rapport aux années précédentes (38 en 2022 et 59 en 2021).



PRÊT DE KITS D'ESSAI

Le Pays Voironnais propose toujours des locations de kits d'essai de couches lavables, mais pour cette année cette prestation est assurée par la société Locacouche basée à Villefontaine en Isère. Suite aux ateliers, les parents volontaires peuvent emprunter gratuitement pour une durée de 3 semaines un kit de couches afin de tester différents modèles.

Le prêt de kits est en forte baisse, seules 4 familles en ont bénéficié en 2023 contre 12 en 2022. Les conditions sanitaires et la facilité d'accès à d'autres couches lavables (en particulier d'occasion) sont des éléments qui peuvent expliquer cette diminution. Il apparaît néanmoins que la majorité des essais se soldent par une décision d'achat et d'utilisation au quotidien. Le prêt est une manière efficace de convaincre les parents qui hésitent à utiliser des couches lavables.

4 RÉDUIRE LES PAPIERS



PROMOTION DU STOP PUB

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la loi AGEC sur les imprimés publicitaires sans adresse,

et pour poursuivre la dynamique collective engagée, l'ADEME et ses partenaires comme le Cercle National du Recyclage (CNR), mettent en place un plan d'actions volontaire pour la promotion de l'autocollant Stop Pub. Le Pays Voironnais développe ce plan d'action notamment avec les acteurs de l'habitat, entreprises, collectivités et particuliers.

Les autocollants Stop Pub sont systématiquement proposés sur les stands tenus par le Service Gestion des déchets ainsi que lors des opérations de porte-à-porte. Ils peuvent être demandés en ligne sur le site internet, sont également disponibles à la demande dans les accueils du Pays Voironnais et auprès des communes, ainsi que chez certains commerces partenaires.

Le taux d'équipement du Pays Voironnais en autocollants Stop Pub sur les boîtes aux lettres s'élève à 29 % en 2023 (Département de l'Isère : 52 % dont les « Oui Pub » sur la métropole grenobloise). Une progression est observée par rapport à 2022 où on dénombrait un taux d'équipement de 23,2 %.

COUCHE LAVABLE CAP OU PAS CAP ?

Oubliez vos idées reçues et découvrez cette solution efficace, économique et sans produits toxiques!

ATELIERS GRATUITS

- 20 février @ 20h > 22h : Es. viaconférence
- 3 avril @ 17h > 19h : Centre social Béraudier - Voiron
- 5 juin @ 9h30 > 11h30 : Maternité Centre hospitalier - Voiron
- 4 juillet @ 17h > 19h : Bibliothèque de Charavines
- 3 octobre @ 18h > 20h : Espace Rosa Parks - Voreppe
- 20 novembre @ 20h > 22h : Es. viaconférence

Uniquement sur inscription : inscriptioncoucheslavables@gmail.com

www.paysvoironnais.com



ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le Pays Voironnais a été invité à tenir un stand sur la thématique des couches lavables durant la Fête de la Petite Enfance « 100 % familles » organisée à Le Pin par la Coordination petite enfance du tour du lac de Paladru le samedi 13 mai 2023. Cette animation a permis d'échanger avec 8 personnes, dont 4 assistantes maternelles.



Promotion des couches lavables auprès des professionnels

En 2023, le Pays Voironnais a poursuivi la sensibilisation aux changes lavables en milieu professionnel, auprès de différentes cibles :

ÉTUDIANTS FUTURS PROFESSIONNELS

8 sessions de 1 h 30 à 2 heures ont eu lieu dans les lycées professionnels de Voiron, permettant de sensibiliser au global **103 élèves et 8 enseignants** :

- > 2 sessions au lycée Les Gorges au sein de la filière Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP),
- > 6 sessions au lycée La Martelière au sein des filières Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT) et CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAPAEPE).

Ces interventions sont assurées par Laurent Levrot de l'entreprise « Couches Lavables et Compagnie » et sont particulièrement appréciées par les équipes enseignantes. Elles permettent, chaque année depuis 2018, de **sensibiliser toute une génération de futurs professionnels de la petite enfance et du soin à la personne.**

À NOTER : Les deux établissements sont également équipés d'un kit de couches lavables afin de pouvoir approfondir la démarche en classe avec les élèves. Les kits ont été cofinancés par le Pays Voironnais.

COMMERCES DU TERRITOIRE

Le travail engagé auprès des commerces du territoire s'est poursuivi en 2023. La distribution d'affiches et flyers auprès des 13 commerces de produits biologiques et d'articles de puériculture du Pays Voironnais (12 commerces de produits biologiques, 1 commerce d'articles de puériculture) pour la promotion des articles sanitaires lavables en général et des couches lavables en particulier a été réalisé par Laurent Levrot de « Couches Lavables et Compagnie ».

L'accompagnement proposé aux commerces par le Pays Voironnais se décompose en plusieurs étapes :

- > **1-** Un temps de formation pour mieux connaître les couches lavables de manière générale et les produits utiles pour bien les entretenir (produits connexes).
- > **2-** Un accompagnement au référencement pour les commerces souhaitant référencer des couches lavables.
- > **3-** Un temps de formation plus spécifique sur la ou les marques référencées dans le commerce. Un commerce a été accompagné cette année, dans le cadre d'un changement de gérant, il s'agit de l'épicerie Mont Vrac située à Voiron.

Au total, sur les 13 magasins faisant partie de l'enquête initiée en 2020 un seul n'a pas encore bénéficié de l'accompagnement proposé par le Pays Voironnais, par manque de personnel disponible pour s'engager dans cette démarche.

Les commerces sont donc de vrais relais de la politique de sensibilisation aux couches lavables du Pays Voironnais. Ils mettent tous en avant les supports de communication relatifs aux ateliers couches lavables pour les particuliers, et plusieurs d'entre eux ont organisé des animations autour de la thématique dans leurs commerces en 2023 : Biocoop Voreppe, Biocoop Charancieu, Eau Vive Voiron et Autour de Bébé Voiron. Ces animations assurées par « Couches Lavables et Cie » ont permis de sensibiliser 65 personnes à l'utilisation des couches lavables. Sur deux de ces magasins (Biocoop Charancieu et Autour de Bébé), cette présence a également été l'occasion de tester l'intérêt des clients (via un formulaire de sondage) à un référencement des couches lavables.

RELAIS PETITE ENFANCE ET ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'utilisation des couches lavables par les assistantes maternelles et au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, maisons d'assistantes maternelles...) est essentielle pour réduire significativement la quantité de déchets générés par l'utilisation des changes jetables, et soutenir la dynamique amorcée par les familles utilisatrices de changes lavables. Dans cet objectif, le Pays Voironnais souhaite sensibiliser les Relais Petite Enfance (ex-Relais Assistantes Maternelles) présents sur le territoire pour sensibiliser et accompagner les assistantes maternelles.

Suite au questionnaire envoyé en 2022 par Laurent Levrot (Couches Lavables et Compagnie) :

- > 6 relais (sur les 10 contactés) ont répondu favorablement pour mettre à disposition les affiches et flyers relatifs aux ateliers couches lavables.
- > Un atelier d'échanges animé au sein du RPE de Biliou a été réalisé auprès de 5 personnes (4 assistantes maternelles + l'animatrice du RPE).
- > La quasi-totalité des EAJE contactés a répondu favorablement pour mettre à disposition les affiches et/ou les flyers relatifs aux ateliers couches lavables.

Parmi ces établissements :

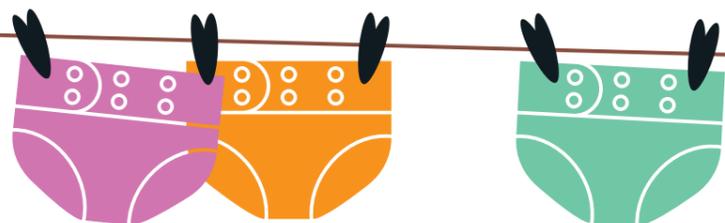
- > 7 acceptent les enfants en couches lavables le matin puis passent en couches jetables la journée,
- > 11 acceptent les enfants en couches lavables en journée,
- > 2 fournissent des couches lavables (L'Envol et La Balancelle).

De plus, 9 EAJE ont répondu favorablement à la proposition d'animer un atelier d'échanges et d'information sur les couches lavables pour les professionnelles et/ou les parents au sein de leur structure. Enfin, un rendez-vous avec la directrice des MiniZen à Coublevie a été réalisé afin d'envisager la mise en place des couches lavables au sein de la structure. Des actions de sensibilisation et d'information ont été envisagées pour 2024 auprès des membres du bureau et de l'équipe.

L'accompagnement des deux crèches associatives, la Balancelle à Moirans et l'Envol à Coublevie s'est poursuivi en 2023 pour l'ajustement des protocoles d'entretien. Une formation de l'équipe (15 personnes) a eu lieu à L'Envol, et une à La Balancelle est prévue pour 2024. Au mois de juin 2023, le Pays Voironnais a de nouveau été invité à tenir un stand sur la thématique des couches lavables durant la fête de fin d'année de la crèche l'Envol. La participation à cet événement a permis de sensibiliser 12 personnes (familles adhérentes et professionnelles de la structure).

ACTEURS DE LA PARENTALITÉ

Cette année, un questionnaire de positionnement au sujet des couches lavables a également été envoyé à une quarantaine d'acteurs identifiés (sages-femmes, médecins, pédiatres). 5 sages-femmes ont pour l'instant répondu favorablement pour mettre à disposition les affiches et/ou flyers relatifs aux ateliers couches lavables. De plus, Laurent Levrot a eu des échanges très ouverts et constructifs au sujet des protocoles d'entretien des couches lavables mis en place au sein des EAJE lors d'un entretien téléphonique avec un médecin de PMI, cela donnera peut-être lieu à de futures collaborations.





Promotion des textiles sanitaires lavables

Le terme « textiles sanitaires lavables » fait référence à l'ensemble des objets lavables pouvant être utilisés pour l'hygiène corporelle et l'entretien de la maison, permettant ainsi de réduire les produits jetables utilisés pour le même usage. Ce nom regroupe donc par exemple : les mouchoirs, cotons, lingettes, éponges, essuie-tout, protections périodiques...

ATELIERS COLLABORATIFS ET KITS DE DÉCOUVERTE

En 2023, le Pays Voironnais a poursuivi le développement des actions de promotion de l'utilisation des textiles sanitaires lavables mises en place en 2022. Les ateliers de découverte des TSL ont été regroupés avec les ateliers couture de serviettes menstruelles.



La première partie, découverte des TSL, était assurée par Virginie Wahl de Tera Terre. Les TSL étaient présentés à travers un jeu collaboratif permettant aux participants de découvrir de nombreuses astuces pour remplacer les produits jetables utilisés à la maison par des solutions plus durables et de partager des conseils d'utilisation et d'entretien concrets pour se faciliter le quotidien.

La seconde partie, la confection de serviettes menstruelles lavables, était animée, comme l'an dernier, par Nelly Dumont de l'entreprise voironnaise Perle de Couture. À l'issue de l'atelier, chaque participant a pu, s'il le souhaitait, acquérir un kit de découverte des TSL auprès du Pays Voironnais.

Les kits comprennent : un oriculi (alternative aux cotons-tiges), 3 cotons lavables, 3 débarbouillettes (alternative à l'essuie-tout ou aux lingettes), 2 serviettes hygiéniques lavables (2 tailles différentes) et 1 coupe menstruelle. Les 4 ateliers ayant eu lieu en 2023 au site écologique de La Buisse ont rassemblé 21 participants, 8 kits de découverte ont été mis à disposition cette année. Un atelier a également été organisé à la MFR de Coublevie pour les étudiantes internes de l'établissement, 8 d'entre elles y ont participé.

Les ateliers couture de culottes menstruelles ont également été reconduits pour cette année, ce sont 5 ateliers qui ont été programmés contre 2 l'an dernier. **40 personnes ont été sensibilisées au cours de ces ateliers** d'une durée de 3 h. Ces ateliers ont été organisés dans certains centres sociaux du territoire (le centre social Béraudier à Voiron et l'espace Rosa Parks à Voreppe), mais également dans deux médiathèques, à Moirans et Voiron.

À travers cette action, l'objectif du Pays Voironnais est entre autres d'arriver à sensibiliser le public adolescent à la question du zéro déchet. En effet, les ateliers couture sont **ouverts à toutes les femmes à partir de 12 ans, et aucun niveau de couture n'est requis** (les machines à coudre sont mises à disposition par les centres sociaux ou par l'animatrice des ateliers).

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

En 2023, le Service Gestion des déchets a de nouveau été partenaire d'une action de lutte contre la précarité menstruelle coordonnée par le Centre de Santé Sexuelle du Pays Voironnais : une grande **collecte de protections menstruelles organisée en partenariat avec l'association nationale Règles Élémentaires du 24 avril au 29 mai 2023**. Le centre technique du Pays Voironnais, siège du Service Gestion des déchets, faisait partie des 11 lieux ayant installé une boîte à dons.

Cette collecte a été une vraie réussite, avec au total **4728 unités de protections récoltées en 1 mois** (dont 4 protections lavables). Le nombre d'unités collectées a permis à quatre associations caritatives du Pays Voironnais de bénéficier des dons en faveur des femmes en situation de précarité :

- Le relais Ozanam - Le Logis des Collines,
- La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) du CHUGA (Centre Hospitalier Universitaire Grenoble-Alpes) de Voiron,
- Le Secours Populaire,
- L'association AJHIRALP basée à Moirans et Voreppe.



Le Service Gestion des déchets a souhaité participer à cette action, car celle-ci permet de poursuivre la sensibilisation à l'utilisation de protections périodiques lavables et plus largement de déconstruire le tabou existant autour des règles.

La dynamique créée par cette action a été l'occasion de proposer un atelier couture de culottes menstruelles supplémentaire : celui-ci a été proposé par la Médiathèque de Voiron et a rassemblé 10 participantes.

6 RÉDUIRE ET MIEUX VALORISER

LES EMBALLAGES



Réseau de commerces éco-responsables

Le réseau des commerces éco-responsables du Pays Voironnais a été lancé en 2020, avec pour objectif **de répertorier et de fédérer les commerces du territoire qui s'engagent pour l'environnement et la prévention des déchets**. Ce label a pour but de donner plus de visibilité aux pratiques d'achat zéro déchet (réemploi de boîtes, consigne, utilisation de sacs à vrac...), d'inciter les commerçants à favoriser ces habitudes et d'orienter les clients qui cherchent à mieux consommer.

Chaque commerce souhaitant candidater à la labellisation doit s'engager à mettre en place au moins dix actions éco-responsables sur une liste de 25 pratiques proposées par le Pays Voironnais.

Cette labellisation se fait à l'occasion d'un audit réalisé par le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais. L'action ne s'est pas beaucoup développée en 2023, puisqu'aucun nouveau commerce n'a été labellisé durant cette période.

L'année 2024 sera dédiée à l'évaluation de cette action, afin de la faire évoluer vers un format plus adapté aux attentes des commerces et aux objectifs de la collectivité du Pays Voironnais.

**7 PROMOTION DU RÉEMPLOI
ET DE LA RÉPARATION**

Bilan d'activité 2023 des Ressourceries

LA RESSOURCERIE DU PAYS VOIRONNAIS (LA BUISSE)

C'est le groupement d'associations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), réalisant de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), Emplois Verts et Ressourcerie - Passiflore qui gère actuellement l'activité générée par les 2 structures **Ressourcerie de La Buisse** et **Passiflore à Tullins**. Un second marché de gestion entre Adéquation et le Pays voironnais a débuté le 1^{er} décembre 2019 pour une durée de 4 ans renouvelable une fois.

La Ressourcerie du Pays Voironnais, ouverte depuis fin 2011 à côté du Site écologique de La Buisse, connaît un vif succès. C'est un véritable outil pour le réemploi.

Le volet « chantier d'insertion », de la Ressourcerie a accueilli 20 équivalents temps pleins (ETP) sur les temps de travail compris entre 26 h et 35 h par semaine, et fonctionne avec 4 équipes de 6 personnes. Le volet « entreprise d'insertion », de la Ressourcerie a accueilli 6 ETP sur un temps de travail de 35 h par semaine, fonctionnant avec une équipe de 6 personnes.

58 personnes en parcours ont été salariées en 2023. Le public est majoritairement constitué de bénéficiaires de minima sociaux (36 personnes), de jeunes de moins de 26 ans et de personnes de plus de 50 ans. La Ressourcerie fonctionne avec une directrice (1 ETP), 1 coordinatrice (1 ETP), 4 encadrants techniques (4 ETP), 2 assistants techniques (1,5 ETP), 2 chargés d'accompagnement professionnel (1,7 ETP), ainsi que 1 assistante administrative (0,8 ETP) et 2 assistantes de caisse (2 ETP). Des moyens fonctionnels sont mis à disposition par le groupe Adéquation : direction, responsable de pôle gestion et comptable.



Depuis son ouverture, l'activité de la Ressourcerie s'est basée sur les apports volontaires des habitants, directement sur place. **En 2023, ces apports représentent 1 155 tonnes et les ventes 640 tonnes. Au final, la répartition des apports se fait à 55 % vers le réemploi (objets vendus), 43 % vers le recyclage (objets non vendus mais recyclables) et 2 % vers la déchèterie (objets non vendus, non recyclables). En 2023, la part du réemploi et celle du recyclage ont augmenté par rapport à 2022. Concernant les objets vendus, un service de livraison payant est en place depuis 2014. Le nombre moyen de clients (passages en caisse) atteint 1 900 personnes par semaine, réparti sur 5 jours d'ouverture.**

En 2023, la fréquentation a été de 99 587 personnes. Le panier moyen est de 9,01 € en 2023.

FAIT MARQUANT 2023

La mise en place du « club des donateurs »

Pour remercier ses donateurs, une vente privée est organisée tous les 1^{ers} samedis du mois et la carte est valable 1 an ou 6 passages (offre spéciale). Ces ventes spéciales ne sont pas ouvertes aux brocanteurs et revendeurs. Ne pas hésiter à demander votre carte lorsque vous déposez vos dons !

PASSIFLORE À TULLINS

Passiflore (Tullins), structure intégrée au marché de gestion du Pays Voironnais, connaît également un vif succès. Passiflore a accueilli 29,9 ETP en chantier d'insertion sur un temps de travail de 28 h par semaine, dont 14 ETP qui ont été affectés aux activités de la Ressourcerie. 91 personnes en parcours ont été salariées en 2022. Le public est constitué d'un tiers de bénéficiaires des minima sociaux (33 personnes), dont 30 % de jeunes de moins de 26 ans, de 34 % de personnes de plus de 50 ans et de 26 % de travailleurs handicapés. 73 % des salariés ont un niveau d'études CAP ou inférieur. Passiflore fonctionne avec quatre encadrants techniques (4 ETP), 2 chargées d'insertion professionnelle (2 ETP), 1 chauffeur, 1 responsable comptable et paye (0,8 ETP) et 1 directeur (1 ETP).

Passiflore propose un **service de collecte de mobilier à domicile sur l'ensemble du Pays Voironnais et les communes aux alentours de Tullins**. Ce service sur rendez-vous est gratuit pour les meubles en état et qui pourront être réemployés ; une participation forfaitaire symbolique de 12 € est demandée par déplacement. Pour les meubles abîmés ou non réemployables, un service de débarras est aussi possible (devis par téléphone ou sur place).

Passiflore a acquis en 2022 une aérogommeuse pour **upcycler les meubles par sablage** et ainsi favoriser leur réemploi. La boutique Passiflore propose aussi un service de livraison et de dépôt de colis Mondial Relay. En 2023, une équipe plus spécifique a été affectée au tri et test du matériel électrique (Hi-Fi, informatique, petit et gros électroménager...) améliorant ainsi le taux de réemploi de ces objets. En 2024, cette équipe sera élargie afin d'assurer également la préparation des vélos vendus à la boutique.

En 2023, Passiflore a traité plus de 260 tonnes d'objets et a permis le réemploi de 92 tonnes d'objets dont 40% de meubles. Les horaires de la boutique à Tullins sont de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15 du lundi au vendredi, et le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 15. L'accueil des dons est ouvert sur ces mêmes horaires.

> Des collectes ambulantes organisées sur le territoire

Passiflore a réalisé plusieurs opérations de collectes ambulantes sur des événements comme la Foire aux chèvres à Saint-Aupre, lors de bourses aux jouets et vide-greniers à Chirens, Billieu et Tullins ; et a ainsi collecté 1 300 kg d'objets. Cette action s'inscrit dans le cadre du nouveau marché de gestion de la Ressourcerie sur la période 2019-2027, dans lequel il est spécifié que le groupement Emplois Verts et Passiflore doit permettre aux habitants du Pays Voironnais de disposer d'une offre équitable en réemploi, en dons et en vente.

L'association Passiflore est en charge de mettre en place, avec l'appui de l'unité Animation Réduction des Déchets, ces événements hors les murs de la Ressourcerie. En 2023, la présence de Passiflore dans 10 événements du territoire s'inscrit dans cette démarche, dont 4 sessions de « La Ressourcerie à l'École » qui permet aussi de collecter des objets en bon état et réutilisables (voir ci-dessous). Afin d'apporter une véritable équité d'offre de réemploi sur le territoire, de nouvelles initiatives devront émerger dans les années à venir, en lien avec les communes et les acteurs locaux.

> La sensibilisation des scolaires avec la Ressourcerie à l'École

Le Service Gestion des déchets propose aux écoles du territoire de s'engager dans le réemploi au bénéfice de Passiflore, et d'organiser dans les établissements une collecte d'objets en bon état. Une classe porte l'initiative et bénéficie d'une animation spécifique par les ambassadeurs du tri et de la prévention. Elle impulse ensuite le lancement de la démarche dans l'école avec les autres classes et les enseignants. Les élèves communiquent dans leur famille. Une date de dépôt des objets dans l'école et une date de collecte par Passiflore sont planifiées.

Ainsi se met en place toute une chaîne de sensibilisation, des enseignants aux élèves, ainsi qu'aux parents ! 4 opérations de « Ressourcerie à l'École » ont été organisées en 2023 et ont permis de récupérer 1 340 kg d'objets apportés par les élèves et leur famille. Alors, écoles et enseignants : n'hésitez pas à vous informer, à contacter le Service Gestion des déchets et à enclencher la démarche dans votre établissement !

LA RESSOURCERIE EN QUELQUES CHIFFRES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2012/2023	Évolution 2022/2023
Apport des habitants (en tonnes)	352	459	592	581	655	742	748	785	828	1083	1065	1156	228,3%	8,6%
Ventes (réemploi) (en tonnes)	172	232	333	295	320	381	350	399	384	586	573	641	272,5%	11,7%
Recyclage (en tonnes)	122	191	235	220	335	349	307	339	377	439	435	496	306,5%	14,1%
Fréquentation (en nombre de personnes)	33 191	44 110	52 300	52 152	57 732	62 450	60 110	63 658	56 544	83 136	85 860	99 587	200%	16%
Recettes de vente (en K€)*	175	254	319	330	401	407	469	522	519	739	757	935	434,3%	23,5%

*Les recettes reviennent au gestionnaire Emplois Verts et contribuent au financement de l'activité.





FAIT MARQUANT EN 2023 : UNE VENTE ÉPHÉMÈRE DANS L'EHPAD DE TULLINS

La vente ambulante organisée au sein de l'EHPAD du Centre Hospitalier Michel Perret de Tullins s'est déroulée avec grand succès !

Pour certains résidents, l'option d'acheter via des catalogues ne leur permet pas toujours d'accéder à des prix abordables. La vente ambulante a offert une solution pratique et économique pour répondre à leurs besoins.

Mais au-delà de l'aspect financier, ce qui a vraiment marqué les esprits, c'est le côté relationnel de cet événement. Les résidents ont apprécié l'interaction sociale avec les vendeurs ambulants et ont souligné l'importance de ce lien humain dans leur quotidien. Cela rejoint l'objectif initial de ces ventes qui n'est pas seulement financier, mais surtout de favoriser un environnement social, chaleureux et inclusif pour tous. Les résidents et le personnel soignant ont exprimé leur satisfaction, ainsi que le souhait de voir cette initiative se répéter à l'avenir. C'est pourquoi Passiflore envisage de proposer davantage d'animations de ce type.

**Gouvernance :
le Comité de suivi des Ressourceries**

Dans le cadre du nouveau marché 2019-2027, deux Comités de suivi de la Ressourcerie ont eu lieu en avril et novembre 2023. Le Comité de suivi est composé de 19 membres : 5 élus représentant les 5 bassins de vie du Pays Voironnais, des représentants du Service Gestion des déchets et de la Maison de l'Emploi et de la Formation, ainsi que des représentants du groupe Adéquation et de Passiflore. Cette instance est consultée pour réfléchir au développement de nouveaux projets et partenariats locaux en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.

Ainsi en avril, les membres du Comité de suivi se sont retrouvés au « Pôle R » à Grenoble (R comme « Réemploi ») afin de travailler ces sujets dans un lieu emblématique du réemploi et de l'économie circulaire : l'occasion de découvrir ce projet et ce bel équipement avant son inauguration le 1^{er} décembre 2023.

Le Comité de suivi du 13 novembre 2023 a été consacré à la présentation des nombreuses filières de recyclage existantes dans les Ressourceries, et plus spécifiquement les nouvelles REP (filières de Responsabilité Élargie du Producteur) développées en 2023 (voir page 21 du présent document). Les membres du Comité de suivi ont notamment pu échanger avec une cheffe de projet de l'éco-organisme Ecomaison invitée à témoigner pour l'occasion.

**Action de sensibilisation
pour la promotion du réemploi**

**VISITES DE LA RESSOURCERIE
POUR LES SCOLAIRES ET ANIMATION SPÉCIFIQUE
« LA RESSOURCERIE À L'ÉCOLE »**

La Ressourcerie est un véritable outil pédagogique, qui permet d'aborder par un exemple concret et d'ampleur le concept de réemploi. Ainsi, deux animations sont proposées au public scolaire/jeune autour de la Ressourcerie :

**1) Visite de la Ressourcerie de La Buisse :
20 visites ont eu lieu en 2023.**

Elles concernent principalement des classes de niveau CP à CM2 des écoles du Pays Voironnais, mais pas uniquement. En 2023, d'autres établissements ont visité la Ressourcerie :

- > Une classe de terminale du Lycée Notre Dame des Victoires (Voiron).
- > Le Conseil municipal des jeunes de la commune de Réaumont (18 participants).
- > Une classe de la communauté de communes Cœur de Chartreuse (32 participants).

**2) Animation scolaire « La Ressourcerie à l'École »,
en partenariat avec Passiflore.**

La Ressourcerie à l'École est une action qui permet de sensibiliser les élèves du Pays Voironnais à la thématique du réemploi et du rôle d'insertion joué par les associations qui le font vivre. Après une animation de lancement en classe faite par un Ambassadeur du tri et de la prévention, la classe dite « référente » doit se prêter au jeu de la communication en informant largement qu'une collecte sera proposée dans l'école. Les élèves, parents d'élèves et le personnel de l'école déposent ensuite des objets en bon état et faciles à transporter. Après une phase test en 2021, le projet de la Ressourcerie à l'École est désormais proposé à l'ensemble des écoles du territoire via la page d'inscription aux animations scolaires sur le site internet de la collectivité du Pays Voironnais.

En 2023, 4 écoles sont allées au bout de la démarche et ont organisé une collecte interne à leur établissement après avoir bénéficié de l'animation. Au total, ce sont 1 340 kg de dons qui ont été apportés et que Passiflore a pu récupérer.

Cette action permet de convaincre petits et grands de l'intérêt du geste de don d'objets pour une seconde vie, et permet à Passiflore de développer son activité de collectes ambulantes.

**Les acteurs du réemploi
et de la réparation sur le territoire**

REPAIR'CAFÉ DU PAYS VOIRONNAIS

2023 est la sixième année d'existence du Repair' Café du Pays Voironnais. Cette association dynamique comprend 64 bénévoles « répar'acteurs » et a organisé 34 ateliers sur 15 communes. Organisés les samedis matin, voici la raison d'être des Repair' Cafés : « Réparer permet de prolonger la vie du matériel, c'est écologique et économique. C'est apprendre, c'est capitaliser un savoir et transmettre ce savoir. C'est créer des liens. C'est également apprendre à consommer différemment ». 993 objets ont été apportés et pris en charge par les 12 bénévoles présents en moyenne lors de chaque atelier. Cela représente 1 807 kg d'objets réparés !

L'offre de Repair' Café est répartie sur l'ensemble du Pays Voironnais, l'association bénéficie du soutien technique et financier du Service Gestion des déchets, via une subvention pour l'achat de matériels spécialisés indispensables s'élevant en 2023 à 1 000 €.

Il est à noter la signature fin 2022 d'une convention autorisant l'association à prélever des D3E (Déchet d'Équipements Électriques et Électroniques) dans les

**ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT :
LE RÔLE DE VITRINE DU RÉEMPLOI DES SITES
DE PASSIFLORE ET DE LA RESSOURCERIE EST UTILISÉ
POUR PROMOUVOIR LE ZÉRO DÉCHET**

> En 2023, 10 ateliers pratiques zéro déchet ont été proposés dans les locaux des Ressourceries et des médiathèques de Chirens, Moirans, Voiron, Voreppe, et ont regroupé 115 personnes (92 adultes et 23 enfants). Les participants ont par exemple pu découvrir comment confectionner des éponges à partir de textile usager, ainsi que certains produits ménagers naturels (voir page 27).

> 7 sessions du Repair' Café rassemblant 248 personnes ont été accueillies les samedis matin dans les Ressourceries du territoire.



**34
ATELIERS
ORGANISÉS SUR
15 COMMUNES**

**64
BÉNÉVOLES**

**993
OBJETS
APPORTÉS**

**1 807 kg
D'OBJETS
RÉPARÉS**

déchèteries, dans un cadre bien défini, afin d'optimiser les réparations. Dans le cadre de sa politique économie circulaire, le Pays Voironnais a proposé la signature d'une convention, d'une durée de 4 mois (janvier à avril 2023) qui encadre le processus de prélèvement des composants D3E en déchèterie par les « répar'acteurs », et offre ainsi la possibilité de récupérer des composants pour les produits de catégorie 2. **En 2023, 174 kg d'objets D3E ont pu être prélevés pour augmenter le taux de réussite des réparations.**

LES PROJETS 2024 : Poursuivre les formations « répar'acteurs » en collaboration avec les Repair' Cafés de la région grenobloise, créer des ateliers « bonnes pratiques » permettant de capitaliser et partager les savoir-faire auprès des nouveaux réparateurs, poursuivre la sensibilisation des réparateurs et du public à la sécurité électrique, réaliser un atelier dédié aux réparateurs en juillet ou août. Constituer un stock de composants et trouver un lieu de stockage permettant également le démontage des appareils. Mettre en œuvre un processus de récupération de composants via les ressources D3E des déchèteries, des Ressourceries ou des dons. Étudier la pertinence de créer de nouveaux ateliers et continuer le recrutement des bénévoles.



L'ASSOCIATION LA RECYCLETTE VOIRONNAISE, UN ATELIER D'AUTO-RÉPARATION VÉLO PARTICIPATIF ET SOLIDAIRE !

Démarche initiée en 2020, fruit d'un partenariat entre le Service Mobilités et le Repair'Café Pays Voironnais pour encourager la réparation et la pratique du vélo, l'association connaît aujourd'hui une belle activité.

Ainsi en 2023, 60 vélos ont été vendus, l'association a participé à de nombreuses manifestations pour se faire connaître. 150 personnes sont venues au moins une fois à l'atelier pour réparer leur vélo. L'association a aussi récupéré 45 vélos issus des dons de particuliers. Avec 200 adhérents à la fin 2023, La Recycllette Voironnaise montre que son activité correspond aux attentes et à certains besoins en matière de mobilité douce sur le territoire. La structure se place en complémentarité avec les autres services existants en la matière. L'association a organisé un comptage de vélos en septembre 2023 sur le secteur de Voiron sur différents créneaux horaires. Cette démarche a permis de recenser plus de 660 passages sur 4 points de comptage dans Voiron. Le vélo devient un moyen de déplacement très utilisé. Cela doit être pris en compte dans l'aménagement des zones urbaines.

UNE COOPÉRATION POUR RENDRE LE VÉLO... SOLIDAIRE !

Véligood (groupe Adéquation) développe les collectes de vélos usagés avec la Ressourcerie de La Buisse et par le don en direct. Lancée en 2020, la nouvelle activité vélo du groupe économique solidaire Adéquation, Véligood, propose aux habitants **une prestation de révision et de réparation de vélos, la vente de vélos d'occasion révisés, ainsi que la location de vélos solidaires** en partenariat avec le Service Mobilités du Pays Voironnais. Pour alimenter son stock de vélos, Véligood a développé un partenariat avec la Ressourcerie du Pays Voironnais qui propose les vélos disposant d'un potentiel à être remis en état, puis vendus. En 2023, les dons de vélos en direct à l'atelier ont augmenté, contribuant aussi au stock et montrant que cette activité est bien repérée sur le territoire.



LA BRICOBOUTIQUE À VOIRON

Initiative de la Croix-Rouge française, la Bricoboutique dédiée aux produits de bricolage issus du réemploi a ouvert ses portes en septembre 2021. Le magasin est installé en plein centre de Voiron et propose des articles de bricolage courants comme du papier peint, de la petite électricité, des pots de peinture, des piles, des ampoules, des articles de jardinage mais pas que ! Effectivement, les arrivages sont réguliers et concernent aussi les matériaux du bâtiment, stockés dans un entrepôt dédié et présentés sur catalogue à la boutique. Les produits sont collectés principalement auprès des entreprises et proviennent de fin de stocks, d'erreurs de commande et de chantiers de construction ou de rénovation.

La Bricoboutique conjugue solidarité et respect de l'environnement en réemployant des produits, majoritairement neufs, normalement destinés à la destruction.

À la fin de l'année 2023, un retour d'expérience du projet a été effectué par le siège de la Croix-Rouge française en vue de tester le concept sur d'autres territoires. De même, l'équipe projet a obtenu le feu vert pour la location en 2024 d'un entrepôt plus spacieux et plus adapté. Le Pays Voironnais apporte un soutien à la structure au niveau de la communication, de la mise en réseau ainsi que sur la recherche de locaux.

En 2023, la structure a collecté 60 tonnes de matériaux et d'articles de bricolage.

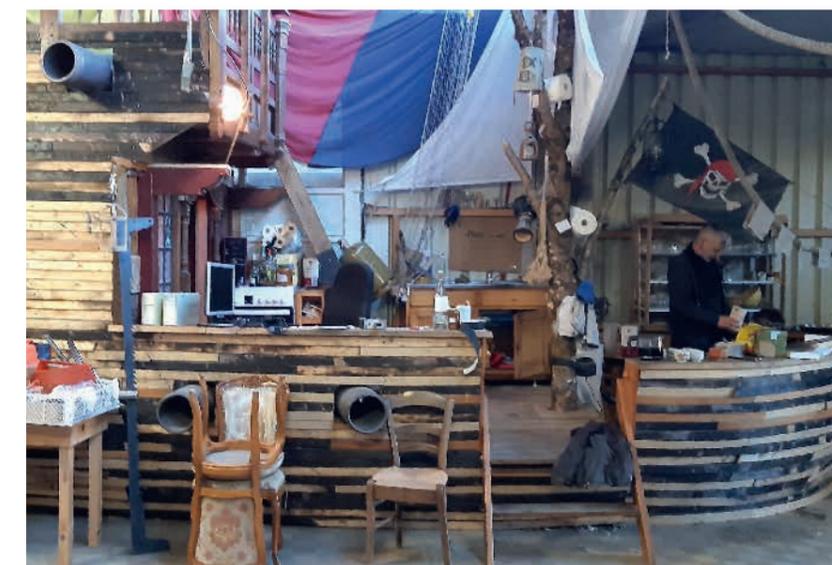


QUEL ECLA À SAINT-BUEIL !

L'association « Échanges Créativité Loisirs de l'Ainan » (ECLA) a pris un bel essor en 2023. De nombreuses activités et ateliers organisés et animés par des bénévoles ont été proposés aux 180 adhérents qui viennent de 15 communes des environs de Saint-Bueil. On y trouve dans le désordre des ateliers santé-bien-être organisés par une naturopathe, du chant, de la gym douce, du yoga, des séances de sophrologie, ainsi que des loisirs créatifs comme la peinture, le dessin ou les ateliers créatifs. Il y en a pour tous les goûts tout au long de la semaine. Nous saluons ici les efforts déployés par cette association en termes de réemploi, en particulier sur les ateliers créatifs puisque les matières premières proviennent souvent de la seconde main. Nous pouvons citer en exemple les chutes de cuir de l'entreprise Paraboot basée à Centr'Alp qui sont récupérées et réutilisées dans la confection d'objets décoratifs sur les ateliers créatifs de l'association ECLA.

RETOUR AUX R'SOURCES, MATÉRIAUTHÈQUE EN VALDAINE

Implantée en 2021 dans le secteur de la Valdaine, la Ressourcerie des matériaux basée à Saint-Geoire en Valdaine est constituée en association et implantée dans les bâtiments attenants à la Brasserie artisanale La Dauphine. Retour-aux-Rsources a été initiée par 2 professionnels du bâtiment (charpentiers). Aujourd'hui ouverte les vendredis, elle accueille le grand public à la recherche de matériaux du bâtiment tels que tuiles, éléments de charpente, menuiseries, carrelage... Le Pays Voironnais encourage la structure à se faire connaître en soutenant une démarche de communication de son activité ainsi que par le maillage avec les structures et actions du réseau. Effectivement grâce à ce type d'initiative, le réemploi prend son essor sur les territoires dans une dynamique de réduction des déchets.



Les collectes spécifiques pour booster le réemploi

UNE COLLECTE DE VÉLOS AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION CYCLES & GO

Cycles & Go est une association agréée en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) basée à Fontaine qui permet à 13 personnes d'avancer professionnellement via le réemploi et la réparation de vélos. La poursuite de la convention avec cette association en 2023 a permis l'organisation de 2 jours de collecte de vélos usagés en vue de leur réemploi, sur le réseau des 8 déchèteries du Pays Voironnais. En 2022, 129 vélos avaient été récupérés, soit 1,9 tonne de déchets détournés vers le réemploi. **En 2023 ce sont 172 vélos qui ont été collectés, soit 1,9 tonne de déchets détournés vers le réemploi.**



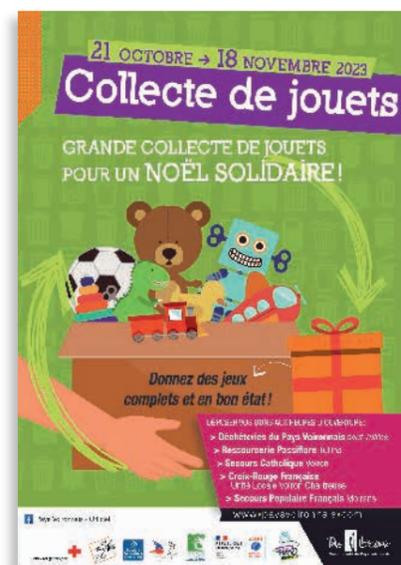
LE LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION: DES ZONES DE RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIE

Dans l'objectif d'éviter la mise au rebut d'objets en bon état, incité par la loi AGEC de 2020, une phase test de réemploi en déchèterie a été initiée en 2023 dans 2 déchèteries. 2 zones de réemploi sont fonctionnelles depuis avril 2023 et permettent aux usagers d'entreposer et de prendre des objets propres et en bon état au sein d'un espace dédié. **Le message aux usagers est le suivant : priorité aux dons en Ressourcerie !** Effectivement, ces espaces ne doivent pas pénaliser les apports en Ressourcerie, mais bien venir proposer une alternative au jet d'objets en bon état dans les bennes. Les espaces de réemploi représentent donc une **solution de réemploi pour des objets considérés comme des déchets qui n'auraient pas été déposés en ressourcerie.** Les résultats de l'expérimentation permettent d'envisager une pérennité de ces dispositifs dans les déchèteries, avec comme première étape la consolidation de l'existant. S'en suivra vraisemblablement l'ouverture de nouveaux espaces de ce type dans d'autres déchèteries du territoire.

QUAND RÉDUCTION DES DÉCHETS RIME AVEC SOLIDARITÉ: UNE COLLECTE DE NOËL À L'OCCASION DE LAQUELLE DE NOMBREUX OBJETS ONT PU ÊTRE PRÉLEVÉS EN VUE DE RÉEMPLOI

Le Pays Voironnais a organisé en 2023 une grande collecte de jouets d'occasion en bon état au bénéfice de plusieurs structures caritatives du territoire pour un Noël solidaire !

Pendant les vacances d'automne, le grand public a été invité, via une communication dédiée et des affiches, à venir déposer des jouets inutilisés, propres, complets et en bon état, dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais. Les dons ont permis de récolter de nombreux jeux et jouets (174 kg) qui ont été remis dans des circuits solidaires de réemploi. Le Secours Catholique de Voiron, le Secours Populaire de Moirans, Passiflore et l'unité locale de La Croix Rouge Voiron-Chartreuse sont venus récupérer les 645 jouets récoltés afin de les proposer au public sur leurs événements de type bourse aux jouets, pour des fêtes de Noël plus solidaires. Bravo et merci à tous les intervenants de cette édition 2023 !



C SUIVI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU CODEC

ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Loi AGEC a fixé l'objectif de réduction de 15 % des DMA entre 2010 et 2030 (voir Focus page 18 du présent document). Pour le Pays Voironnais, la production de déchets s'élevait en 2010 à 648 kg/habitant.

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités (en kg/hab.) évitées estimées grâce aux actions directes menées dans le cadre de la stratégie de réduction des déchets et d'économie circulaire, et permet ainsi d'évaluer la participation de cette politique à cet objectif réglementaire.

NB: Les effets de certaines actions (communication, actions de sensibilisation, synergies...) ne sont pas pris en compte, car difficilement quantifiables.

Le Pays Voironnais a baissé les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) de 117 kg depuis 2010. Ainsi, avec un impact sur l'évitement de 30,66 kg/hab., le taux de participation de la politique de prévention à l'atteinte des objectifs de la LTECV est estimé à 25 %.

ACTIONS	RÉSULTATS	ÉVALUATION D'ÉVITEMENT POUR 2023	
		TONNES	KG/HAB./AN 95 590 HAB.
↓ papiers]			
Stop Pub	Taux d'équipement de 29%	488t - Gisement de 13,6kg/hab. x taux d'équipement x taux d'efficacité	5,1 kg/hab./an
↓ biens d'équipement, textiles & gravats]			
Ressourcerie	Des apports fléchés vers le réemploi	641 t	6,7 kg/hab./an
Collecte des textiles (hors Ressourcerie)	322 t collectées en déchèteries et dans les bornes textiles	194 t - Taux de réemploi en bornes 60%	2 kg/hab./an
Collectes ambulantes en vue d'un réemploi	Vélos usagés : 172 vélos collectés : 1,9t - 4 Ressourceries à l'École : 1,3t - Passiflore 5 collectes ambulantes : 1,3t	4,5t	0,05 kg/hab./an
Repair'Café Pays Voironnais	933 objets apportés pour auto-réparation lors de 34 ateliers	1,8t - Taux de réparation = 78%	0,02 kg/hab./an
↓ déchets alimentaires]			
Compostage individuel	Depuis 2006, 6 415 équipements mis à disposition Taux d'équipement maisons individuelles avec jardin : 21,96%	1 122t - 175 kg/foyer/an évités en moyenne Source : Réseau Compost Citoyen	11,74 kg/hab./an
Sites de compostage partagés ou autonomes en établissements	37 sites actifs	19t - Suivi réalisé en interne	0,2 kg/hab./an
Lombricompostage	Depuis 2013 : 480 lombricomposteurs mis à disposition	38t - 80 kg/foyer/an évités en moyenne Source : Réseau Compost Citoyen	0,4 kg/hab./an
Accompagnement restaurants collectifs gaspillage alimentaire	13 accompagnements réalisés	23t - Gisement évitement total : 70t Taux d'observation moyen : - 33%	0,25 kg/hab./an
↓ déchets verts]			
Favoriser pratiques de broyage sur place	Aide à l'achat mutualisé broyeur de végétaux : 229 foyers - 68 broyeurs Broyeur mutualisé dans les communes Broyat produit à destination des sites de compostage	114,5t (10m ³ /foyer soit 500kg/foyer/an) 237t 10t	1,2 kg/hab./an 2,5 kg/hab./an 0,1 kg/hab./an
↓ textiles sanitaires]			
Couches lavables	2 crèches accompagnées (80 enfants bénéficiaires) 29 familles accompagnées dans l'adoption des changes lavables	26t - 180g / couches x 8 par jour x 80 enfants x 226 jours 6t - 210g - gisement d'évitement par enfant	0,3 kg/hab./an 0,1 kg/hab./an
↓ emballages]			
Prêt de gobelets (Pack Éco-événement)	80 065 gobelets prêtés	0,8t (50 000 gobelets par an = environ 500kg d'évitement)	Non significatif
TOTAL			30,66 kg/hab./an

4

COLLECTE / DÉCHÈTERIES

A

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



L'année 2021 a été marquée par une modification importante de l'organisation historique de la collecte sur le territoire. Depuis le 2 novembre 2020, les déchets sont désormais collectés de la manière suivante :

> Zones dites « rurales »

- Déchets alimentaires : une fois par semaine
- Déchets résiduels et emballages-papiers : une fois tous les 15 jours.



Durant l'année 2023, une partie de la flotte des Benches à Ordures Ménagères a été renouvelée, avec des véhicules fonctionnant au biocarburant de type B100.

Les collectes en benne bi-compartmentée s'organisent de la manière suivante :

- Semaine 1
> Déchets alimentaires et déchets résiduels
- Semaine 2
> Déchets alimentaires et emballages-papiers.
- > Zones dites « urbaines »
- Déchets alimentaires, résiduels et emballages-papiers : une fois par semaine.

À noter que pour la quatrième année consécutive, 2023 a connu une augmentation considérable des tonnages de déchets résiduels collectés en PAV (+ 14 %).

Cette hausse s'explique par différents facteurs :

- L'implantation de PAV dans le cadre du travail de suppression totale des points noirs de collecte en porte-à-porte.
- L'utilisation de PAV en alternative aux aires de présentation de bacs collectifs, souvent inesthétiques et potentiellement accidentogènes avec la proximité de la voirie.
- La préconisation de la mise en place de PAV en réponse aux demandes de permis de construire ou de projets d'aménagement concernant des habitats collectifs ou lotissements à partir d'une vingtaine de logements. Pour des projets n'atteignant pas ce seuil, la mise en place de PAV mutualisés entre habitations existantes et à construire est également étudiée.
- L'utilisation de PAV lors de travaux sur une voirie ou des réseaux.

Cette tendance devrait encore se poursuivre en 2024, en raison des demandes de plusieurs communes d'opter pour ce mode de collecte sur certains secteurs. Une réflexion stratégique sera engagée pour accompagner et encadrer ce développement de l'apport volontaire.



LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Le tonnage collecté de déchets résiduels continue à décroître, avec une légère diminution de 2,3 %.

LES DÉCHETS

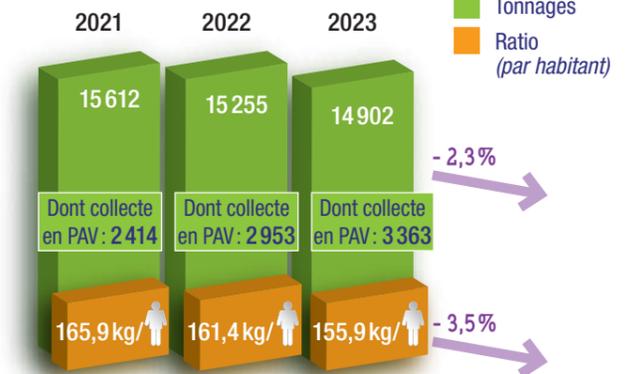
ALIMENTAIRES

Après un fort rebond en 2021, le flux de déchets alimentaires, comme tous les autres flux de déchets, continue à décroître.

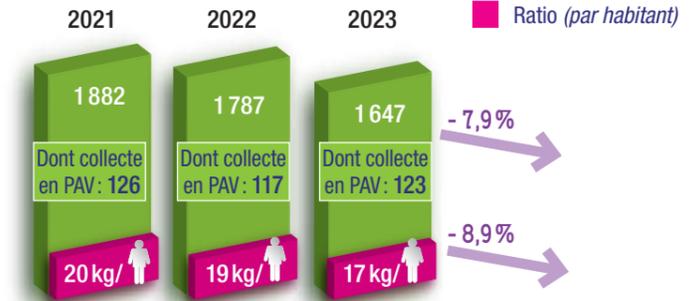
Ce résultat très satisfaisant obtenu en 2021 était sans aucun doute le fruit du déploiement massif de bacs alimentaires fait par les ambassadeurs du tri lors de leur passage dans les foyers du territoire avant la simplification des consignes de tri intervenue en novembre 2020. En y associant une réduction de fréquence de collecte sur le flux résiduel, le tri de l'alimentaire n'est plus une option ! Pour rappel, environ 1 330 foyers supplémentaires avaient été équipés d'un bac marron lors de cette campagne et 41 400 foyers avaient bénéficié des conseils des ambassadeurs pour améliorer leur geste de tri.

En 2023, le tonnage a diminué de 7,9 %. Cette diminution peut s'expliquer en partie par l'obligation de déclasser certaines colonnes alimentaires de PAV en raison d'une mauvaise qualité de tri. Pour résoudre ce problème, les actions de sensibilisation, la pose de réducteurs sur les avaloirs de ces colonnes et des modifications d'organisation engagées en 2022 se sont poursuivies en 2023. Par ailleurs, l'impact de la baisse de consommation des ménages liée à l'inflation et un changement de mode de consommation expliquent certainement également en partie la diminution des différents tonnages collectés.

■ Déchets résiduels



■ Déchets alimentaires



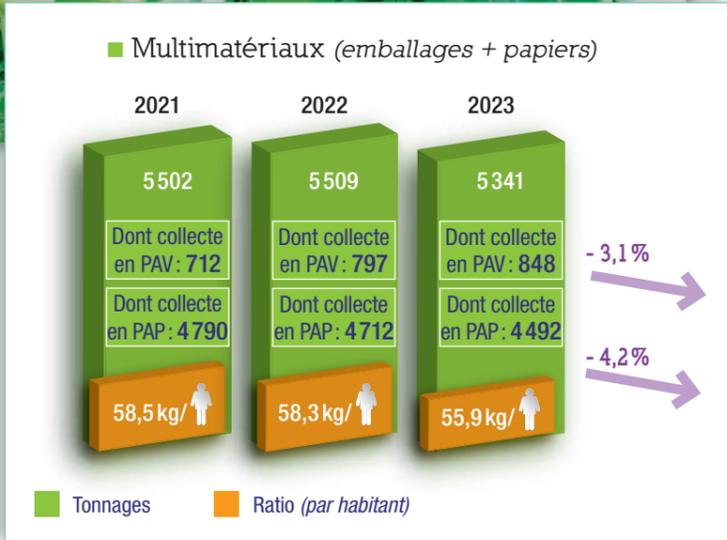
Voir tout le détail de la collecte par commune en Annexes page 93

LES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS (MULTIMATÉRIAUX)

Le 2 novembre 2020 a marqué un changement majeur dans la gestion de ce flux : la simplification des consignes de tri via le passage aux extensions des consignes de tri. Ainsi, de nombreux déchets sont désormais détournés de la poubelle grise : pots, films et barquettes plastiques. En outre, le schéma de collecte a été modifié : les papiers sont désormais collectés dans le même bac que les emballages ; le flux mélangé se nomme « multimatériaux ».

Ces changements avaient permis d'augmenter considérablement le tonnage des déchets recyclables : +25 % sur 2021. Malheureusement en 2022, le tonnage n'a pas évolué de manière significative (+0,1 %). Le tonnage collecté en 2023 est en légère diminution -3,1 %, observant la même tendance à la baisse que tous les autres flux.

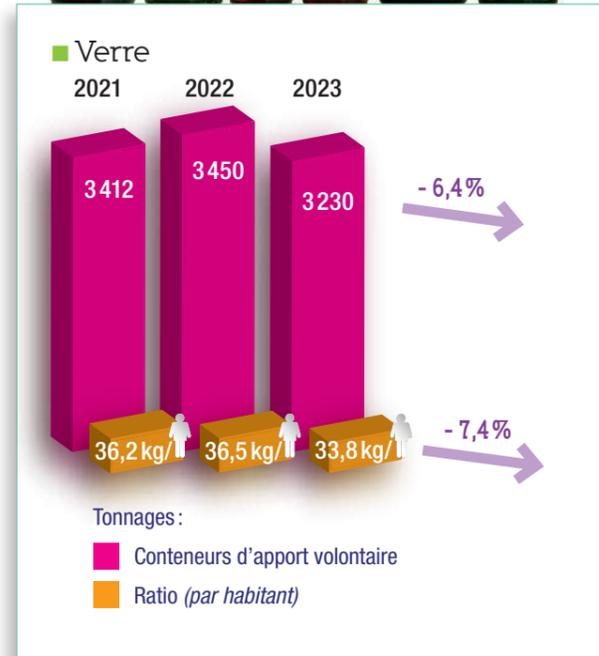
Cela peut s'expliquer par des erreurs de tri d'une part, et par une amorce de changement de la consommation des ménages d'autre part.



LE VERRE

Le Pays Voironnais a mis en place la collecte sélective du verre depuis 1981. Depuis juin 2018, la collecte sélective du verre se fait uniquement en PAV.

Après 3 années consécutives en augmentation, le tonnage annuel du verre a diminué de 6,4 % en 2023, suivant la même tendance à la baisse que tous les autres flux.

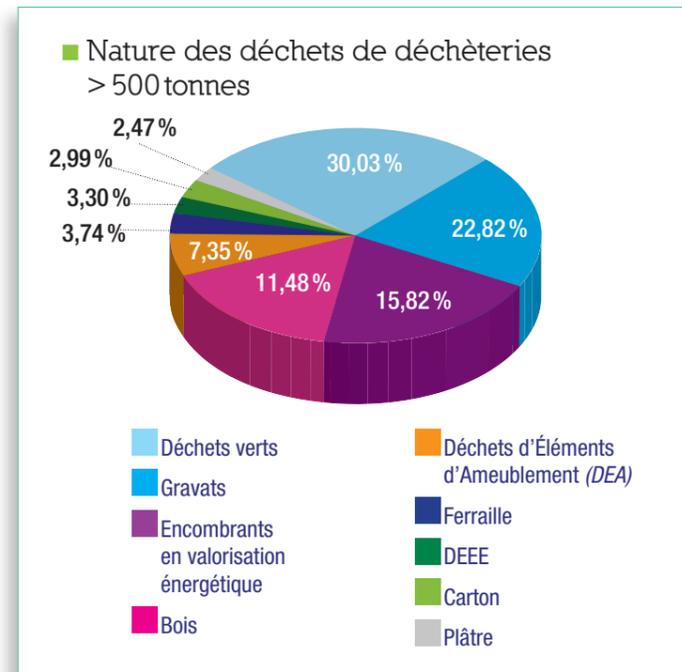


B UN RÉSEAU DE 8 DÉCHÈTERIES

On observe en 2023 une hausse du flux de déchets verts de 5 %, ainsi qu'une augmentation des DEEE (+21 %) et des DEA (+3 %), ce qui est encourageant pour les REP. Des efforts restent à faire sur les déchets verts : proposition d'alternative broyage compostage...

Inversement, certains flux représentant plus de 500 tonnes à l'année poursuivent leur tendance à la baisse : gravats, ferraille, bois, cartons et encombrants (voir tableau page 63).

Le tonnage global collecté en déchèteries est ainsi à la baisse en 2023 : -2,2 % pour les 9 principaux flux (>500 tonnes/an) et -2,8 % pour l'ensemble des tonnages collectés s'élevant à 22 391 tonnes.



LA FRÉQUENTATION

La fréquentation en déchèteries est enregistrée via le dispositif de contrôle d'accès présent à l'entrée de chaque site.



	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Nombre de passages en déchèteries (estimés)	280 128	256 965	257 145	+0,07%



COLLECTE D'AMIANTE

Bien qu'interdite depuis plusieurs décennies, le Pays Voironnais est régulièrement sollicité par les habitants qui ont besoin de se débarrasser de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Les dépôts sauvages d'amiante sont également récurrents sur le territoire. Au vu des risques liés aux matériaux amiantés, il a été décidé que des journées de collecte de ces déchets seraient mises en place. Cette prestation gratuite et réservée aux particuliers du territoire a été externalisée via un marché public à la société SERFIM depuis 2022. Quatre collectes ont été organisées sur le Site écologique de La Buisse en 2023. 278 usagers ont pu venir déposer leurs déchets amiantés, pour un poids total collecté de 21,5 tonnes, contre 14,7 tonnes en 2022. Les collectes se poursuivront en 2024.

UN ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DES ABRETS POUR LES HABITANTS DE CHARANCIEU

Dans le même esprit que pour les habitants de la commune déléguée de La Bâtie-Divisin qui ont toujours accès à la déchèterie de Montferrat (voir Partie 1-A du présent document), **une convention a été remise en place avec le SYCLUM de Morestel pour que les habitants de Charancieu puissent avoir accès à la déchèterie des Abrets depuis 2019.** Le nouveau dispositif de contrôle d'accès mis en place par le SYCLUM permet de suivre précisément les fréquentations, et donc d'assurer une facturation basée sur le réel usage.



PRESTATION DE DÉBARRAS PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION PASSIFLORE

Toujours dans l'optique de récupérer un maximum d'objets en bon état, mais aussi de réduire le tonnage de déchets apportés en déchèteries par les usagers, la Ressourcerie, en coopération avec l'Association Passiflore de Tullins, propose des prestations de débarras.



RÉCAPITULATIF DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Évolution 2022/2023	Mode de traitement Nom des unités connues
Déchets verts	7 024,4	6 215,1	6 540,1	5,2%	Compostage - Plate-forme de compostage de La Buisse
Gravats	6 039,1	5 161,2	4 970,7	- 3,7%	Réutilisation (remblai) - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38)
Encombrants avec valorisation énergétique ¹	4 811,8	4 017,9	3 446,4	- 14,2%	Valorisation énergétique - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38) TREDI Salaise-sur-Sanne (38) - SIBUET Chamoux-sur-Gelon (73)
Bois	3 039,2	2 635,8	2 500,2	-5,1%	Recyclage - LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38)
Ferraille	1 219,0	909,7	815,3	- 10,4%	Recyclage - SO VEC Moirans (38) SRPM Fontanil-Cornillon (38)
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	1 512,4	1 556,2	1 601,53	2,9%	Recyclage - ÉCO MOBILIER Paris (75)
Cartons	714,5	674,5	652,3	- 3,3%	Recyclage - EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING (93)
Plâtre	585,4	498,9	537,7	7,8%	Recyclage - PAPREC Varcès (38)
DEEE : GEM hors froid ²	193,0	220,3	268,5	21,9%	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
DEEE : PAM ²	177,6	207,7	219,5	5,6%	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Pneus	247,3	206,9	205,0	- 1,0%	Recyclage - ARC EN CIEL Izeaux (38) VALERCO Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
Textiles	185,2	234,0	81,2	- 65,3%	Recyclage - CVRA - SARL ECO-TRI ENVIRONNEMENT La Frette (38)
DEEE : GEM froid ²	129,9	121,6	189,8	56,1%	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	89,1	80,4	106,4	32,3%	Valorisation énergétique - ECO DDS Boulogne-Billancourt (92) SARPI La Talaudière (42)
DEEE : Écrans ²	50,1	43,6	40,1	- 8,2%	Recyclage - ECOLOGIC Paris (75)
Souches d'arbres	60,8	60,3	40,4	-33,1%	Valorisation énergétique (après broyage) - ARC EN CIEL Izeaux (38)
Huile moteur	59,4	59,6	56,6	- 5,0%	Recyclage - SEVIA Collecte d'Huiles (69)
Bouteilles de gaz	0,5	19,6	1,0	- 94,9%	Recyclage - Butagaz, Primagaz, Antargaz, SARPI La Talaudière (42)
Extincteurs	0,0	6,64	5,0	- 23,9%	Recyclage - SARPI La Talaudière (42)
Polystyrène	27,3	30,4	32,8	7,8%	Recyclage - VALORSOL Bourg-de-Péage (26)
Batteries	21,2	15,7	11,2	- 29,0%	Recyclage - GDE Apprieu (38)
Capsules Nespresso	10,3	7,4	9,2	25,1%	Recyclage - SUEZ Voreppe (38)
Piles	8,2	8,6	8,3	- 3,6%	Recyclage - COREPILE Paris (75)
Métaux non ferreux (cuivre, aluminium, laiton)	8,4	10,6	11,6	8,5%	Recyclage - GDE Apprieu (38)
PVC	8,1	7,0	4,2	- 40,7%	Recyclage - ARC EN CIEL Izeaux (38)
Huile de cuisine	4,6	5,8	4,9	- 16,5%	Préparation - INEOLE Uriage (38) puis valorisation (biocarburant)
Néons et lampes	3,9	2,9	4,4	52%	Recyclage - ECOSYSTEM Paris (75)
Cartouches d'encre imprimantes	0,8	0,8	1,2	43,9%	Recyclage - PRINTERRE Cherisy (28)
Radiographies	1,0	0,8	0,9	15,6%	Recyclage - Rhône-Alpes Argent
Amiante	0,0	14,68	21,6	47,1%	SERFIM
DASRI	0,3	2,6	0	100%	Arrêt de la collecte en déchèterie fin 2022 - Les DASRI sont collectés dans toutes les pharmacies
TOTAL	26 233	23 037	22 391	-2,8%	
Ratio en kg/hab.	278,7	243,8	234,2	-3,9%	

(1) Pour l'année 2021 (depuis avril 2016), la priorité a été donnée à la valorisation énergétique. (2) La collecte des DEEE impose leur séparation en 4 filières réglementaires : les gros électroménagers (GEM) hors froid, les gros électroménagers (GEM) froid, les écrans et les petits appareils ménagers (PAM).

5 TRANSIT/TRANSFERT

A LE TRANSFERT DES DÉCHETS RÉSIDUELS

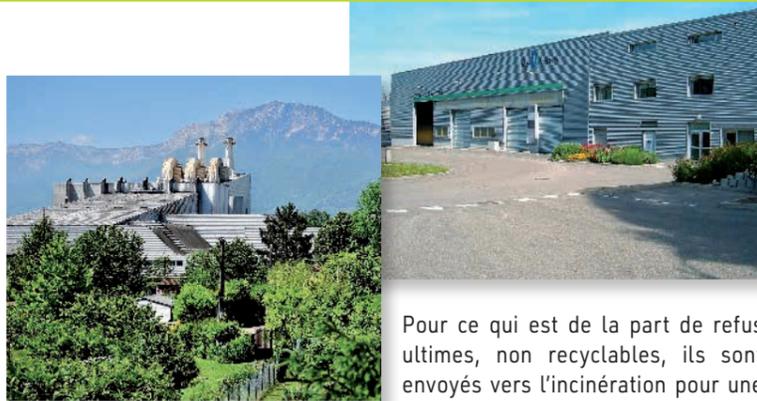
L'ensemble des ordures ménagères résiduelles collectées (*bacs gris*) est regroupé au niveau du **quai de transfert du Site écologique de La Buisse** : les bennes à ordures ménagères vident leur contenu dans des semis à fonds mouvants qui sont ensuite acheminés vers l'Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique (UIVE) Athanor de La Tronche.



B LE TRANSIT, LE TRANSFERT DU FLUX MULTIMATÉRIAUX

Depuis 2020, le geste de tri a été simplifié. Dorénavant, la poubelle jaune peut donc recevoir tous les emballages, les papiers ainsi que les plastiques de type barquettes diverses, films plastiques ou encore les pots de yaourt. Tous ces matériaux triés à la source composent le flux « multimatériau ».

Une fois ces bacs jaunes collectés, l'ensemble de ces produits est regroupé sur le Site écologique de La Buisse.



Pour ce qui est de la part de refus ultimes, non recyclables, ils sont envoyés vers l'incinération pour une valorisation énergétique. Ce pourcentage de refus de la ligne de tri est en forte augmentation passant de 27 % en 2022 à 34,5 % en 2023. Cette donnée est à mettre en parallèle avec le taux de refus trouvé lors des caractérisations manuelles réalisées sur le flux spécifique du Pays Voironnais, ce taux n'est alors « que » de 24,49 % pour la part « erreurs de tri ». Cette différence s'expliquant principalement par le vieillissement et la surcharge de l'ancien centre de tri Athanor. À noter que l'investissement groupé avec la Coopération Sud Isère a permis la construction d'un nouveau centre de tri actuellement en phase de test depuis fin janvier 2024. La montée en charge de ce nouvel équipement se fait progressivement.

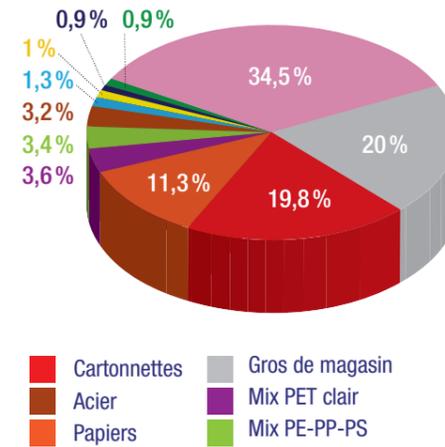
Quotidiennement, ce sont plus de 20 tonnes d'emballages qui sont rechargées et envoyées en bennes vers **le centre de tri d'Athanor à La Tronche**. Les trajets sont optimisés autant que possible grâce à l'utilisation d'un camion benne avec remorque (soit un aller-retour au lieu de 2 sans remorque). Ces emballages sont ensuite triés avant d'être conditionnés et valorisés par nos repreneurs.

Le centre de tri d'Athanor est entièrement automatisé. Une fois le tri effectué, la répartition globale du flux multimatériau dans les différentes matières est relativement stable d'une année sur l'autre.

Ainsi, sur les 5339 tonnes triées en 2023, les principaux flux recyclés se répartissent de la façon suivante : le gros de magasin (20,1 %), les cartonnettes (19,8 %), papiers (11,3 %), mix PET clair (3,6 %), mix PE-PP-PS (3,3 %), acier (3,2 %), mix PET foncé (1,3 %), briques alimentaires (1,1 %), films PE (1,0 %) et aluminium (0,9 %).

La communication de proximité (contrôle des agents de collecte lors de la collecte des bacs jaunes, sensibilisation active des ambassadeurs du tri en porte-à-porte) et la **sensibilisation au geste de tri** (voir Partie 3 du présent document) restent fondamentales pour limiter ces refus ; c'est un travail qui s'inscrit dans la durée.

■ Composition des emballages recyclés 2023



	TOTALS 2023	
	Tonnes recyclées	En %
Cartonnettes	1055	19,8%
Gros de magasin	1072	20,1%
Papiers	604	11,3%
Mix PET clair	190	3,6%
Mix PE-PP-PS	179	3,3%
Acier	169	3,2%
Mix PET foncé	71	1,3%
PEBD (Films PE)	53	1,0%
Briques alimentaires (ELA)	58	1,1%
Aluminium	48	0,9%
Refus ultimes Société de tri Athanor	1840	34,5%
TOTAL RECYCLÉ	5339	100%

C LE TRANSFERT ET LE CONDITIONNEMENT DES CARTONS PROFESSIONNELS ET DE DÉCHÈTERIE



Les cartons issus des déchèteries et des collectes spéciales en centres-villes sont conditionnés en balles chez un prestataire, Veolia Onyx à Voreppe, suite à l'arrêt de la presse à balles du site de La Buisse.

1162 tonnes de cartons ont ainsi été conditionnées en 2023 et expédiées chez les repreneurs pour recyclage.

■ Cartons des professionnels



Tonnages :
■ Collecte spéciale des cartons en centres-villes
■ Déchèteries
■ Ratio (en kg/hab.)

TOTAL TONNAGES		
2021	2022	2023
1286	1218	1162
- 4,6%		

On observe la poursuite de la baisse des tonnages des cartons collectés (- 4,6 %) dans la continuité de la baisse déjà observée en 2022, correspondant à un ratio de production à l'habitant de 12,2 kg/hab.

À noter que sur les 509 tonnes de cartons collectées auprès des professionnels, près de 93 tonnes sont issues de la collecte effectuée en vélo cargo au centre-ville de Voiron.

6

GESTION DES DÉCHETS DES TIERS

Les tiers (*professionnels, établissements publics, communes et associations du Pays Voironnais*) ont le choix des structures pour traiter leurs déchets : selon la nature et les quantités, ils peuvent les faire collecter via le Service de **Collecte sélective** du Pays Voironnais

ou moyennant parfois une **redevance spéciale**, les déposer en **déchèteries** contre **paiement** (*facturation au passage via la traçabilité assurée par le contrôle d'accès*) ou confier leur élimination à des entreprises privées spécialisées.

A LES COLLECTES SPÉCIALES

LES CARTONS

Dans la continuité de l'évolution de l'offre de Service Redevance Spéciale mise en place au 1^{er} janvier 2022, la collecte spéciale cartons a elle aussi été restructurée en 2022.

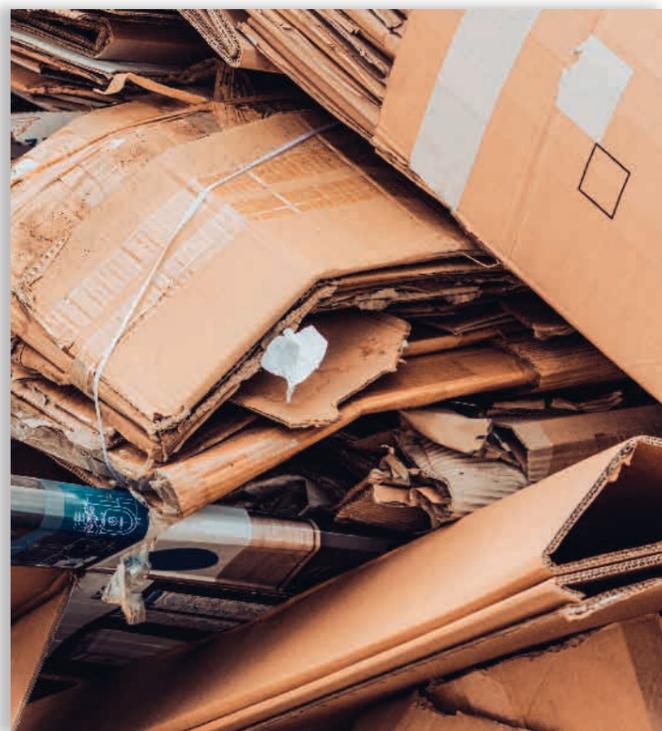
Ainsi, depuis le 15 novembre 2022, tous les professionnels des 31 communes sont éligibles à la collecte spéciale des cartons, systématiquement payante, et organisée de la façon suivante :

- > centre-ville de Voiron : collecte en vélo à assistance électrique avec remorque. Tarification annuelle forfaitaire et maximum de 660 l par collecte. Collecte les mardis et vendredis.
- > centre-ville de Tullins : local communal mis à disposition des commerçants inscrits. Tarification annuelle forfaitaire.
- > sur le reste du territoire : collecte en benne à ordures ménagères avec volume total de bac(s) en place d'au minimum 660 l. Tarification annuelle composée de la collecte (*52 passages par an*) et du traitement (*tarif au litre*).
- > sur l'ensemble des 31 communes : accès aux 8 déchèteries du territoire avec tarification afférente.

Les quantités de cartons collectés par cette tournée spécifique sont en légère baisse en 2023 (- 6,3 %) (voir Partie 5-C du présent document) et suivent la même tendance que les quantités collectées en déchèteries.

A NOTER :

Sur les 509 tonnes, 93 ont été collectées en vélo cargo sur le centre-ville de Voiron.



B LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale concerne les utilisateurs du service public d'élimination des déchets qui ne sont pas les ménages. Elle doit être proportionnelle au service rendu. Au Pays Voironnais, elle concerne le Service de Collecte sélective en porte-à-porte : déchets résiduels, déchets alimentaires, emballages-papiers et cartons.

Cette redevance a été instaurée dans le Pays Voironnais par délibérations du 31 mai 2005 (*principes*) et du 28 juin 2005 (*tarifs*). Celles-ci ont ensuite été confirmées par la délibération du 21 février 2006, et la délibération du 26 octobre 2021 a entériné la refonte de l'offre de service. Par ailleurs, les tarifs de l'année N+1 sont votés chaque fin d'année N pour être appliqués au 1^{er} janvier N+1.

L'application de cette redevance poursuit **plusieurs objectifs** :

- > Maîtriser les dépenses tout en répondant aux besoins du territoire,
- > Éviter le transfert de charges entre les déchets ménagers et les déchets non ménagers : un service non payé par un producteur non ménager est de fait à la charge des habitants,
- > Facturer l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers, et notamment les services de l'État ou les collectivités qui sont exonérés de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (*TEOM*), alors qu'ils produisent bien des déchets,
- > Contribuer à impliquer les professionnels et les administrations dans la prévention, le tri et l'optimisation de la gestion de leurs déchets.

Les modalités d'application de la redevance spéciale sont les suivantes :

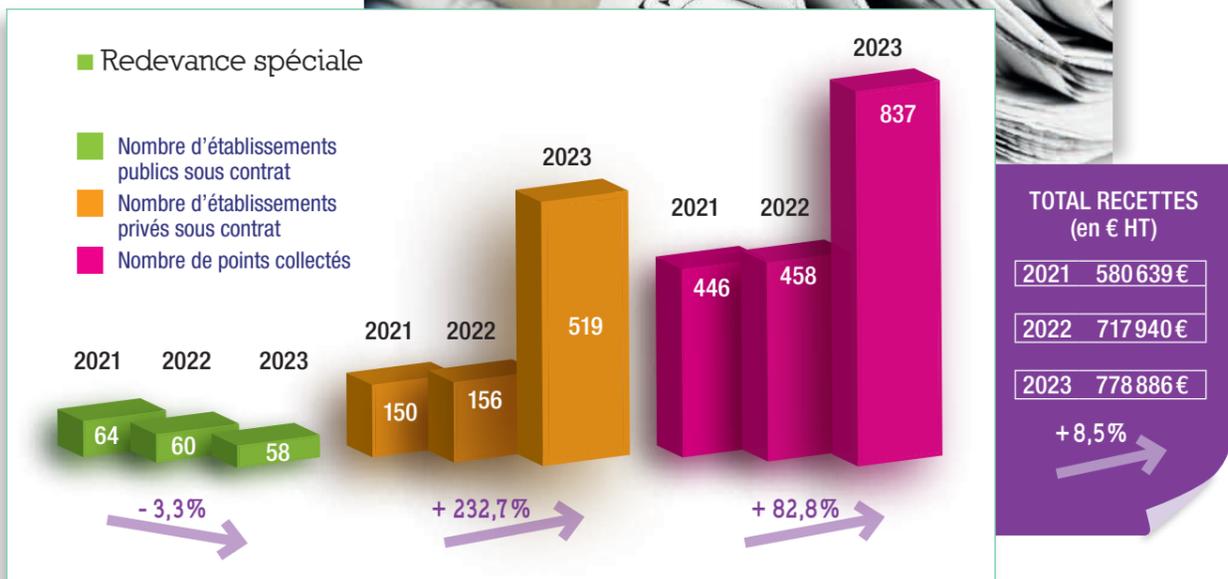
- > Les redevables sont tous les gros producteurs de déchets non ménagers du Pays Voironnais (*professionnels, collectivités, administrations et associations*), c'est-à-dire ceux qui produisent plus de 1 000 litres par semaine pour l'ensemble des 3 flux résiduels, alimentaires, emballages-papiers. La TEOM couvre forfaitairement 1 000 litres de collecte par semaine.
- > Les déchets concernés sont les déchets assimilables aux déchets des ménages (*résiduels, alimentaires, emballages et papiers*). Différents tarifs s'appliquent aux volumes des bacs concernés.
- > Pour les communes, il est appliqué un abattement supplémentaire de 50 % sur les tarifs précédents.
- > Les associations et fondations reconnues d'utilité publique (*ex. : La Croix-Rouge, Secours Populaire*) sont exonérées de la redevance spéciale (*cas particuliers limités*).

→ **Les tarifs 2023 des redevances spéciales sont présentés en Annexes.**

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

Depuis 1993, les entités compétentes en termes de gestion des déchets ayant fait le choix d'un financement du service par la TEOM avaient l'obligation d'instituer **une redevance spéciale** afin de financer la collecte et le traitement des déchets assimilés (*article L.2333-78 du CGCT*). Elle n'est pas soumise à la TVA.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la redevance spéciale est devenue facultative par une disposition de la Loi de finances de décembre 2015.



Les recettes de redevance spéciale 2023 progressent de 8,5% par rapport à 2022, dans la continuité de la refonte de ses modalités d'application intervenue en 2022, avec une augmentation du nombre de redevables (fiabilisation de la base de données usagers et contrôle

de cohérence des dotations entre base de facturation et terrain), la fin des taux de remplissage des bacs (tout bac en place est considéré plein à 100%), fin du seuil de 1 320 l pour commencer à facturer la collecte spéciale cartons.



Le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021, pris en application de la Loi AGECE, acte l'extension aux professionnels de l'obligation de tri à la source et de collecte séparée dite « 5 flux » (papier, métal, plastique, verre et bois), en vigueur depuis 2016, aux déchets de fractions minérales et plâtre, et donc à « 7 flux », qui deviendront « 8 flux » en 2025 avec l'ajout des déchets textiles.

Le modèle d'attestation annuelle à délivrer par la collectivité à la demande du producteur contient des éléments sur l'identité de l'émetteur, l'origine, l'identification des flux de déchets pris en charge (nature et quantité réelle ou estimative en tonne, pertes et freinte), et leur répartition suivant les types d'installations finales de traitement (papeteries, par exemple), ce pour chaque localisation géographique, et selon un circuit de délivrance « en cascade ».

DÉCRET 7 FLUX

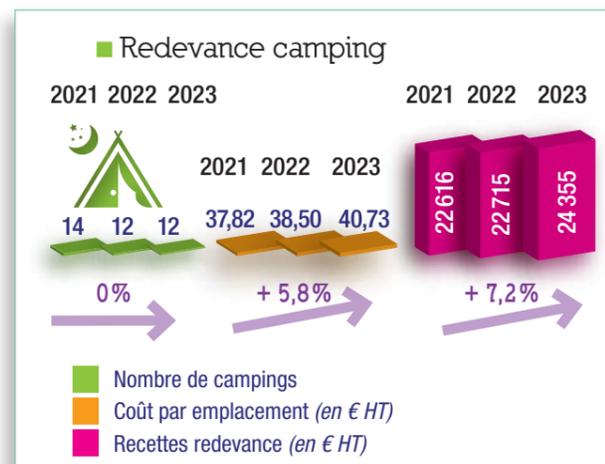
La Loi TECV tend à sortir la gestion des déchets professionnels de la compétence des collectivités (cas des déchèteries professionnelles à la charge des distributeurs des matériaux de BTP notamment). L'objectif est bien de redéfinir les contours du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 fait obligation, depuis le 1^{er} juillet 2016, aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) de trier à la source 5 flux de déchets (papier/carton, métal, plastique, verre et bois), et ce afin de favoriser la valorisation de ces matières. Tous les producteurs et détenteurs de déchets professionnels sont concernés, qu'ils soient collectés par un prestataire privé ou par le service public des déchets et dès qu'ils génèrent plus de 1100l par semaine de déchets tous flux confondus, seuls ou à plusieurs, sur une même implantation. Les déchets peuvent être soit triés à la source, soit collectés en mélange puis triés. Le prestataire privé ou public doit remettre au producteur une attestation annuelle de collecte et valorisation (quantités et natures) en bilan de l'année N avant le 31 mars de l'année N+1.

C

LA REDEVANCE CAMPING

Cette redevance camping est en vigueur depuis 2001.



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION SUR LA REDEVANCE CAMPING ?

Lorsque les entités compétentes en termes de gestion des déchets ayant fait le choix d'un financement du service par la TEOM assurent l'enlèvement des ordures ménagères des terrains de camping ou spécialement aménagés pour le stationnement des caravanes, elles peuvent assujettir les exploitants à une redevance calculée en fonction du nombre de places disponibles sur ces terrains (article L.2333-77 du CGCT). Elle n'est pas soumise à la TVA.

D

LES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES

Les professionnels, les établissements publics, les associations (gratuit pour les associations reconnues d'utilité publique), les personnes rémunérées par le biais de chèques emploi-service et les auto-entrepreneurs peuvent accéder au réseau des 8 déchèteries du Pays Voironnais à titre payant.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, la facturation se fait au passage (au volume déposé auparavant) sur l'ensemble des déchèteries.

Les tarifs dépendent du volume du véhicule utilisé.

→ Les tarifs 2023 correspondants sont présentés en Annexes.

2 volumes d'apports sont considérés :

- > Les véhicules dont le coffre a une contenance jusqu'à 3 m³, dits **véhicules légers ou fourgonnettes**.
- > Les véhicules dont le coffre a une contenance supérieure à 3 m³, dits **fourgons, bennes ou tracteurs agricoles**.

Le professionnel résidant sur le Pays Voironnais bénéficie de 10 passages gratuits au titre de l'année civile, pour l'ensemble de ses véhicules, pour les dépôts de ses déchets personnels effectués à l'aide du véhicule **de la société**.

Afin d'inciter à l'optimisation et à la rationalisation des apports des usagers, un passage en déchèterie correspond à l'équivalent d'un apport de 1 m³ de déchets, et un apport avec un fourgon correspond à l'équivalent de 2 passages d'un véhicule léger ou fourgonnette.

D'autres services payants sont proposés aux tiers : mise à disposition de matériels (benne à ordures ménagères mise à disposition pour le marché de Voiron, location de bennes ou de compacteurs...), prestations de transports spécifiques (évacuation de déchets par benne pour les collectivités)...



RECETTES (en € HT)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Dépôts en déchèteries, locations et transports de bennes	180 175 €	214 283 €	163 047 €	-24%

E

LES DÉPÔTS EN DIRECT SUR LE SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

SUR LE QUAI DE TRANSFERT DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

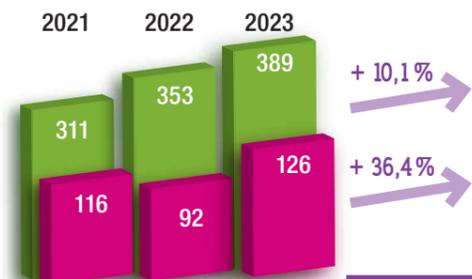
Les communes, établissements publics, services du Pays Voironnais et associations peuvent apporter des déchets en direct sur le quai de transfert du Site écologique de La Buisse.

Les seuls dépôts autorisés sont :

- Les encombrants pour les communes et les services du Pays Voironnais,
- Les déchets incinérables qui sont essentiellement constitués des ordures ménagères ramassées par les communes (*déchets des marchés...*).

➔ Les tarifs 2023 correspondants sont présentés en Annexes.

■ Dépôts d'encombrants et de déchets de balayage des communes



Tonnages :
■ Bennes communes
■ Dépôt Site écologique au quai de transfert

TOTAL TONNAGES		
2021	2022	2023
427	445	515
+ 15,6%		



SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS DE LA BUISSE

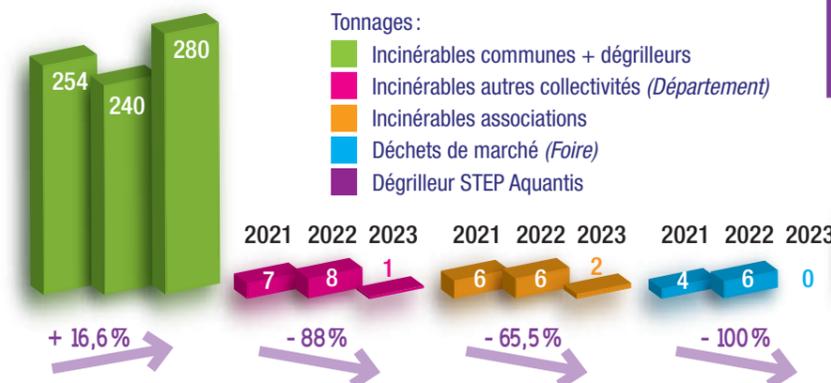
En 2023, 2 182 tonnes de déchets verts ont été apportées en direct par des professionnels et communes sur la plateforme de compostage de La Buisse. Soit un tonnage stable par rapport à l'année 2022.

➔ Les tarifs 2023 correspondants sont présentés en Annexes.

En outre, **Grenoble-Alpes-Métropole**, via une convention d'échange annuelle, a déposé 12 856 tonnes de déchets verts au cours de l'année 2023 sur la plateforme de La Buisse. Soit 619 tonnes (+5%) supplémentaires par rapport à l'année précédente.

RECETTES (en € HT)	2021	2022	2023	Évolution 2021/2022
Encombrants des communes (dont déchets de balayage)	5 217 €	5 332 €	5 628 €	+ 6%
Dépôts au quai de transfert de déchets incinérables	22 266 €	21 376 €	31 356 €	+ 47%
Dépôts sur la plateforme de compostage de déchets verts (dépôts de Grenoble-Alpes-Métropole compris)	553 622 €	529 397 €	559 417 €	+ 6%
TOTAL	581 105 €	556 105 €	596 400 €	+ 7%

■ Dépôts de déchets incinérables



TOTAL TONNAGES		
2021	2022	2023
325	298	357
+ 19,9%		

2021	2022	2023
54	37	74
+ 100,3%		

7

TRAITEMENT

A

L'INCINÉRATION

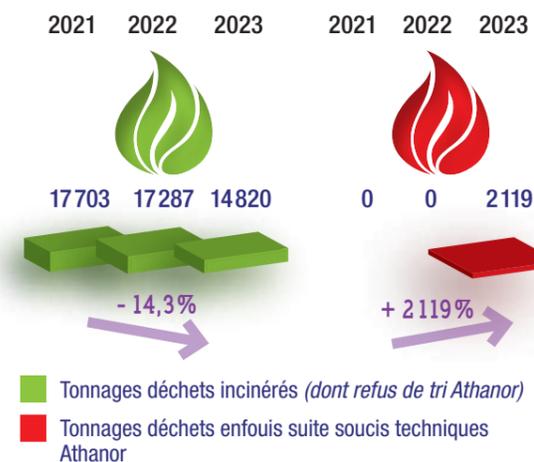
AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets incinérés se composent des déchets résiduels (*issus du bac gris de la collecte sélective*), des refus de tri du compostage ainsi que des refus de tri des emballages-papiers (*erreurs de tri du bac jaune de la collecte sélective*). Ces tonnages sont traités par valorisation énergétique dans l'usine Athanor, située à La Tronche, et exploitée par la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG).

Cette installation répond à l'ensemble des normes en vigueur, possède des certifications environnementales et son rendement de valorisation énergétique est élevé, ce qui lui permet d'être soumise à une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) au taux le plus faible. L'énergie produite permet d'alimenter un réseau de chauffage urbain sur la région urbaine grenobloise.



■ Déchets incinérables



TOTAL TONNAGES		
2021	2022	2023
17 703	17 287	16 939
- 2%		

À noter pour cette année 2023, pour la troisième année consécutive, une baisse des déchets incinérés. En 2023, ce tonnage est de **16 939 tonnes** soit une baisse de **2%** par rapport à 2022.

Malgré cette diminution de tonnage global, le taux de valorisation énergétique en 2023 n'est que de 87,5%. En effet suite à de nombreux incidents d'exploitation sur les fours d'incinération, ce sont 2 119 tonnes de déchets qui ont dû être détournées vers le site d'enfouissement de Donzère.



B LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

1 DÉCHETS ALIMENTAIRES

L'ensemble des déchets alimentaires collectés dans les bacs marron (1 647 t en 2023) est traité sur l'unité de compostage dédiée aux déchets alimentaires du Site écologique de La Buisse. Cette unité présente un niveau de confinement très élevé afin d'éviter des nuisances olfactives.

Elle dispose d'un agrément sanitaire depuis 2012.



Les quantités de refus de criblage sont en fonction :

- > des quantités de compost produites,
- > de la qualité de la collecte des déchets alimentaires,
- > du niveau de stockage en cours sur le Site de La Buisse

Ces refus rejoignent la filière de traitement des déchets résiduels (incinération avec valorisation énergétique), d'où l'importance de les réduire, car ils coûtent très cher à la collectivité.

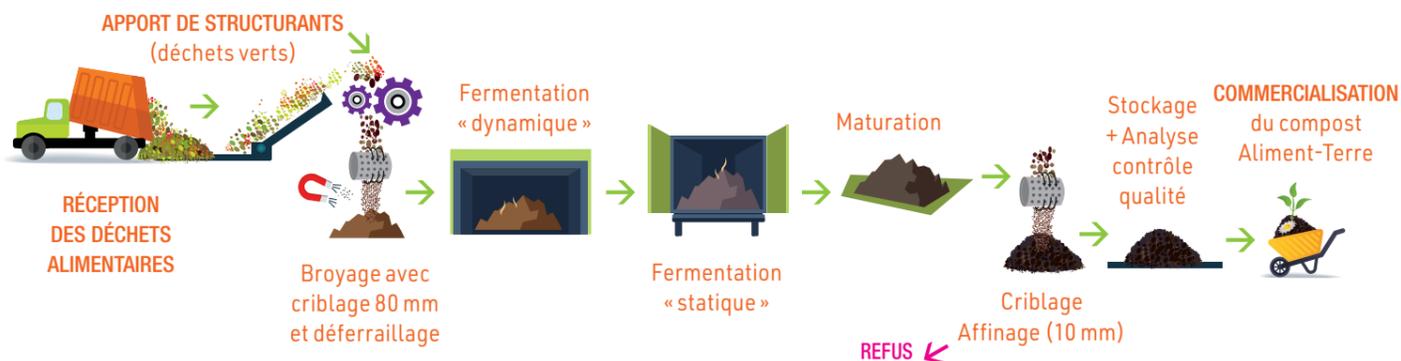
→ Les tarifs 2023 pour le compost Aliment-Terre sont présentés en Annexes.

À noter que ce compost est fabriqué à partir des déchets alimentaires de la collecte sélective complétés de déchets verts servant de structurant aux matières organiques.

Les variations de production de compost s'expliquent par les programmations du criblage des lots de compost mature : le site étant équipé d'un unique crible, et celui-ci étant déplacé pour la production de compost Aliment-Terre sur la plateforme dédiée pour des raisons d'optimisation, certains lots sont criblés en même temps, sans que cela ne corresponde à la production exacte d'une année civile.

RECETTES (en € HT)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Vente de compost Aliment-Terre	14 390 €	8 932 €	11 070 €	+ 24 %

Fonctionnement de la plateforme de compostage des déchets alimentaires



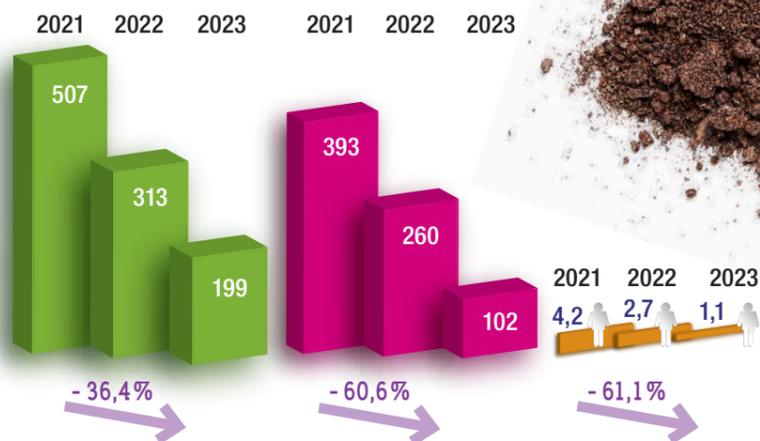
En 2023, le coût de traitement de la tonne de déchets alimentaires est de 45,56 € HT/tonne contre 67,17 € HT/tonne en 2022.

Depuis plusieurs années, le tonnage réceptionné sur la plateforme de compostage était en diminution. Après une progression de près de 40 % en 2021 (liée notamment au redéploiement de bacs de collecte).

Une première baisse des tonnages collectés a eu lieu en 2022 avec 1 787 tonnes (soit - 5% collectés) et c'est à nouveau une baisse de près de 8% qui est constatée en 2023 avec **1 647 tonnes** collectées.

Cette unité permet la production du **compost Aliment-Terre**, amendement organique dont la qualité est proche de celle d'un engrais organique. Il est commercialisé uniquement auprès des particuliers, compte tenu de sa faible production en comparaison à celle du compost Ferti Vert (voir page 75 du présent document).

Fabrication du compost Aliment-Terre



Tonnages :

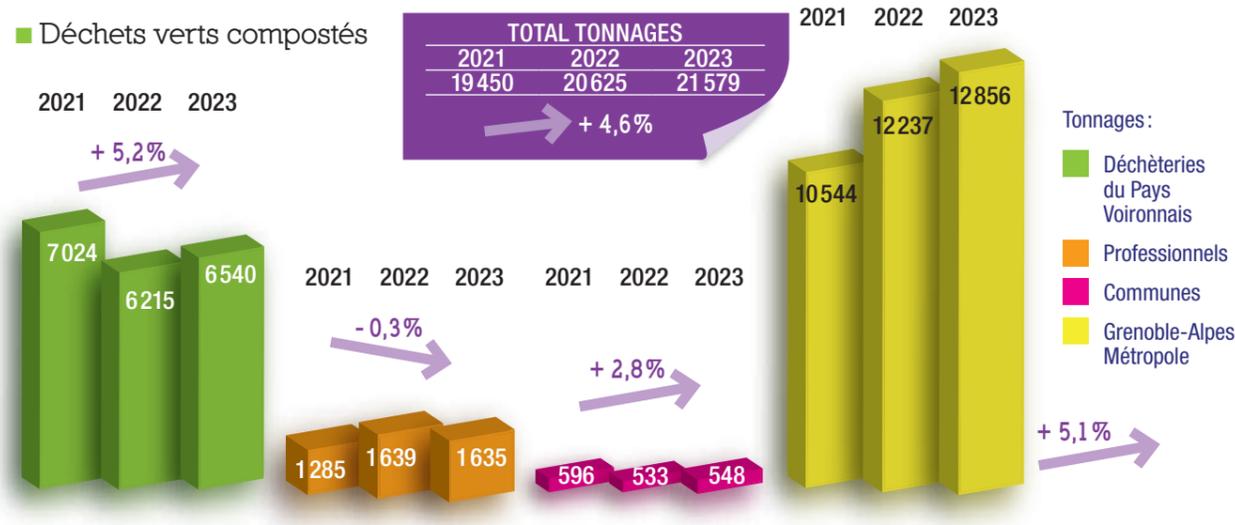
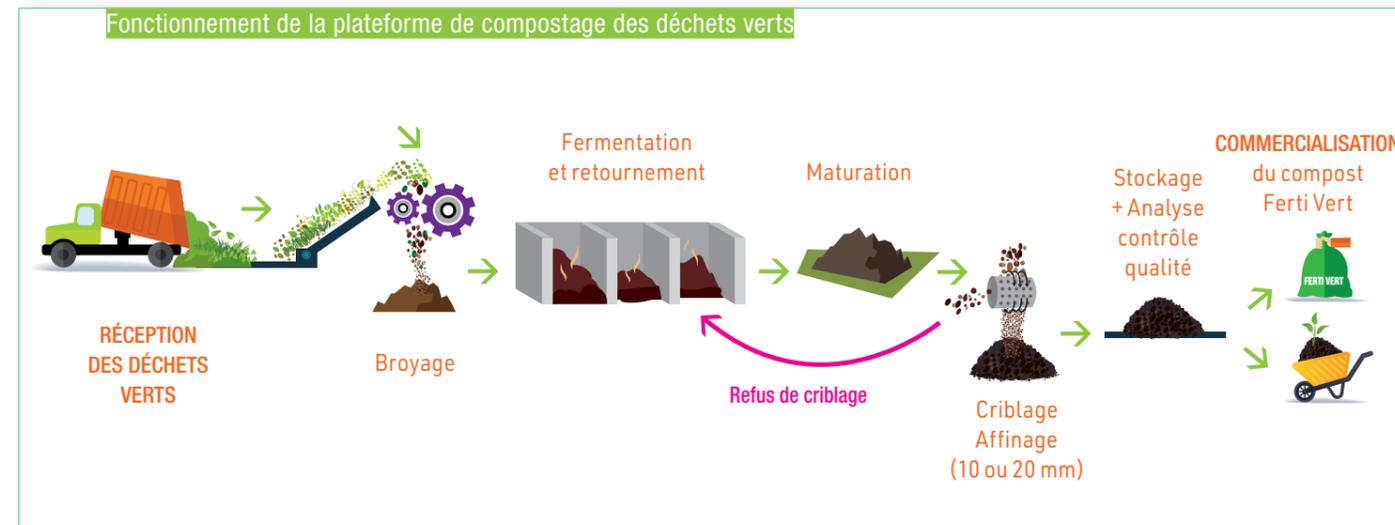
- Compost Aliment-Terre
- Refus de criblage des déchets alimentaires
- Ratio en kg/habitant



2 DES DÉCHETS VERTS

Sont traités sur l'unité de compostage dédiée aux déchets verts du Site écologique de La Buisse :

- > Les déchets verts déposés dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais.
- > Les déchets verts déposés directement sur la plateforme par les professionnels et les communes (dépôts payants au tonnage) (voir Partie 6-E du présent document).
- > Une partie des déchets verts des déchèteries de Grenoble-Alpes-Métropole (prestation payante au tonnage).



En 2023, le coût de traitement de la tonne de déchets verts est de 39,03 € HT/tonne contre 40,36 € HT/tonne en 2022.

Le compost Ferti Vert est fabriqué uniquement à partir de déchets verts (100 % végétal) : c'est un amendement organique utilisé pour améliorer la qualité (structure et composition) du sol. Il est utilisable en agriculture biologique. Il peut être de maille 10 ou 20 mm selon le criblage réalisé.

En règle générale, les quantités de compost produites sont proportionnelles aux quantités entrantes de déchets verts. Cependant, la comparaison n'est pas transposable en année civile dans la mesure où il faut environ 5 mois pour produire un compost à partir des déchets verts réceptionnés.

LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS DE GRENOBLE-ALPES-MÉTROPOLE

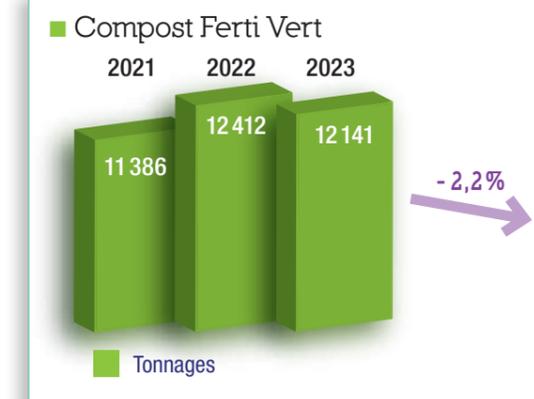
Depuis 2013, une convention d'échange est établie entre le Pays Voironnais et Grenoble-Alpes-Métropole afin de permettre à cette dernière de déposer les déchets verts issus des déchetteries de leur territoire sur la plateforme de compostage du Site Écologique de La Buisse. En 2023, cette convention a été reconduite pour un volume d'apport de 12 000 tonnes sur l'année et la possibilité de reprise de végétaux broyés afin d'assurer le compostage des déchets alimentaires collectés sur leur territoire.

Ce type de convention prévoit une facturation à prix coûtant des prestations entre adhérents et permet de s'orienter sur des collaborations de long terme.

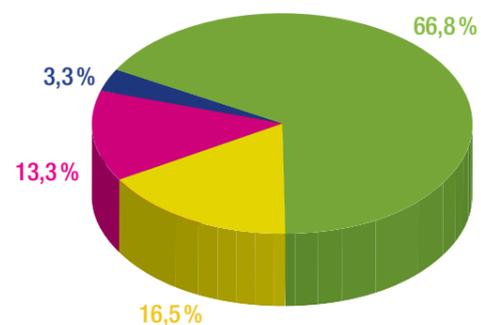
Ce type de collaboration permet aux propriétaires d'installations de traitement de rentabiliser les installations construites et d'optimiser l'amortissement des investissements réalisés.

En 2023, les tonnages traités sur la plate-forme de compostage des déchets verts ont atteint un nouveau record avec 21 579 tonnes (soit une progression de 4,6 %).

La principale raison de cette progression est une augmentation des apports de 619 tonnes en 2023 (soit + 5 % par rapport à 2022) en provenance de Grenoble-Alpes-Métropole. Ces tonnages complémentaires ont pu être traités sur la plateforme du fait d'un meilleur lissage des apports tout au long de l'année.



■ Typologie des clients pour la vente du compost Ferti Vert



- Agriculteurs (céréaliers, nuciculteurs)
- Autres professionnels (paysagistes, pépiniéristes)
- Particuliers (compost en vrac + en sacs)
- Communes 0%
- Fabrication d'amendements (terreaux, terre amendée)

Environ 80 % du tonnage de compost Ferti Vert produit est « contractualisé », c'est-à-dire vendu à des professionnels sous contrat. Les 20 % restants sont dédiés aux particuliers et aux demandes nouvelles ou en petites quantités (< 50 tonnes) de professionnels.

Les tarifs du compost Ferti Vert dépendent de sa granulométrie, de son conditionnement (vrac ou sac), de sa maturité et du tonnage acheté.

→ Les tarifs 2023 pour le compost Ferti Vert sont présentés en Annexes.



LE LABEL ASQA (AMENDEMENT SÉLECTIONNÉ QUALITÉ ATTESTÉE)

Le Réseau Compost + a créé le **label ASQA** qui est une marque collective, ouverte à toutes les plateformes de compostage mettant en œuvre un processus de compostage industriel. Il porte sur les installations et leurs produits, et atteste de :

- La production d'un compost de qualité grâce au contrôle des matières premières, à la traçabilité des matières, à la maîtrise du processus de compostage, et enfin à l'analyse des produits,
- La satisfaction des utilisateurs,
- La réduction des nuisances de la plateforme.

Il s'agit donc d'une **démarche qualité intégrée** reposant sur des exigences de produit, des exigences de management de type ISO, ainsi que des exigences réglementaires (règles d'exploitation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [ICPE], Règlement européen des sous-produits animaux).

Le label ASQA a été créé pour **répondre aux besoins des agriculteurs** en termes de qualité et de traçabilité. La réglementation actuelle, notamment basée sur la norme NFU 44 051, étant jugée insuffisante, les agriculteurs réclament des exigences plus strictes accompagnées d'un contrôle indépendant. Pour les exploitants, ce label est un moyen **d'améliorer l'acceptabilité sociale de la plateforme et de mieux valoriser les produits auprès des utilisateurs**. Au niveau national, la généralisation de la démarche ASQA permettra **d'améliorer l'image de la filière de valorisation organique grâce au nivellement de la qualité des produits**.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue le Site écologique de La Buisse, actuellement certifié RISPO (certification délivrée par une association locale), envisage de se faire labelliser ASQA dans les années à venir.



RECETTES (en € HT)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Vente de compost Ferti Vert aux professionnels et particuliers	69990€	65272€	68147€	+ 4%
TARIF MOYEN (en € HT/tonne)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Vente de compost Ferti Vert aux professionnels	4,73€	4,53€	4,57€	+ 4,4%

C

LE RECYCLAGE
DU VERRE, DES PAPIERS, DES CARTONS ET DES MATIÈRES ISSUES DU TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

LE VERRE

Le verre est regroupé pour une majeure partie sur le Site écologique de La Buisse et, pour le reste du gisement, sur une petite plateforme située à Montferriat avant d'être envoyé vers des verriers pour recyclage. Le verre est une des rares matières recyclables à l'infini !

Pour rappel, depuis 2011, les verriers assurent un tri automatique du verre translucide et du verre coloré, d'où un tri en mélange par les usagers et une collecte unique.

RECETTES (en € HT)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Produit du recyclage du verre	93997€	113864€	112037€	- 2%

Malgré une baisse des tonnages collectés de près de 6 %, les recettes ne baissent que de 2 % en raison de l'évolution des prix de reprise du verre.



LES MATIÈRES ISSUES DU TRI
DES EMBALLAGES MÉNAGERS

L'ensemble des matières recyclables est envoyé vers des repreneurs pour valorisation matière. Les marchés réalisés avec les filières de reprise sont calés sur les dates du Barème F de Citeo et ont été négociés dans le cadre d'un groupement de plusieurs collectivités émanant de la CSA3D (voir Focus CSA3D page 10 du présent document).

RECETTES (en € HT)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Produit du recyclage de la collecte sélective (papiers, cartonnettes, acier, aluminium, flaconnages plastiques, emballages liquides alimentaires)	494816€	643969€	308815€	- 52%

Après deux années consécutives de hausse des recettes, celles-ci sont fortement en baisse en raison de la baisse des tonnages collectés et de la diminution des prix de reprise de certains matériaux (cartons en particulier).



Le recyclage de ces matières est soutenu financièrement par l'éco-organisme Citeo (grâce au mécanisme du **Point Vert** qui correspond à la contribution des metteurs sur le marché d'emballages et de papiers imprimés).

D

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES



Hormis la valorisation des déchets verts qui est assurée sur la plateforme dédiée du Site écologique de La Buisse et le recyclage des flux de papiers, de cartons et de verre qui est garanti via les repreneurs des autres matières issues du tri ou du transit, **le traitement des déchets de déchèteries est assuré par des prestataires (procédure du Code des Marchés Publics) ou des éco-organismes sous contrats.** Ces prestations sont nécessaires dans la mesure où le Pays Voironnais ne maîtrise pas toutes les filières de traitement des déchets.

Les différentes filières sont indiquées dans le tableau « Récapitulatif des déchets de déchèteries » (voir page 63 du présent document).

Une partie des déchets de déchèteries fait l'objet d'une valorisation matière qui permet l'obtention de recettes.

RECETTES (en € HT)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Produit du recyclage provenant des déchets de déchèteries (cartons, ferraille...) et de la collecte spéciale cartons	514060€	375277€	172574€	-54%

La baisse de recettes constatée s'explique par une diminution des tonnages valorisables collectés et des prix de rachat suivant la tendance amorcée au second semestre 2022.



OPTIMISATION DU TRANSPORT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES GRÂCE AU ROLL-PACKER

En amont du traitement, les transports des déchets des déchèteries vers les centres de transfert ou de traitement sont optimisés grâce au **passage régulier du roll-packer**, un rouleau tasseur, dans les bennes.

LES ÉCO-ORGANISMES



■ Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA qui présentent un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'**éco-organismes** agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

■ Qu'est-ce qu'un éco-organisme?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à **des obligations de moyens et de résultats.**

Les éco-organismes n'ont **pas vocation à réaliser des bénéfices, mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations** (collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phares de la chaîne de valeur de gestion des déchets: ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- > **« Financeurs »**: dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales. Exemple pour le Pays Voironnais: filières des emballages ménagers et des papiers graphiques avec Citeo (Barème F de 2018 à 2022 qui définit les règles nationales de soutien aux collectivités), des DEEE (pour compenser les frais de collecte sélective) avec OCAD3E, des DDS avec Eco DDS...
- > **« Opérationnels »** (collecte et traitement des produits usagés): dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres. Exemple pour le Pays Voironnais: filières des DEEE avec Ecologic, des DEA avec Eco-Mobilier...

La Loi AGECE crée **de nombreuses filières REP qui vont émerger dans les années à venir** (voir Focus pages 18 à 20 du présent document).

CITEO EMBALLAGES (en € HT)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Soutien à la valorisation (matière, énergie), Communication, Ambassadeurs, Soutien de transition	10 462 995 €	12 672 499 €	11 266 672 €	-11%
CITEO PAPIERS (en € HT)				
Montant du soutien annuel	76 161 €	82 272 €	82 272 €	0%
OCAD3E (en € HT)				
Montant du soutien annuel	42 439 €	51 407 €	38 261 €	-26%
ÉCO DDS (en € HT)				
Montant du soutien annuel	11 013 €	8 238 €	10 199 €	+24%
ÉCO MOBILIER (en € HT)				
Montant du soutien annuel	50 861 €	51 852 €	52 235 €	+1%



8

SYNTHÈSE

A

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR MODE DE COLLECTE

En 2023, les collectes sélectives et spéciales (résiduels, emballages-papiers, alimentaire, cartons, verre) représentent 50,6% des tonnages produits par le Pays Voironnais (+2,3% par rapport à 2021) et les déchèteries 43,9% (-3,1% par rapport à 2021).

■ Production de déchets par mode de collecte



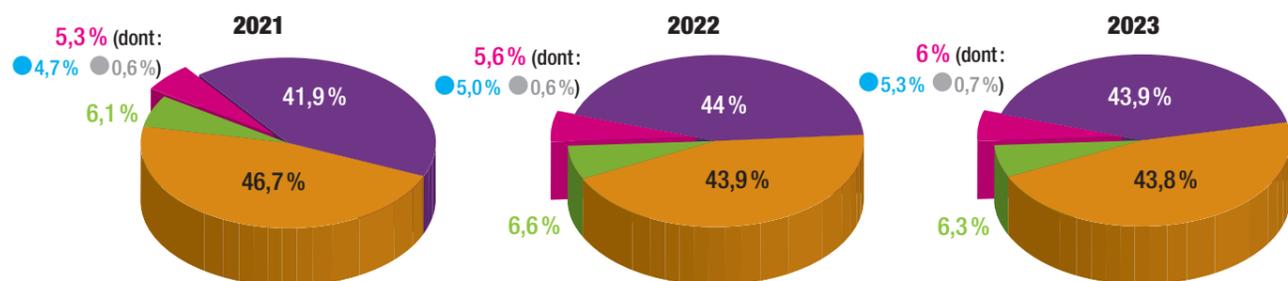
Tonnages en 2023 :



TOTAL GÉNÉRAL TONNAGES PAYS VOIRONNAIS			
2021	2022	2023	
56 192	52 497	51 073	-2,7%

TOTAL GÉNÉRAL TONNAGES AVEC GRENOBLE-ALPES-MÉTROPOLE			
2021	2022	2023	
66 736	64 734	63 929	-1,2%

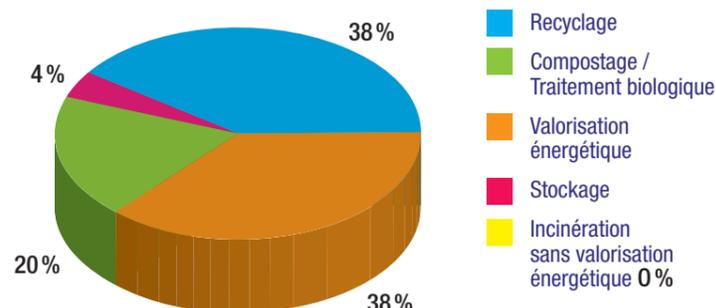
■ Composition du tonnage global du Pays Voironnais par mode de collecte



B

SYNTHÈSE SUR LES FILIÈRES

■ Filières de traitement des déchets



FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	Région AuRA (SINDRA 2021)	Pays Voironnais 2021	Pays Voironnais 2022	Pays Voironnais 2023
Recyclage	36%	40%	40%	38%
Compostage / traitement biologique	10%	19%	19%	20%
Valorisation énergétique	28%	41%	37%	38%
Incinération sans valorisation énergétique	1%	0%	0%	0%
Stockage	25%	0%	4%	4%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Ces chiffres intègrent l'ensemble des déchets produits sur le Pays Voironnais (collecte sélective, déchèteries, apports volontaires et dépôts sur le Site écologique de La Buisse).

En 2023, la répartition des modes de valorisation est comparable à 2022. Les grosses variations de tonnages se retrouvent essentiellement en déchèteries, mais concernent des flux des trois filières (recyclage, compostage, valorisation énergétique) et ne viennent donc pas impacter sensiblement la répartition.

Le taux d'enfouissement est à 4% en 2023, car certains flux d'encombrants et déchets résiduels en principe dirigés vers l'incinération ont dû être détournés vers une installation de stockage du fait de soucis techniques ou opérations de maintenance comme on avait pu le subir en 2020.

LA MÉTHODE D'ANALYSE DES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS COMPTA-COÛT

L'ADEME a développé une méthode, **Compta-Coût**, permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un **cadre homogène et standard** (une matrice) d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets :

- > Selon une logique liée aux **flux de déchets ou plutôt aux services** (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs, déchets de déchèteries...),
- > En détaillant par **étape technique de gestion** (collecte, tri, traitement, stockage...).

Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. Son intérêt réside dans :

- > **Une meilleure connaissance et maîtrise des coûts pour la collectivité** afin d'identifier des pistes d'optimisation,
- > **Une comparaison des coûts entre collectivités** sur des bases méthodologiques clairement établies et une homogénéité des données.

Cette méthode est appliquée par le Pays Voironnais chaque année depuis 2006.

Ainsi, le rapport annuel exprime les coûts de gestion des déchets selon cette méthodologie. Avec le nombre croissant de collectivités participant à cette démarche, les coûts du Pays Voironnais peuvent ainsi être comparés à la moyenne française, tout en analysant parallèlement les services qui sont rendus à la population.

En 2019, les tableurs et les clés de répartition de cette méthode Compta-Coût ont été révisés pour mieux coller aux évolutions du service et au passage en budget annexe intervenu en 2019.

Au regard des objectifs de la Loi TECV de 55% de valorisation matière des DNDNI en 2020, et 65% en 2025, les résultats du Pays Voironnais de 2023 avec 53,81% sont en très légère augmentation. Les efforts doivent se poursuivre pour continuer de réduire la production de déchets et diminuer la valorisation énergétique au profit de la valorisation matière. La poursuite du travail de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers et professionnels du territoire dans la réduction de leurs déchets, ainsi que le travail à venir sur le schéma directeur des déchèteries, qui voient passer près de la moitié des déchets du Pays Voironnais sont des leviers qui seront actionnés pour tendre vers l'objectif 2025.

**C SYNTHÈSE GLOBALE PAR SERVICE
SELON COMPTA-COÛT**

FLUX DE DÉCHETS (données Compta-Coût 2022 et 2023)	Production en kg par habitant			Coût aidé en € HT														
	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Évolution 2022/2023	Rappel 2022	2023	Évolution 2022/2023	Médiane Auvergne-Rhône-Alpes 2020**	Rappel 2022	2023	Évolution 2022/2023	Rappel 2022	2023	Évolution 2022/2023	Médiane Auvergne-Rhône-Alpes 2020**	Rappel 2022	2023	Évolution 2022/2023	Médiane Auvergne-Rhône-Alpes 2020**
	Ratio kg/hab.				Coût € HT global par flux				Coût € HT/hab.				Coût € HT/tonne					
Déchets résiduels	15 255	14 902	-2,3%	161,4	155,9	-3,4%	217	3 803 429	3 683 258	-3,2%	40,4	39	-3,5%	57,0	249	247	-0,9%	233
Verre	3 450	3 230	-6,4%	36,5	33,8	-7,4%	33	229 612	218 072	-5,0%	2,4	2,3	-5,4%	1,1	67	68	1,4%	29
Emballages-papiers	5 509	5 341	-3,1%	58,3	55,9	-4,2%	38	1 454 749	1 948 240	33,9%	15,5	20,6	33,4%	6,3	264	365	38,1%	187
Déchets alimentaires*	1 787	1 647	-7,8%	18,9	17,2	-8,9%	43	1 345 721	1 310 518	-2,6%	14,3	13,9	-3,0%	20,4	753	796	5,7%	471
Déchets des déchèteries (hors gravats)	17 876	17 420	-2,6%	189,2	182,2	-3,7%	192	3 208 335	3 448 242	7,5%	34,1	36,5	7,1%	23,7	179	198	10,3%	134
Déchets des professionnels - cartons	543	509	-6,3%	5,8	5,3	-7,3%		96 705	185 967	92,3%	1,0	2	91,5%		178	365	105,2%	
Déchets des professionnels - déchets verts	1 639	1 635	-0,3%	17,3	17,1	-1,4%		20 257	-1 085	-105,4%	0,2	0			12	-1	-105,4%	
Déchets des collectivités (encombrants, incinérables, déchets verts)	1 261	1 416	12,3%	13,3	14,8	11,0%		139 878	164 452	17,6%	1,5	1,7	17,1%		111	116	4,7%	
TOTAL	47 321	46 100	-2,6%	500,7	482,3	-3,7%	502	10 298 686	10 957 665	6,4%	109,4	116,0	6,0%	96				
TOTAL avec gravats	52 497	51 073	-2,7%	555,5	534,3	-3,8%												

**Médianes des matrices saisies en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 en mixte urbain, sans tenir compte des modes de collecte.

Le coût pris en compte est le coût aidé HT, car c'est celui retenu par l'ADEME dans ses études comparatives et qu'il permet de s'affranchir du biais de la TVA gérée de manière très disparate en fonction des collectivités.

Pour les détails sur les évolutions de tonnages, voir partie 4-A du présent document. On notera par ailleurs en préambule que la convention de remplissage Compta-Coût modifiée en 2022 dans la répartition des coûts des flux collectés en bennes bi-compartmentées n'a pas évolué en 2023, facilitant les comparaisons.

Déchets résiduels

La tendance à la baisse, tant au niveau des tonnages collectés que du ratio kg/hab., observée en 2021 et 2022, se poursuit en 2023 (-2,3% pour les tonnages et -3,4% pour le ratio), nous situant bien en dessous de la médiane régionale pour le ratio par habitant avec 155,9 kg/hab., témoignant de notre performance en matière de tri à la source sur les autres flux. Au niveau des coûts, l'évolution est similaire : -3,5% pour les coûts à l'habitant nous plaçant en dessous de la médiane régionale, et une presque stabilité des coûts à la tonne un peu au-dessus du coût médian régional.

Verre

Comme les autres flux, le verre collecté est en nette diminution tant en tonnage qu'en ratio par habitant (-7,4%), tout en restant très légèrement au-dessus de la médiane régionale avec 33,8 kg/hab.

Les coûts à l'habitant sont également en diminution (-5,4%), tandis que les coûts à la tonne augmentent très légèrement (+1,4%) tout en restant très au-dessus de la médiane régionale, en raison des coûts de transport jusqu'aux verriers. Une réorganisation des modalités de transfert de ce flux sera nécessaire pour faire baisser les charges sur ce flux.

Emballages-papiers

Comme pour le verre, la production par habitant est en nette baisse cette année tant au niveau des tonnages que du ratio par habitant (-4,2%), tout en restant bien au-dessus de la médiane régionale avec 55,9 kg/hab., ce qui témoigne de la performance du tri à la source de flux.

Les coûts sont cependant en forte hausse, notamment en raison de la forte baisse des recettes liées à la reprise des matériaux et aux baisses de tonnages, ce qui se traduit par une comparaison défavorable pour le Pays Voironnais sur les coûts observés. Cette comparaison est à nuancer par le fait que la médiane régionale prend en compte tous les modes de collecte, et donc des situations bien différentes en termes de qualité de service rendu à l'utilisateur.

Déchets alimentaires

Les observations sur les tonnages collectés sont similaires aux autres flux, avec une baisse significative des tonnages et du ratio par habitant (-8,9%) avec 17,2 kg/hab.

La baisse de coûts à l'habitant est observée dans une moindre mesure (-3%) tandis que les coûts à la tonne augmentent (+5,7%).

Il est important de noter que la comparaison avec les valeurs de référence est à nuancer fortement, car ce flux n'est toujours pas collecté séparément dans l'ensemble des collectivités bien que son obligation de tri à la source soit fixée au 1^{er} janvier 2024.

Déchets des déchèteries

La tendance amorcée en 2022 d'une légère décline des tonnages collectés se poursuit en 2023 (-3,7%) avec un ratio par habitant s'établissant à 182,2 kg/hab. un petit peu en dessous de la médiane régionale.

La hausse des coûts à l'habitant (+7,1%) et à la tonne versus la baisse de tonnages peut s'expliquer par des coûts fixes indépendants des quantités de déchets sur ce flux, et par l'effet conjugué d'une baisse des recettes de reprise et des charges liées à la rénovation du système de contrôle d'accès.

À NOTER :

- La production totale de déchets baisse de 2,7%.
- Le coût global à l'habitant est en hausse de 6% dans la continuité de l'année 2022.

COÛTS COMPLETS (€ HT) = ensemble des charges hors TVA

COÛTS AIDÉS (€ HT) = COÛTS COMPLETS - recettes industrielles - soutiens - aides

BESOIN EN FISCALITÉ (€ TTC) = COÛTS AIDÉS + TVA - contributions des usagers (redevance spéciale, facturation usagers)

9

BILAN FINANCIER

A

BILAN GLOBAL DU SERVICE

COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT SELON COMPTA-COÛT

COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	2021		2022		2023	
	Population : 94 130 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)		Population : 94 501 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)		Population : 95 590 habitants (total hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole)	
	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant
Charges						
Charges de structure en € HT	1 016 000 €	10,8 €	1 107 400 €	11,7 €	1 016 600 €	10,6 €
Charges de communication en € HT	149 300 €	1,6 €	161 900 €	1,7 €	131 900 €	1,4 €
Charges techniques en € HT dont :	11 887 000 €	126,3 €	12 677 700 €	134,2 €	12 687 000 €	132,7 €
Prévention	613 200 €	6,5 €	661 700 €	7,0 €	782 700 €	8,2 €
Pré-collecte	558 100 €	5,9 €	651 500 €	6,9 €	598 400 €	6,3 €
Collecte	4 464 500 €	47,4 €	4 716 100 €	49,9 €	4 746 300 €	49,7 €
Transport	1 392 600 €	14,8 €	1 484 700 €	15,7 €	1 494 000 €	15,6 €
Tri et traitement	4 858 600 €	51,6 €	5 163 600 €	54,6 €	5 065 600 €	53 €
TVA Acquittée	30 600 €	0,3 €	5 700 €	0,1 €	5 200 €	0,1 €
Total charges en € TTC	13 082 900 €	139,0 €	13 952 700 €	147,6 €	13 840 700 €	144,8 €
Produits						
Recettes industrielles	1 894 600 €	20,1 €	2 032 000 €	21,5 €	1 493 900 €	15,6 €
Soutiens	1 226 800 €	13,0 €	1 467 300 €	15,5 €	1 309 800 €	13,7 €
Aides	156 900 €	1,7 €	149 000 €	1,6 €	74 200 €	0,8 €
Total produits	3 278 200 €	34,8 €	3 648 300 €	38,6 €	2 877 800 €	30,1 €
Coût à la charge de la collectivité	9 804 700 €	104,2 €	10 304 400 €	109,0 €	10 962 900 €	114,7 €

Malgré des charges en légère baisse de près de 110 000 €, le coût à la collectivité augmente de plus de 650 000 € en raison de recettes en nette diminution de plus de presque 700 000 € réparties entre la revente de

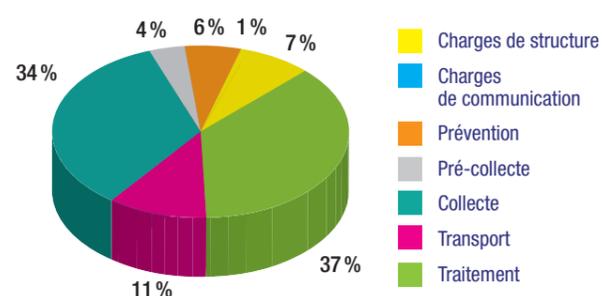
matières avec des cours orientés à la baisse en 2023, et des soutiens également en baisse des éco-organismes CITEO et OCAD3E principalement.

RÉPARTITION DES POSTES DE CHARGES ET DE PRODUITS

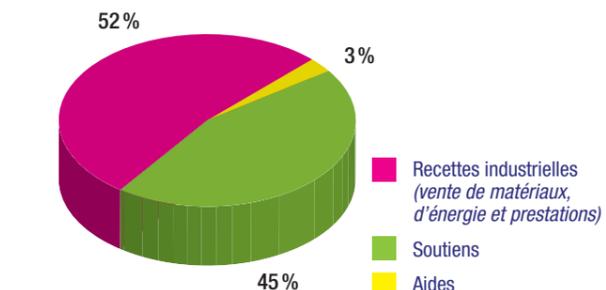
Les charges de collecte (principalement constituées par les flux résiduels et emballages-papiers) et de traitement (principalement le flux déchets résiduels) sont les charges majoritaires.

Côté produits, ce sont les recettes industrielles qui constituent l'essentiel des recettes du service, suivies par les soutiens versés par les éco-organismes. Cela vient « alléger » le recours à l'impôt (TEOM) qui avoisine, lui, les 12,3 M€.

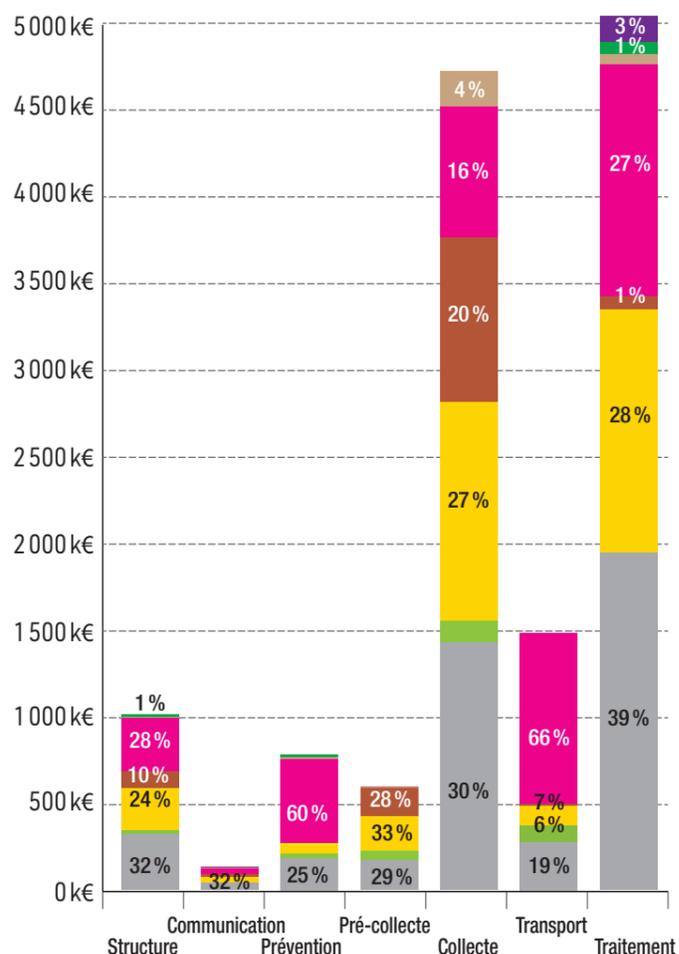
Répartition des postes de charges



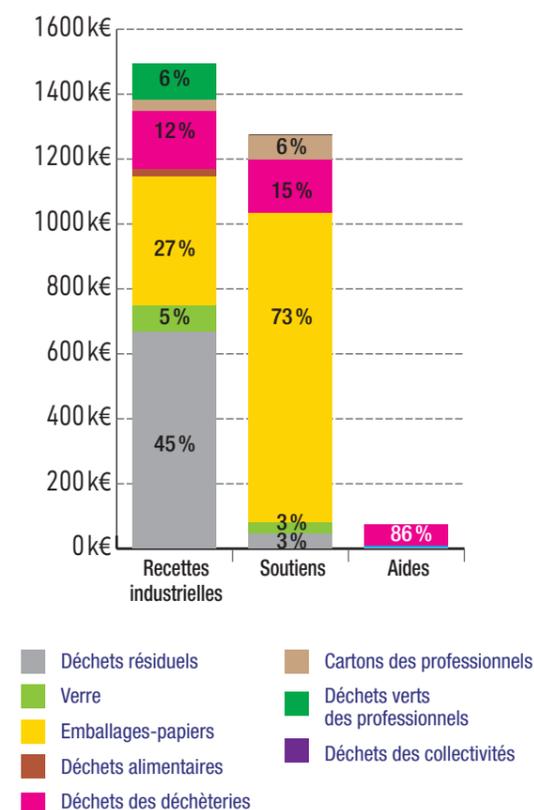
Répartition des postes de produits



Répartition des postes de charges par flux



Répartition des postes de produits par flux



B COÛT GLOBAL DE GESTION DES DÉCHETS

COÛT GLOBAL DE L'ENSEMBLE DES FLUX	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Coût complet en € HT	12834772€	14017145€	13494858€	14485574€	14357237€	-0,9%
Coût aidé en € HT	10266716€	10937252€	9708812€	10347066€	10965404€	+6%
Besoin en fiscalité en € TTC	9549982€	10259990€	8913758€	9376361€	9992676€	+6,6%
Hors déchets verts de Grenoble-Alpes Métropole						
Coût complet en € HT	12372003€	13608277€	13052303€	13946986€	13835496€	-0,8%
Coût aidé en € HT	10217306€	10963487€	9774094€	10298686€	10957665€	+6,4%
Besoin en fiscalité en € TTC	9498189€	10285369€	8977406€	9327686€	9984551€	+7%

En 2023, le coût complet du service est en très légère diminution (quasi stable) alors que les 2 autres types de coûts augmentent (coût aidé et besoin en fiscalité),

principalement en raison de la baisse des recettes industrielles (reprise matériaux) et des soutiens des éco-organismes.

■ Coûts totaux par habitant de gestion des déchets* du Pays Voironnais

TOTAL COÛT À L'HABITANT	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Coût complet en € HT	132,75€	145,43€	138,66€	147,59€	144,74€	-1,9%
Coût aidé en € HT	109,63€	117,17€	103,84€	108,98€	114,63€	+5,2%
Besoin en fiscalité en € TTC	101,92€	109,92€	95,37€	98,70€	104,45€	+5,8%

* Hors déchets verts de Grenoble-Alpes-Métropole et en prenant en compte la population globale pour tous les flux.

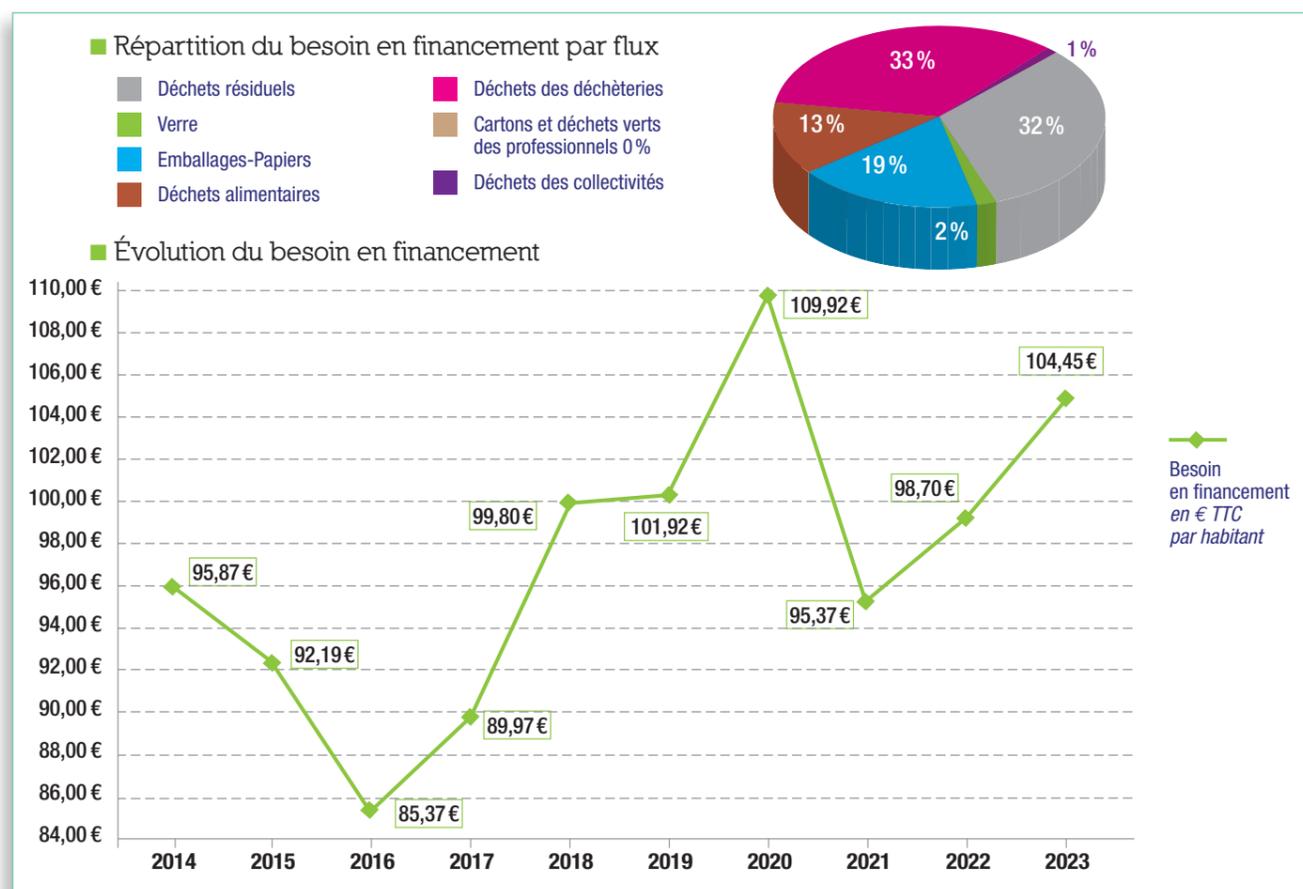


Par comparaison, le coût médian aidé 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes, en habitat mixte urbain est de 96 € HT par habitant, sans tenir compte des modes de collecte.

C BILAN SUR LE BESOIN EN FISCALITÉ

Le besoin en fiscalité est fléché pour 1/3 sur le flux résiduel et 1/3 sur les flux de déchèteries. Les déchets alimentaires sont relativement stables (-1 pt), tandis que les emballages-papiers voient leur part augmenter (+5 pts). L'année 2023 est dans la continuité de l'année 2022 avec les optimisations du service qui ont coûté

à leur lancement, mais portent maintenant leurs fruits à nuancer par une baisse des recettes. Une dynamique de rationalisation qui restera présente pour dégager des marges de manœuvre permettant de financer de lourds investissements à venir sur les outils de traitement (*Coopération Sud-Isère*) et les déchèteries (*schéma directeur*).



D BILAN SUR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La TEOM porte sur les propriétés assujetties à la taxe foncière et dépend de la valeur locative cadastrale de l'habitation. Depuis la baisse de 2019 à 10,4 %, le taux a été maintenu à l'identique jusqu'en 2023.

TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	11,19%	10,40%	10,40%	10,40%	10,40%	10,40%
Évolution (année N/N-1)		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-7,60%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**A PLANIFICATION DES ACTIONS DÉCOULANT
DU SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHÈTERIES**

Le schéma directeur des déchèteries engagé en 2023 se poursuit en 2024 selon le planning prévisionnel prévu (voir rubrique dédiée dans la partie 2 réservée aux faits marquants 2023).

Les élus du Pays Voironnais fortement engagés dans une démarche d'amélioration continue relative à la gestion et à la réduction des déchets souhaitent ainsi doter le territoire d'une feuille de route engageant la collectivité pour une durée d'environ 8 ans.

La réflexion autour de l'évolution des 8 déchèteries pour répondre au mieux aux besoins des usagers du territoire tout en optimisant la gestion du réemploi et des déchets est lancée et aboutira à plusieurs propositions d'ici l'automne 2024.

La proposition finale retenue par les élus sera ensuite travaillée en détail par le bureau d'études qui en établira la déclinaison opérationnelle pour les prochaines années.



**B ENGAGEMENT POUR LE MAINTIEN
DE LA PROPRETÉ AUX ABORDS DES PAV**

La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) concerne actuellement l'ensemble de la population du Pays Voironnais, en PAV publics, pour le flux verre, et près de 8 000 foyers, en PAV publics ou privés, pour les autres flux (résiduels, emballages-papiers, alimentaire).

Ce mode de collecte, qui progresse chaque année, a été développé pour répondre à plusieurs impératifs :

- Mettre fin aux marches arrière des camions de collecte (application de la R 437).
- Réduire les encombrements dans les centres bourgs (trottoirs et espaces contraints).
- Optimiser la collecte pour les nouvelles opérations immobilières (à partir de 30 logements).

Cependant, la collecte en PAV en colonnes souffre d'une mauvaise image, en raison de dysfonctionnements d'origines diverses : incivilités avec un non-respect des règles de collecte, dimensionnement des colonnes selon la fréquence de collecte et la zone chalandise, mauvaise utilisation liée à des déchets volumineux bloquant les avaloirs et parfois l'absence de certains flux (notamment colonne déchets alimentaires). Ces dysfonctionnements génèrent des nuisances, telles que des sacs ou déchets au sol, voire des dépôts sauvages (cartons, encombrants).

Afin d'améliorer la qualité de service rendu et mettre fin à ces nuisances, une expérimentation lancée durant le second semestre 2023 conduit à engager une réflexion plus globale en 2024, via un projet spécifiquement dédié à cette thématique du maintien de la propreté aux abords des PAV.

Ce projet visera les objectifs suivants :

- > Observer une baisse des dépôts sauvages aux abords des PAV.
- > Observer une baisse des réclamations concernant la propreté aux abords des PAV.
- > Proposer une solution mutualisée avec les communes du territoire.
- > Déterminer les contours d'intervention entre les PAV sur domaine public et sur domaine privé.

Il s'agira de définir, puis mettre en œuvre les différents moyens tant préventifs (information, communication, aménagements...) que curatifs (surveillance, signalement, nettoyage, sanction...) pour maintenir la propreté. Ce projet aboutira également à la mise à jour du règlement de collecte, notamment sur le volet verbalisation.

Ce projet sera couplé à un autre projet relatif à la stratégie de déploiement de ce mode de collecte, à court, moyen et long terme, dans un souci d'optimisation des charges liées à la collecte des déchets. L'objectif sera pour ce second projet de construire un plan pluriannuel d'investissements et de fonctionnement pour les PAV.



**C RENOUVELLEMENT
DES CONTRATS AVEC LES REPRENEURS**

Le début de l'année 2024 correspond au renouvellement des contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective multimatériaux, en lien avec le nouveau barème de reprise de l'éco-organisme CITEO. Il s'agit du barème G couvrant la période 2024-2029.

De nouveaux contrats ont ainsi été conclus avec les repreneurs suivants pour la période 2024 à 2029 :

- **AFFIMET et PYRAL** pour valoriser l'aluminium (selon la taille des éléments)
- **ARCELOR MITTAL** pour valoriser l'acier
- **EPR** (European Product Recycling) pour valoriser les cartons et cartonnettes
- **NORSKE SKOG** pour valoriser les papiers
- **OI manufacturing** pour valoriser le Verre
- **REVIPAC** pour valoriser les briques alimentaires
- **VALORPLAST** pour valoriser les plastiques



À l'exception des plastiques avec VALORPLAST et des petits éléments en aluminium avec PYRAL, ce sont les mêmes repreneurs que ceux avec lesquels le Pays Voironnais avait contractualisé sur la précédente période, de 2018 à 2023.



D

RENOUVELLEMENT DES UNITÉS DE TRAITEMENT

1/ NOUVEAU CENTRE DE TRI : MISE EN SERVICE

Le Pays Voironnais a fermé les portes de son ancien centre de tri en avril 2020, qui était installé sur le site écologique de La Buisse. Ce centre était devenu obsolète avec un tri essentiellement manuel.

Tout comme les 6 autres EPCI de la Coopération Sud Isère, il était devenu important d'avoir un outil plus performant face aux nouveaux enjeux qualitatifs et quantitatifs de déchets à trier.

Les 7 EPCI de la Coopération Sud Isère ont décidé de construire ensemble un nouvel outil.

Dans l'attente de la mise en service de ce nouvel outil, les EPCI ont orienté les déchets issus des emballages sur l'actuel centre de tri adjacent de l'UIVE Athanor.

Ce centre de tri avait été construit en 1989 et était conçu pour trier 35 000 tonnes de déchets par an. Il était donc désormais dépassé pour traiter les volumes de tri attendus dans le futur.

Le calendrier du projet a été tenu et la mise en service a été fixée au premier semestre 2024.

Le parti pris pour ce nouveau centre de tri a été un outil industriel performant et intégré dans son environnement.

Pleinement intégré dans son environnement, ce nouveau bâtiment comprend notamment un espace et un parcours d'information pédagogique pour recevoir du public.



→ Le projet répond à un cahier de prescriptions pour la **qualité environnementale** du bâtiment (*qui tient compte de la performance économique, de la qualité de vie et du respect de l'environnement*) et l'utilisation de matériaux biosourcés (*tels que des éléments en bois local certifié PEFC ou FSC*) pour une réduction de l'empreinte carbone du site.

→ Il intègre un schéma de **gestion des eaux et un système de gestion des nuisances** olfactives. Enfin, la toiture du bâtiment accueille une centrale photovoltaïque.

→ Le nouveau centre fait l'objet d'une **réduction significative de sa consommation énergétique**, par rapport à l'ancien, passant de 91 kWh à 72 kWh pour une tonne de déchets triée.

→ Le centre rassemble plus de 60 agentes et agents. Plus de 10 000 heures de travail par an sont assurées par des **personnes en insertion**.

→ **Le flux des erreurs de tri est traité par un robot** pour éviter d'exposer les agents aux produits potentiellement sales ou dangereux.

Ce nouveau centre de tri a une capacité maximum de 51 000 tonnes de déchets par an.

Le montant global de l'opération reste dans l'enveloppe budgétaire allouée à ce projet : 55 millions d'euros. CITEO et l'ADEME ont contribué au montage financier de cette opération.

Ce nouveau centre de tri va permettre d'améliorer la qualité des flux de déchets sortant du centre de tri, avec des bénéfices environnementaux en premier chef et, en second lieu, une augmentation des recettes.

Cette mise en service concrétise la collaboration des 7 EPCI membres de la Coopération Sud Isère.



2/ RECONSTRUCTION DE L'OUTIL UIVE

(unité d'incinération et de valorisation énergétique)

L'actuelle UIVE date de 1972, et malgré un programme d'entretien conséquent, cet outil montre des signes de faiblesse. Deux mois d'arrêt ont été constatés en 2023.

Face aux enjeux environnementaux et de salubrité, les 7 EPCI réfléchissent à un projet de reconstruction de l'UIVE.

Durant l'année 2024, le projet continuera avec notamment l'attribution du lot process de l'UIVE.

3/ SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE



La convention de traitement d'une partie des déchets verts de Grenoble-Alpes-Métropole sera renouvelée.

Le projet mutation du site écologique de La Buisse retourne en réflexion en intégrant une potentielle création d'un syndicat de traitement des déchets pour l'ensemble des 7 EPCI de la Coopération Sud Isère.

Le premier axe de travail sera la sécurisation des flux de circulation.

E

CO-CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

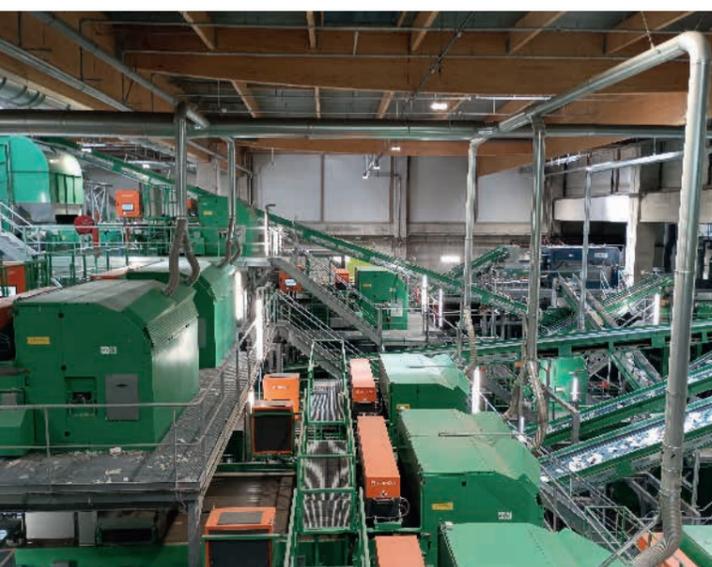
Dans le cadre du volet déchets - économie circulaire du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région engage en 2024 une étude territoriale sur les flux de déchets en Isère.

Les déchets concernés par cette étude sont les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés), les DAE (Déchets des Activités Économiques : produits par les entreprises, BTP compris) et Déchets Municipaux.

Il s'agira à l'échelle du département de l'Isère de :

- > Construire un état des lieux et de positionner le territoire au regard des objectifs du SRADDET et de la Loi AGECE (*rappel détaillé des objectifs en parties 1 et 2*)
- > Puis proposer un programme d'actions territoriales adapté selon les différentes cibles :
 - > EPCI collecte : actions sur la prévention, la collecte, la valorisation,
 - > EPCI traitement : actions sur la valorisation et le traitement,
 - > Opérateurs privés et leurs fédérations et syndicats (*FNADE, FEDEREC*) : actions sur la valorisation et le traitement et sur la cible déchets des activités économiques,
 - > Chambres consulaires CCI/CMA : pour la cible déchets des activités économiques.

L'étude confiée au bureau d'études INDDIGO sera réalisée avec des réunions politiques, des ateliers techniques de co-construction, des contributions écrites et validations dans un cadre collaboratif.



F LABELLISATION ET FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Le Pays Voironnais souhaite en 2024 se doter d'une feuille de route pluriannuelle pour le déploiement de l'économie circulaire.

En effet, le CODEC ayant été clôturé en 2022, il est essentiel que la collectivité se donne un nouveau cap pour le déploiement

d'une politique d'économie circulaire transversale, impliquant l'ensemble des services.

De plus, dans la continuité de la démarche engagée depuis 2020, **Le Pays Voironnais se donne pour objectif d'obtenir la labellisation économie circulaire en 2024, dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)** proposé par l'Ademe.

Le Pays Voironnais s'est engagé dans le remplissage du référentiel économie circulaire depuis 2021 et a déposé sa candidature à la labellisation niveau 3 en 2022.

Le premier semestre 2023 a été consacré à l'audit de la candidature, puis la Commission Nationale du Label (CNL) a étudié le dossier du Pays Voironnais en juin 2023. Après étude de la candidature, il a été demandé au Pays Voironnais de fournir des éléments complémentaires afin de pouvoir être labellisé.

La candidature de la collectivité à la labellisation économie circulaire sera à nouveau étudiée en 2024 après transmission de ces éléments.

G TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite Loi anti-gaspillage, exige que, au 1^{er} janvier 2024, tous les ménages français disposent d'une solution permettant de trier et séparer à la source leurs biodéchets.

Si cette disposition peut être synonyme de changements importants sur certains territoires, ce n'est pas le cas pour la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

En effet, les solutions de tri à la source des biodéchets sont déjà mises en place sur le territoire, depuis 1999 pour certaines : collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire, mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs individuels, compostage collectif (*piéd d'immeuble, quartier, établissement*).

Cette mesure fait cependant beaucoup parler d'elle. Le Service Gestion des déchets du Pays Voironnais veille donc depuis l'automne 2023 à adopter une communication adaptée à ce changement. Le service rassure les usagers, en leur indiquant que le compostage ne devient pas obligatoire, car c'est parfois cette fausse information qui est retenue par les usagers.

Néanmoins, afin d'inciter au compostage de proximité, qui reste la solution de valorisation des biodéchets la plus vertueuse, le Service Gestion des déchets propose à partir de 2024 des composteurs à titre gratuit aux usagers participants aux ateliers de découverte du compostage organisés tout au long de l'année.



DÉTAIL DE LA COLLECTE PAR COMMUNE

Territoire desservi par la collecte	Population INSEE 2023	Collecte sélective en PAP	PAV				Nombre et localisation des déchèteries
		Fréquence	Nombre de points verre	Nombre de colonnes à verre	Nombre de points textiles	Nombre de colonnes à textiles	
Bilieu	1 597	C 1,5	4	5	1	1	
La Buisse	3 411	C 1,5	15	19	2	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie RD 1075
Charancieu	758	C 1,5	1	2	1	1	
Charavines	1 982	C 1,5	10	18	1	1	
Charnècles	1 406	C 1,5	4	8	1	1	
Chirens	2 469	C 1,5	7	14	1	1	
Coublevie	5 339	C 1,5	18	24	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Impasse des Genêts
Massieu	742	C 1,5	2	3	1	1	
Merlas	469	C 1,5	4	6			
Moirans	7 565	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	16	26	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie ZA de Val Morge
Montferrat	1 839	C 1,5	9	13	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Route du Mont Blanc
La Murette	1 840	C 1,5	4	9	1	2	
Réaumont	1 007	C 1,5	4	7	1	1	
Rives	6 622	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	23	34		2 dont 2 en déchèteries	1 déchèterie ZA des 3 Fontaines
St-Aupre	1 182	C 1,5	2	3	1	1	
St-Blaise-du-Buis	1 074	C 1,5	5	7			
St-Bueil	709	C 1,5	2	4		1	
St-Cassien	1 157	C 1,5	4	4	1	1	
St-Étienne-de-Crossey	2 587	C 1,5	2	5	1	2	
St-Geoire-en-Valdaine	2 384	C 1,5	9	13	1	2	
St-Jean-de-Moirans	3 582	C 1,5	10	13			
St-Nicolas-de-Macherin	955	C 1,5	4	8	1	2 dont 2 en déchèterie	1 déchèterie Route de Chirens
St-Sulpice-des-Rivoires	429	C 1,5	2	3	1	2	
La Sure-en-Chartreuse	1 058	C1,125	5	8	1	1	
Tullins	7 706	C3 (centre) C 1,5 (périph)	25	41	1	1	1 déchèterie ZA La Revolaz
Velanne	563	C 1,5	1	2	1	1	
Villages du Lac de Paladru	2 586	C 1,5	8	16	2	2 dont 1 en déchèterie	1 déchèterie Route des Plaines
Voiron	20 891	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	71	84	9	2	
Voissant	236	C 1,5	1	2	1	1	
Voreppe	9 758	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	21	33	1	1	
Vourey	1 687	C 1,5	4	8	1	1	
Total : 31 communes	95 590		297	442	36	45	8 déchèteries soit une pour 11 949 hab.

TARIFS DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR 2023

TARIFS DIB (en € HT)	Sur la base de 1 000 litres		Collecte (par passage)
	Flux		
	Établissements privés	Établissements privés	
Déchets résiduels	26,05 €	6,00 €	
Déchets alimentaires	17,55 €	6,00 €	
Emballages + papiers	9,30 €	6,00 €	
Cartons	1,60 €	6,00 €	
Cartons forfait	150 €/an	6,00 €	

> Réduction de 50 % du tarif HT pour les établissements publics communaux

TARIFS DES DÉPÔTS AU QUAI DE TRANSFERT DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

DESCRIPTIF	RAPPEL 2022		2023		Variations entre 2022/2023 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Déchets incinérables - la tonne	158,80€	174,68€	168€	184,8€	5,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50 % du tarif HT pour les mairies, les associations autres qu'humanitaires et les services du Pays Voironnais > Pas de réduction pour les autres établissements publics (santé, scolaires...)

DESCRIPTIF	RAPPEL 2022		2023		Variations entre 2022/2023 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Déchets non recyclables en mélange (encombrants) - la tonne	175,10€	192,61€	185,30€	203,83€	5,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Dépôt dans une benne ouverte près du quai de transfert > Service destiné UNIQUEMENT aux communes et services du Pays Voironnais > Réduction de 50 % du tarif HT pour les mairies, les services du Pays Voironnais et le Département

TARIFS DES DÉPÔTS DE DÉCHETS VERTS SUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DÉDIÉE DU SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE

DESCRIPTIF	RAPPEL 2022		2023		Variations entre 2022/2023 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Déchets verts broyés ou non - Tous clients - la tonne	49,32€	54,25€	52,20€	55,07€	5,8%

> Tarifs aux poids réels des matériaux déposés (passage obligatoire sur le pont-bascule) > Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50 % du tarif HT pour les mairies, les associations autres qu'humanitaires et les services du Pays Voironnais > Pas de réduction pour les autres établissements publics (santé, scolaires...)

TARIFS DE VENTE DU COMPOST ALIMENT-TERRE

DESCRIPTIF	RAPPEL 2022		2023		Variations entre 2022/2023 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Vrac (chargé dans une remorque) - le godet de 500 litres	14,55€	16€	15,39€	17€	5,8%
Vrac contenant - le remplissage*	3,91€	4,30€	4,14€	4,50€	5,8%

*Remplissage d'un contenant apporté par le particulier (sac tissé, poubelle...), équivalent à 40 litres de compost.

TARIFS DE VENTE DU COMPOST ALIMENT-TERRE

DESCRIPTIF	RAPPEL 2022		2023		Variations entre 2022/2023 HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Maille de 10 mm	Tarifs à la tonne		Tarifs à la tonne		
Vrac de 0 à 10 tonnes	43,06€	47,37€	45,55€	50,11€	5,8%
Vrac supérieur à 10 tonnes	25,86€	28,45€	27,35€	30,09€	5,8%
Contrat annuel* (> à 24 tonnes)	Possibilité de signature d'un contrat annuel avec engagement dans la durée et de prise de tonnages cf. grille Contrats Annuel*				
Sac de 40 litres rempli par le client	3,35€	3,70€	3,54€	3,90€	5,8%
Godet de 500 litres	14,18€	15,60€	15€	16,50€	5,8%
Sac de 20 kg	7,27€	8,00€	7,69€	8,50€	5,8%
Maille de 20 mm	Tarifs à la tonne		Tarifs à la tonne		
Vrac de 0 à 25 tonnes	26,88€	29,57€	28,45€	31,29€	5,8%
Vrac de 25 à 50 tonnes	16,59€	18,25€	17,55€	19,31€	5,8%
Contrat annuel* (> à 50 tonnes)	Possibilité de signature d'un contrat annuel avec engagement dans la durée et de prise de tonnages cf. grille Contrats Annuel*				
Sac de 40 litres rempli par le client	2,89€	3,20€	3,06€	3,40€	5,8%
Godet de 500 litres	11,85€	13,00€	12,54€	13,80€	5,8%

*Les contrats sont soumis à délibération.

TARIFS DE PASSAGE EN DÉCHÈTERIES AU 1^{ER} JUILLET 2023

PRODUITS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	RAPPEL 2022		2023		RAPPEL 2022		2023		Variations entre 2022/2023 HT
	Véhicule léger/ Fourgonnette	Véhicule léger/ Fourgonnette	Véhicule léger/ Fourgonnette	Véhicule léger/ Fourgonnette	Fourgon	Fourgon	Fourgon	Fourgon	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
Tous types de déchets	32,93€	36,23€	34,84€	36,76€	41,32€	45,45€	43,72€	46,12€	5,8%

> Gratuité de dépôt pour les associations à but humanitaire du Pays Voironnais > Réduction de 50 % du tarif HT pour les mairies et les associations autres qu'humanitaires du territoire

GLOSSAIRE

ADEME > Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

AEC > Association des Entreprises de Centr'Alp.

Association TCE > Association Trièves Compostage et Environnement.

Besoin en fiscalité > Coût aidé HT, plus les charges de TVA supportées par la collectivité, moins les recettes de redevance spéciale, des dépôts en déchèteries et sur le Site écologique de La Buisse.

CAPV > Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

CGCT > Code Général des Collectivités Territoriales.

CIRIDD > Centre International de Ressources pour le Développement Durable.

CODEC > Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire.

Coût aidé HT > Coût complet moins les recettes de ventes de matériaux, les soutiens apportés par les organismes agréés (comme CITEO) et les autres aides reçues (subventions).

Coût complet HT > Totalité des charges hors TVA.

CSA3D > Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable - Déchets.

DD > Déchets Dangereux. Déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine et/ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe 1 de l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement. Pour savoir si un déchet est dangereux ou non, il faut se référer à la nomenclature des déchets : les déchets dangereux sont signalés par un astérisque dans la classification.

DDS > Déchets Diffus Spécifiques.

DEA > Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DEEE > Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DI > Déchets Inertes. Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

DMS > Déchets Ménagers Spéciaux.

DND ou DMA > Déchets Non Dangereux ou Déchets Ménagers et Assimilés = OMA + déchets des déchèteries. Déchets non dangereux produits par les ménages et déchets dits « assimilés », soit déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

DNDNI > Déchets Non Dangereux Non Inertes. Déchets qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux Déchets Dangereux et aux Déchets Inertes, souvent qualifiés de « banals ».

EIT > Écologie Industrielle et Territoriale.

ELA > Emballage Liquide Alimentaire.

FREDON > Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

ICPE > Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

ISDND > Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Loi AGECE > Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Loi EGAlim > Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Loi NOTRe > Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Loi TECV > Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

OMA > Ordures Ménagères et Assimilés. Déchets de la collecte sélective en porte-à-porte et verre.

PAP > Porte-À-Porte.

PAV > Point d'Apport Volontaire.

PCAET > Plan Climat Air Énergie Territorial.

PEHD > PolyÉthylène Haute Densité.

PET (clair, foncé) > PolyÉrèphthalate d'éthylène.

PLP > Programme Local de Prévention des déchets.

PLPDMA > Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

PRPGD > Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets transformé en « volet déchets - économie circulaire » du SRADDET.

REP > Responsabilité Élargie des Producteurs.

RISPO > Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques.

SERD > Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

SPGD > Service Public de Gestion des Déchets.

SRADDET > Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Créé par la loi NOTRe, ce nouveau schéma de planification, dont l'élaboration est confiée aux régions, fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Il regroupe ainsi des schémas préexistants, tels que le Schéma Régional Climat Air Énergie, le Schéma Régional de l'Intermodalité, et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

TEOM > Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

TGAP > Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TZDZG > Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

UIVE > Unité d'Incineration et de Valorisation Énergétique.



COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

40 rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex

Tél. : 04 76 93 17 71

www.paysvoironnais.com

